John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
183.1

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET DE L'ANGLETERRE.

TOME PREMIER.

ADAMS 143.1
V.2

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET DE L'ANGLETERRE,

Et à l'Hiſtoire de la Querelle de PHILIPPE DE VALOIS *&* d'EDOUARD III, *&c.*

Semper de pace agendum audiendumque putavi, ſemperque dolui..... pacem repudiari..... ſemperque mea conſilia, pacis & togæ ſocia, non belli atque armorum fuerunt..... multa de pace dixi, & in ipſo bello eadem etiam cum capitis mei periculo dicam.

Cic. pro Marcello.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue du Hurepoix, près le Pont Saint-Michel.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

On trouve chez le même Libraire les volumes ſuivans du même Auteur, qui ont précédé cet Ouvrage & qui en ſont partie.

Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, premiere époque, 3 vol. in-12. 9 liv.

Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, ſeconde époque, ou Hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois avec Edouard III, 4 vol. in-12, 12 liv.

PRÉFACE.

ON peut se rappeller dans quel esprit & dans quelles vues est composé l'Ouvrage que nous terminons aujourd'hui ; il fut un temps où les haines Nationales, fruit des guerres continuelles, étoient parvenues à un tel dégré d'animosité entre la France & l'Angleterre, que les Archers Anglois, en enseignant à leurs enfans à tirer de l'arc, leur disoient :

Disce, puer, ferire Gallum :
Apprends, mon fils, à percer un Français.

Nous voudrions leur apprendre au contraire, & apprendre à tou-

tes les Nations à s'aimer, à se servir mutuellement ; à substituer les communications vivifiantes du Commerce aux défiances jalouses de la Politique, aux fureurs destructives de la Guerre ; à s'occuper un peu plus du bonheur, & un peu moins de ce qu'elles ont jusqu'à présent appellé la gloire & l'intérêt. La gloire est d'être juste & sage, l'intérêt est d'être heureux ; la paix seule peut remplir ce double objet.

Nous ne craindrons ni de répéter les autres, ni de nous répéter nous-mêmes, il s'agit d'être utiles, s'il est possible ; il s'agit de prouver par l'histoire, d'inculquer par la force & la multitude des exemples une vérité essentielle & mécon-

nue, c'eſt qu'il n'y a nul avantage dans la guerre, nulle ſûreté dans la fraude ; que l'art de nuire & de tromper eſt l'art infaillible d'être vil & malheureux.

Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal,

a dit un Poëte. Cette maxime eſt encore plus vraie du mal qu'on fait à autrui que du mal qu'on en dit ; car elle n'eſt vraie du dernier, que parce que dire du mal, c'eſt en faire, ou du moins tâcher d'en faire. Or, cette maxime qu'on croit ſi vulgaire, & qu'on perd toujours de vue, plût à Dieu qu'elle fût ſans ceſſe préſente à tous les eſprits ! auſſi importante pour les Nations que pour les Individus, elle contient ſeule tout le Droit des Gens,

& elle en découvre le fondement. En effet, la Guerre eſt abſurde, parce qu'on ne ſauroit faire du mal ſans en éprouver.

Qu'on n'affecte pas cependant de confondre ici des idées très-faciles à diſtinguer. Pour un Général qui ſert ſon Prince & ſa Patrie, la Guerre eſt un art ſublime, réſultat d'une foule d'arts profonds & néceſſaires ; pour un Soldat, la guerre eſt un devoir, & une ſource de gloire ; mais pour le Conquérant qui oſe l'entreprendre, pour le Souverain qui l'ordonne, pour le Miniſtre qui la fait naître, pour la Nation qui s'y détermine ſans néceſſité, c'eſt un crime & une folie ; nous ne ceſſerons de réclamer contre ce ridi-

seule éternel d'employer toujours un moyen également funeſte & ſtérile, qui n'a jamais rempli, qui ne remplira jamais l'objet qu'on ſe propoſe ; un moyen directement oppoſé à ſa fin, & dont l'inefficacité, fondée ſur la nature des choſes, eſt encore démontrée par l'expérience de tous les ſiècles.

Que ceux qui aiment la guerre, nous montrent le fruit qu'on en tire, qu'ils le comparent aux pertes & aux déſaſtres qu'elle entraîne.

Ce que nous diſons des Guerres étrangères, nous le diſons à plus forte raiſon des Guerres civiles, à plus forte raiſon encore des Guerres de Religion, & des perſécutions qui les amènent ; nous le diſons

de la Tyrannie & de la Rébellion, du Fanatiſme & de l'Impiété, de toute eſpèce de violence & de fourberie, de toutes les reſſources du Machiavelliſme, de toutes les branches de l'art de nuire, de toutes les formes ſous leſquelles l'eſprit de fraude, de haine & de guerre peut ſe produire.

Tel eſt le fond de cet Ouvrage.

Quant aux détails de l'exécution, nous avons ſuivi dans ce Supplément, ou cette dernière Partie, le même plan que dans les deux Parties précédentes, en obſervant ſeulement de le reſſerrer à meſure que nous approchons de notre temps. Sous les derniers regnes nous nous renfermons dans les objets directs de Rivalité,

ou du moins dans ceux qui se rapportent directement à la Moralité essentielle de l'Ouvrage ; nous nous arrêtons particuliérement aux traits les moins connus, ou nous tâchons de tirer de ceux qui le sont davantage, des résultats nouveaux qui les font rentrer dans cette même Moralité.

Mais, dira-t-on peut-être, en jettant les yeux sur les mouvemens actuels de la Politique générale, à quoi bon ces exhortations perpétuelles à la paix ? Voyons-nous qu'on en soit moins disposé à la guerre, moins empressé à saisir les occasions de la faire ? Non, & c'est un motif de plus pour élever la voix. Quand il s'agit du bien de l'humanité,

il faut s'attendre à trouver les exemples en opposition avec les raisons ; que faire donc ? Dire les raisons, & gémir sur les exemples.

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ

De la France & de l'Angleterre, & à l'Hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, &c.

CHAPITRE PREMIER.

FRANÇOIS II en France; ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1559 juſqu'à l'an 1560.

LA Rivalité directe de la Frànce & de l'Angleterre paroît ceſſer à l'époque de la réduction de Calais & de l'expulſion totale des Anglois. Cette Rivalité avoit beaucoup perdu de ſa

chaleur & de ſon acharnement depuis qu'elle ne tenoit plus le premier rang parmi les querelles de l'Europe, & qu'elle n'étoit plus le principal objet de l'attention générale. La haine perſonnelle de Louis XI & de Charles le Téméraire, avoit produit une Rivalité nouvelle, devenue plus importante, & dont un des principaux effets fut de faire paſſer dans la Maiſon d'Autriche les Etats de la Maiſon de Bourgogne, qu'une politique ſimple & ſans paſſion auroit conſervés à la France. A cette Rivalité de la France & de l'Autriche, concernant les deux Bourgognes & les Pays-Bas, ſe joignoit une Rivalité plus ancienne des Maiſons de France & d'Arragon, concernant le royaume de Naples. Charles-Quint, héritier des Maiſons d'Autriche & d'Arragon, & à ce titre, doublement ennemi de la France, étoit encore le rival perſonnel de François I, comme Charles le Téméraire, Biſayeul de

Charles-Quint, avoit été le rival perſonnel de Louis XI. Cette querelle de la France & de l'Autriche, de François I & de Charles-Quint, étoit devenue le grand objet & le point central de la politique de l'Europe; les Anglois ne paroiſſoient plus que comme auxiliaires dans cette querelle, ils ſe piquoient de tenir la balance entre les deux partis; ſeulement par un reſte de l'ancienne Rivalité, ils la faiſoient plus volontiers pencher du côté oppoſé à la France. Philippe II, fils de Charles-Quint, avoit réuni tous les titres de Rivalité contre la France, en épouſant Marie, Reine d'Angleterre; il avoit joint par ce mariage, la cauſe de l'Angleterre à celle de l'Autriche & de l'Arragon, & Henri II, ou plutôt le Duc de Guiſe, avoit paru triompher de ces trois Puiſſances, en reprenant Calais & en conſommant le grand ouvrage

de l'expulſion des Anglois. (*a*).

Marie emporta au tombeau la honte de cette perte, le mépris de l'Europe, la haine de ſes Sujets & les éloges fanatiques de quelques Perſécuteurs. Inſenſible aux maux de ſon peuple, elle mourut accablée des froideurs de ce Philippe II, en qui elle adoroit le zélateur du Deſpotiſme & de l'Inquiſition, le Perturbateur du repos de l'Europe & l'ennemi du genre-humain.

Eliſabeth ſuccédoit à Marie ſa ſœur: la premiere démarche de Philippe II, à la mort de Marie, fut d'offrir ſa main à Eliſabeth. Il eſt difficile de comprendre comment, après

---

(*a*) Cette expulſion des Anglois étoit depuis pluſieurs ſiécles le but propoſé à la valeur françoiſe. On diſoit proverbialement d'un mauvais Général, d'un homme de guerre ſans mérite: *Il ne chaſſera pas les Anglois de la France.*

les preuves les moins équivoques d'habitation avec Marie, Philippe pouvoit se flatter d'obtenir une dispense du Pape pour ce mariage incestueux; mais il s'en chargeoit, & peut-être l'intérêt d'attirer à la foi Catholique Elisabeth & l'Angleterre, eût-il prévalu sur les loix & les bienséances. Le refus d'Elisabeth prévint toute difficulté à cet égard; elle n'aimoit ni Philippe ni la Religion Catholique, & sur-tout elle craignoit la dépendance. Philippe commence la liste de ces Amans politiques, tous diversement traités, mais tous également refusés par Elisabeth, tous plus ou moins nourris d'espérances trompeuses, quelques-uns amenés jusqu'au moment de la conclusion, quelques-uns même parvenus à l'honneur de plaire. A travers cette coquetterie, à travers même quelques foiblesses, Elisabeth resta libre & Reine. Nous la verrons

remplir avec gloire le Trône d'Angleterre.

En France, Henri II régnoit encore, la priſe de Calais rendoit à ſes armes l'avantage qu'elles avoient eu d'abord ſur la vieilleſſe de Charles-Quint, & que l'heureux Philippe II leur avoit enlevé à la bataille de Saint-Quentin. La paix de Cateau-Cambréſis aſſura Calais à la France par la longueur des termes qui furent fixés pour la reſtitution de cette place & par les conditions qu'on y mit. Ces conditions étoient que l'Angleterre n'entreprendroit rien ni contre la France ni contre l'Ecoſſe. Tel fut pour l'Angleterre le fruit d'une guerre injuſte, entrepriſe contre le vœu de la Nation, par une femme inconſidérée, en faveur d'un époux ambitieux.

Quant à Henri II & à Philippe II, des reſtitutions réciproques les remirent à peu près au même état où ils étoient avant la guerre ; ainſi ce Trai-

té, comme tant d'autres Traités de Paix, prouva l'inutilité de la guerre qu'on venoit de faire. Philippe, ce mortel ennemi de Henri, devint son gendre, il épousa Elisabeth de France, qui avoit été promise à Dom Carlos, fils de Philippe & de Marie de Portugal, premiere femme de Philippe. On sait quelle fut la terrible catastrophe de ce triste mariage. Philippe, dans un accès de jalousie, fit périr sa femme & son fils.

Le Duc de Savoie, Charles III, avoit été dépouillé de ses Etats par François I; Emanuel-Philibert, fils de Charles III, ne les avoit pas recouvrés, il n'étoit que le Général du Roi d'Espagne; ce fut lui qui gagna, pour Philippe la bataille de Saint-Quentin; la Paix de Cateau-Cambrésis rétablit le Duc dans ses Etats, & il épousa Marguerite, sœur de Henri.

Ainsi tous les ennemis s'uniſſoient ou cherchoient à s'unir par les nœuds

les plus doux, la Cour de France ſur-tout n'offroit que des plaiſirs. Les plaiſirs, dans ces ſiécles guerriers, étoient des Joûtes & des Tournois. La lance de Montgommery changea les fêtes en deuil, Henri II fut la plus illuſtre victime de ces périlleux amuſemens dont un Envoyé du Grand-Seigneur diſoit : *que ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez ; & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

Marie, à ſa mort, avoit laiſſé l'Angleterre dépouillée, & la guerre ſubſiſtante; Henri laiſſa l'Europe pacifiée.

Henri avoit une nombreuſe poſtérité maſculine qui s'éteignit & diſparut dès la premiere génération, comme avoit fait celle de Philippe-le-Bel. La ſtérile Marie laiſſoit ſa Couronne à la ſtérile Eliſabeth.

Henri du moins alloit renaître dans ſes fils ; Marie alloit être remplacée & effacée par une ſœur qu'elle haïſſoit, & dont elle avoit menacé la vie.

La Couronne de France paſſoit à un enfant infirme; la Couronne d'Angleterre paſſoit d'une femme à une autre, mais cette autre femme étoit Eliſabeth.

La paix étoit faite, mais la guerre alloit renaître de toutes parts, ſous une forme nouvelle.

Voici quelles étoient les diſpoſitions de l'Europe.

Les intérêts de l'Autriche & de l'Angleterre, confondus un moment par le mariage de Philippe II avec Marie, étoient de nouveau ſéparés par la diſſolution de ce mariage & par le refus qu'Eliſabeth avoit fait d'épouſer ſon beau-frere. La Rivalité de la France & de l'Autriche, la Rivalité de la France & de l'Angleterre reprenoient donc chacune leur rang. Philippe II étoit l'ennemi principal de la France, l'Angleterre redevenoit arbitre, mais toujours arbitre partial.

Les Anglois chaſſés de la France,

devoient faire des efforts pour y rentrer, & ces efforts devoient naturellement ranimer la Rivalité affoiblie de ces deux nations.

L'Autriche & l'Angleterre avoient un intérêt commun qui pouvoit les réunir contre la France. L'Eſpagne poſſédant les Pays-Bas, avoit beſoin, de ce côté-là, d'une barrière contre la France. L'Angleterre, quand elle poſſédoit Calais & ſes dépendances dans la Picardie, formoit naturellement cette barrière; c'étoit à l'égard de la France & de l'Eſpagne, une Puiſſance intermédiaire qui, ſans pouvoir être redoutable aux Pays-Bas, pouvoit leur être utile, par l'intérêt que le voiſinage lui donnoit, de veiller ſur les démarches de la France, & d'empêcher ſon agrandiſſement de ce coté-là.

Mais ces intérêts étoient peu ſentis alors; d'autres ſoins occupoient les eſprits; les conſidérations politiques

alloient céder à des intérêts sacrés dans leur origine, indignement profanés par les passions humaines. On va voir la Religion influer sur tous les événemens, décider de toutes les alliances, présider à toutes les entreprises. Toutes les guerres, tant civiles qu'étrangeres, vont être des guerres de Religion. C'est le chef-d'œuvre de la fureur guerrière, qu'on soit parvenu à faire d'une Loi de paix & d'amour, d'une source de bienfaisance & de secours mutuels, un principe de haine & de destruction.

Il y avoit déjà long-temps que la persécution amenoit par degré ce fléau; la persécution, guerre absurde & barbare que la force fait à la foiblesse, & qui finit toujours par rendre celle-ci puissante & redoutable.

En Angleterre, le féroce Henri VIII, avoit appesanti son bras oppresseur sur les Catholiques & les Protestans à la fois, Schismatique pour

égorger les Catholiques, Orthodoxe pour brûler les Proteſtans. L'effet de cette double violence fut d'affermir les deux partis dans leur croyance. Sous Edouard VI, la Réforme l'emporta, elle devint perſécutrice ; c'eſt par-tout la folie du Parti dominant ; mais du moins la perſécution fut modérée, ſoit parce qu'une Secte naiſſante ſe ſouvient encore du beſoin qu'elle a eu de tolérance, ſoit parce qu'elle conſerve, malgré elle, quelque reſpect pour l'antiquité des Dogmes qu'elle attaque. L'effet de cette modération fut de ſeconder les progrès de la Réforme, que la perſécution eût arrêtés.

Burnet, vol. 2, p. 377, 478. Camden, p. 371. Heylin, p. 103, 104. Stow, p. 635 & ſuiv.

Sous le regne de Marie, la perſécution qui s'exerça en ſens contraire, c'eſt-à-dire, ſur les Proteſtans, ne connut point de bornes. A la chaleur du zèle, Marie joignoit la fureur de la vengeance. Quel en fut le fruit ? La Religion Catholique fut ſi abhor-

rée en Angleterre, qu'Elisabeth, à son avénement, la renversa, pour ainsi dire, d'un souffle, & comme en se jouant. Sa premiere démarche fut de vuider les prisons de Londres, de cette multitude de malheureux que Marie y retenoit pour cause de Religion. Un Protestant présenta, en riant, une Requête pour quatre autres prisonniers, nommés Matthieu, Marc, Luc & Jean, qui, disoit-il, au milieu de la liberté générale, restoient encore dans les fers; il vouloit parler des traductions de l'Evangile, en langue vulgaire, dont la proscription, ordonnée par Marie, n'étoit pas encore révoquée. Elisabeth répondit, du même ton de plaisanterie, qu'il falloit consulter ces prisonniers mêmes, & savoir s'ils desiroient la liberté qu'on sollicitoit pour eux. Cette Princesse, guidée par le desir de plaire à sa Nation, sentiment qui régla toute sa conduite, & qui suffit

à ſon éloge, vit bien que Marie, en perſécutant la Réforme avec tant de violence, avoit porté le dernier coup au Catholicifme en Angleterre, & que cette Religion ne pouvoit plus s'y ſoutenir, elle laiſſa la liberté, quelques ſéances du Parlement firent le reſte, la Réforme ſe trouva rétablie preſque ſans effort, & la ſuprématie fut miſe dans les mains d'une femme.

Dès-lors tous les nœuds, même politiques, furent rompus, d'un côté avec l'Eſpagne & avec Philippe II, de l'autre avec la France.

En France, on n'avoit pas vu, comme en Angleterre, un flux & reflux de perſécutions contradictoires, exercées tour-à-tour ſur les Catholiques & ſur les Réformés. L'ancienne Religion avoit toujours été dominante. François I, porté à la tolérance par l'amour des Lettres, & par les douces inſinuations de la Reine de Navarre ſa ſœur, ſe refuſa long-temps

à la honte de perſécuter ; mais entouré de fanatiques qu'il n'avoit pu apprivoiſer, entraîné par les cris de la Sorbonne & du Syndic Béda, irrité par les profanations inſolentes de quelques Proteſtans, qui auroient été intolérans dans la faveur, puiſqu'ils étoient ſéditieux dans la diſgrace, il eut la foibleſſe & la cruauté de livrer un aſſez grand nombre de ces Sectaires au ſupplice, tandis qu'il ſe liguoit avec les Proteſtans d'Allemagne & avec les Mahométans.

Henri II eut auſſi cette politique inconſéquente ; ce Prince avoit les défauts de ſon pere, ſans en avoir les qualités brillantes, du moins dans le même degré ; il eut ſur-tout ſon zèle perſécuteur, & il l'outra, il multiplia les buchers ; la barbarie induſtrieuſe des perſécuteurs avoit imaginé d'ajouter à la rigueur du feu, en prolongeant ce ſupplice & en le faiſant ſentir à pluſieurs repriſes. On élevoit

De Thou, liv. 22. Mezer. Abr. Chronol.

les patiens avec une poulie, & on les laiſſoit tomber dans le feu, d'où on les retiroit en les élevant encore pour les y faire retomber de nouveau ; Henri oſoit ſouiller ſes regards de ce ſpectacle affreux, il en fut puni par l'horreur même du ſpectacle ; Henri n'étoit que fanatique ſans être inhumain ; les cris d'un de ces malheureux le pénétrerent d'effroi, l'impreſſion fut ſi profonde que le temps ne put l'effacer, elle revenoit ſouvent l'effrayer dans ſes ſonges & l'affliger dans ſes ſouvenirs. Cependant la perſécution ne ceſſa point ; l'inflexible Montmorenci la croyoit néceſſaire, les Guiſes la jugeoient utile ; Diane de Poitiers haïſſoit les Proteſtans, dont le rigoriſme condamnoit ſa conduite & dont les libelles jettoient du ridicule ſur l'amour d'un jeune Roi pour cette vieille Maîtreſſe. Si la perſécution pouvoit recevoir quelque excuſe, c'eſt lorſqu'elle prend ſa ſource

dans la perſuaſion, & qu'elle eſt une erreur ſuperſtitieuſe plutôt qu'une cruauté politique. Le comble de la tyrannie eſt de perſécuter du ſein de la molleſſe & des voluptés, au nom d'une Religion auſtère qu'on profeſſe ſi mal par ſes mœurs.

Quel fut pour la France le fruit de ces rigueurs déplacées ? Lorſque la perſécution commença ſous François I, les Proteſtans ſe réduiſoient à quelques Particuliers obſcurs & iſolés ; à la fin du même regne, ils formoient une Secte nombreuſe ; à la fin du regne ſuivant, ils formoient un grand parti dans l'Etat, à la Cour, & même dans l'Egliſe ; les Princes du Sang & les Grands qui leur étoient attachés, étoient déjà les Chefs ou déclarés ou ſecrets de la Réforme ; Montluc, Evêque de Valence, Duval, Evêque de Sées, & Marillac, Archevêque de Vienne, étoient ſuſpects de Proteſtantiſme ; Guillard,

Evêque de Chartres, en étoit convaincu; le Cardinal de Châtillon, Evêque & Comte de Beauvais, étoit marié publiquement, & faiſoit appeller ſa femme *la Comteſſe de Beauvais;* le Parlement, qui, entraîné par les idées du temps, ſollicitoit ſous François I des Edits de mort contre les Réformés, réſiſtoit ſous Henri II à ces mêmes Edits dont il avoit vu les funeſtes effets, & cette Compagnie comptoit déjà dans ſon ſein un grand nombre de Réformés.

Ce nombre fut bien accru au commencement du regne de François II, par le ſupplice d'Anne du Bourg, & la Conjuration d'Amboiſe ſe forma.

Si les lumieres de François I euſſent ſecondé les mouvemens de ſon cœur, s'il eût oſé en croire l'éloignement qu'il ſentoit pour la perſécution, il n'y auroit eu ni factions ni ſectes, la Religion & l'Etat étoient ſauvés.

Charles-Quint, rival de François I, avoit perſécuté, même avant lui. Ce fut ſon premier mouvement. De ſon temps même, la perſécution avoit jetté des ſemences de trouble dans les Pays-Bas, en Allemagne elle avoit donné lieu à la Ligue de Smalcalde & à la fuite d'Inſpruck. Le temps & la réflexion découvrirent à Charles-Quint l'abus de ce zèle, qui, chez lui, avoit toujours moins tenu à la Religion qu'à la politique; il vit que cette politique étoit mauvaiſe, il l'abandonna. On dit même, qu'après ſon abdication, ayant voulu étudier dans ſa retraite de Saint Juſt le côté théologique de ces queſtions qui avoient tant agité l'Europe pendant ſon regne, il finit par incliner vers la Réforme.

Philippe II, ce Roi Inquiſiteur, le crut ainſi, & dès-lors ſon pere ne fut plus pour lui qu'un Hérétique, il voulut flétrir la mémoire de ce pere illuſtre, le plus grand Prince de ſa

race ; il fit mettre en priſon le Confeſſeur, entre les bras duquel Charles-Quint étoit mort ; il l'y laiſſa mourir, & le perſécutant au-delà du tombeau, il le fit condamner & brûler en effigie comme hérétique ; il vouloit traite de même Charles-Quint, une ſeule conſidération l'en empêcha. Si Charles-Quint étoit hérétique, c'étoit donc d'un hérétique que Philippe tenoit tous ſes droits ? La conſéquence étoit fâcheuſe ; mais enfin, ſuppoſons Charles-Quint reconnu pour hérétique, à qui donc l'Eſpagne avec toutes ſes dépendances auroit-elle appartenu ? Sans doute au Saint Office.

De Thou, liv, 13.

Le Saint Office eut pour dédommagement le plaiſir de condamner le teſtament de Charles-Quint que Philippe II lui déféra. Jaloux d'étendre par-tout ce Tribunal de ſang, ſuperſtitieux en Politique comme en Religion, perſécuteur & par caractere & par principes, Philippe va recueillir

les fruits de ce syſtême de guerre; nous touchons au moment où les violences de ſes dignes Miniſtres, Granvelle & ſur-tout le Duc d'Albe, & les dix-huit mille victimes que ce barbare ſe glorifioit d'avoir livrées au Bourreau, vont coûter à l'Eſpagne les Pays-Bas.

Tel eſt par-tout, on ne peut trop le répéter, l'effet de la perſécution, elle irrite, elle ſouleve, elle appelle les révolutions; non-ſeulement elle manque ſon objet, mais elle le détruit, elle avilit le culte qu'elle veut honorer, elle en ſappe les fondemens en croyant les affermir. En voulant étouffer l'héréſie dans ſa naiſſance, elle lui avoit livré la moitié de l'Europe.

Les Perſécuteurs ſont ou fanatiques ou politiques; les premiers ſont des furieux, il faut les enchaîner; les ſeconds ſont des aveugles, il faut les éclairer. Ceux-ci dans tous les temps

paroiſſent avoir été trompés par un argument ſpécieux, mais ſuperficiel; ils ont cru voir que les ſupplices, employés, comme ils diſent, *à propos*, répriment le brigandage, diſſipent les factions & les révoltes, ils en ont conclu que les ſupplices pourroient auſſi étouffer l'héréſie. Mais ſans examiner ſi, même dans les deux premiers cas, la clémence ne ſeroit pas plus efficace que la rigueur, comment ont-ils penſé qu'on pût confondre avec un ennemi public, avec un malfaiteur ou un rebelle condamné, qui ne peut plus échapper au ſort qu'il a mérité, un homme inflexible, mais pieux, qu'on a vu vivre dans l'erreur, mais dans la pratique des vertus, qu'on voit marcher au ſupplice avec ſérénité, quand il peut s'en garantir d'un ſeul mot? Ce mot ſeroit contre ſa conſcience, il meurt pour ne le pas dire; un tel homme paroît au vulgaire un être au-deſſus de la na-

ture, le vulgaire ignore que l'entêtement, le fanatisme & l'orgueil ont aussi leurs Martyrs. Les spectateurs voient que le puissant a disputé contre le foible, & qu'il a terminé la dispute par le bucher; leur cœur se tourne vers l'opprimé, ils ne peuvent juger sa foi, ils voient sa constance, ils s'intéressent pour une cause si courageusement défendue, c'est déjà une grande disposition à l'embrasser. En un mot, celui qui emploie les supplices au défaut des argumens, a trop l'air d'avoir tort; laissons à l'erreur ces odieuses armes, trop indignes de la vérité.

L'Europe étant désormais divisée en Catholique & en Protestante, il naissoit de cette division un nouveau système Politique.

Elisabeth ayant adopté la Réforme, étoit devenue à la fois l'ennemie & de la France & de l'Espagne; elle avoit pour Alliés nécessaires contre

la France, les Français Proteſtans, & contre l'Eſpagne les Réformés des Pays-Bas, & ceux que l'Inquiſition Eſpagnole pouvoit faire au ſein même de l'Eſpagne. On n'avoit plus d'ennemis ni d'alliés qui ne fuſſent donnés par la Religion.

Philippe II, par ſon zèle pour le Catholiciſme, par ſa haine pour les Anglois, & celle des Anglois pour lui, par le refus qu'il avoit eſſuyé de la part d'Eliſabeth, après lui avoir ſauvé la vie ſous le regne de Marie, Philippe étoit l'ennemi naturel d'Eliſabeth, & cette inimitié tenoit principalement à la Religion. Il lui renvoya l'Ordre de la Jarretiere, comme devenu la marque de l'Héréſie.

Si François II eût régné plus long-temps, une inimitié plus forte auroit armé l'une contre l'autre, la France & l'Angleterre, & ranimé l'ancienne Rivalité. Avec François II, montoit ſur le Trône de la France cette

cette fameuse Marie Stuart, rivale d'Elisabeth en beauté, en esprit, en connoissances, en talens, en politique, en Religion. Cette alliance de la France avec l'héritière de l'Ecosse, sembloit devoir faire époque dans la Rivalité de la France & de l'Angleterre, & opérer une grande révolution dans l'Europe. L'Ecosse, ennemie née de l'Angleterre par la situation & par les prétentions respectives, avoit toujours été l'Alliée de la France; mais elle n'avoit point encore été dans le cas de devenir une Province Françoise. Louis XI avoit épousé Marguerite d'Ecosse, qui mourut Dauphine; mais il y avoit alors des mâles pour succéder à la Couronne d'Ecosse; Marie Stuart étoit Reine d'Ecosse, lorsqu'elle épousa le Dauphin François, fils de Henri II. Ce fut l'ouvrage des Guises. Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, dernier Roi d'Ecosse & mère de Marie

Stuart, étoit ſœur de ces Princes. Pendant qu'Edouard VI, fils de Henri VIII, demandoit, à main armée, l'héritiere d'Ecoſſe, (*) la Régente d'Ecoſſe, mere de cette Princeſſe, l'envoya en France pour y être élevée & pour épouſer le Dauphin. Ainſi, ſous le même regne, & vers le même temps où les Guiſes redonnoient Calais à la France, ils lui donnoient encore l'Ecoſſe. Ainſi, tandis que la Rivalité directe de la France & de l'Angleterre ſembloit ceſſer d'un côté, elle ſe ranimoit d'un autre. L'objet ſeul étoit changé, ainſi que le point de vue général de cette querelle; ce n'étoient plus les Anglois qui poſſédoient

(*) Henri VIII lui en avoit donné l'exemple, il avoit déjà fait pour ſon fils la même demande de la même maniere; c'eſt ce que le Comte de Huntley, Ecoſſois, appelloit une *Galanterie féroce*. Celle de Henri VIII l'étoit dans tous les ſens poſſibles.

des Provinces Françoiſes, c'étoient les François qui acquéroient à la porte de l'Angleterre, & dans la même Iſle, un Royaume, qui ſembloit deſtiné, par ſa ſituation, à devenir une Province Angloiſe.

De plus, Marie Stuart, outre ſes droits acquis, apportoit à François II, des prétentions bien plus vaſtes, qu'il eſt néceſſaire d'expoſer ici, parce qu'elles décidèrent de la deſtinée de cette Princeſſe.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, avoit laiſſé un fils & deux filles. Edouard VI, né de Jeanne Seymour, ſa troiſiéme femme, lui ſuccéda. Marie, née de Catherine d'Arragon, premiere femme de Henri VIII, répudiée; Eliſabeth, née d'Anne de Boulen, ſeconde femme, décapitée, furent exclues de la ſucceſſion par des Actes Parlementaires, accordés aux deſirs de Henri VIII lui-même. Ce Prince injuſte, père auſſi dénaturé

que mari barbare, avoit toujours compris ſes filles dans la proſcription de ſes femmes; il les avoit depuis rappellées à ſa ſucceſſion par ſon teſtament, mais les Actes du Parlement ſubſiſtoient; Marie régna malgré ces Actes, c'étoit une raiſon de plus pour qu'Eliſabeth ne pût régner; l'admiſſion de Marie au Trône, décidoit en faveur du mariage de Catherine d'Arragon, contre celui d'Anne de Boulen; ces deux mariages n'ayant pu ſubſiſter enſemble, Marie ſeule étoit légitime, Eliſabeth étoit bâtarde.

A la mort de Marie, Eliſabeth monta cependant ſur le trône; ſi ce ne fut pas préciſément en vertu de ſa naiſſance, ce fut du moins en vertu du teſtament de ſon père; elle dédaigna de faire révoquer formellement l'Acte Parlementaire qui l'avoit exclue du trône; cet acte étoit ſuffiſamment révoqué par la proclamation que les deux Chambres, haute &

baſſe, firent d'Eliſabeth, & par les acclamations de la Nation entière. D'ailleurs Eliſabeth, peut-être par la raiſon même qu'elle avoit eu contre elle un Acte Parlementaire, ne vouloit pas que le Parlement connût de ce qui concernoit la ſucceſſion au Trône; elle aima mieux laiſſer ſubſiſter des doutes ſur ſon droit que de les faire lever par le Parlement, en ſoumettant ce droit à l'examen de la Nation.

Cependant aux yeux des ennemis de l'Angleterre, & des ennemis particuliers, ſoit de Marie, ſoit d'Eliſabeth, les Actes qui les avoient exclues du Trône, ſubſiſtoient toujours, & ne pouvoient être révoqués. Ainſi depuis la mort d'Edouard VI, la poſtérité de Henri VIII étoit éteinte, au moins par rapport au droit de ſuccéder, & il falloit remonter à la poſtérité de Henri VII.

Ce Prince avoit laiſſé auſſi un fils

& deux filles ; Henri VIII, qui lui ſuccéda, Marguerite, qui épouſa Jacques IV, Roi d'Ecoſſe, dont elle eut Jacques V, pere de Marie Stuart, & qui, après la mort de Jacques IV, épouſa le Comte d'Angus, de la Maiſon de Douglas ; Marie, qui épouſa en premieres nôces, Louis XII, Roi de France, dont elle n'eut point d'enfans, & en ſecondes nôces, Charles Brandon, Duc de Suffolck, dont elle eut une fille, nommée Françoiſe, mariée à Henri Gray.

De ce dernier mariage, naquirent trois filles.

1°. Cette malheureuſe Jeanne Gray, à qui la Reine Marie fit trancher la tête, parce qu'elle lui diſputoit la Couronne d'Angleterre.

2°. Catherine Gray, qu'Eliſabeth ſe contentoit d'abord de condamner au célibat, mais qu'elle fit enfermer enſuite pour avoir contracté un mariage ſecret avec le Comte d'Herford,

& en avoir eu des enfans ; Catherine Gray mourut dans sa prison.

3°. Marie Gray, de qui l'Histoire ne dit rien, sinon qu'elle étoit bossue, & qu'elle épousa Martin Kejes. De Thou, liv. 1.

Jeanne, Catherine & Marie Gray, descendoient de la seconde fille de Henri VII. Marie Stuart descendoit de l'aînée ; ses droits étoient certains, en supposant l'incapacité de Marie & d'Elisabeth, & en supposant que sa qualité d'étrangère ne fût pas un titre d'exclusion. Aussi dès le temps du regne de Marie d'Angleterre, la Reine d'Ecosse, Dauphine de France, avoit-elle pris les armes d'Angleterre & le titre de Reine d'Angleterre & d'Irlande, ce qui fut renouvellé sous Elisabeth. Quand l'Ambassadeur d'Angleterre s'en plaignit, on lui répondit que Marie Stuart avoit pour le moins autant de droit de prendre le titre de Reine d'Angleterre qu'Elisabeth en avoit de prendre le titre de Reine de

France : c'étoit un point inconteſtable ; mais ce qui ne l'eſt pas moins, c'eſt qu'il falloit reſpecter dans Eliſabeth les droits de la nature, confirmés par le vœu de la Nation, & qu'en entreprenant d'y porter atteinte, on s'engageoit dans une guerre ſemblable à celle qu'Edouard III avoit commencée contre Philippe de Valois, & qui s'étoit perpétuée avec tant d'acharnement ſous leurs ſucceſſeurs ; on étoit moins frappé alors d'un tel inconvénient que flatté de pouvoir rendre à l'Angleterre les maux qu'elle avoit faits à la France, ou de pouvoir au moins les lui faire redouter. François II, par la poſſeſſion actuelle de l'Ecoſſe, avoit ſur l'Angleterre le même avantage que Henri II, Roi d'Angleterre, & Richard, Cœur de Lion, avoient eu ſur la France, où ils poſſédoient tant de Provinces ; & par ſes prétentions ſur l'Angleterre & ſur l'Irlande, il pou-

voit encore être à l'égard de ces deux Royaumes, ce qu'Edouard III & Henri V avoient été à l'égard de cette même France.

Mais ni l'Angleterre, puiſſante & heureuſe ſous le Gouvernement d'Eliſabeth, n'offroit pour la conquête les mêmes facilités qu'avoit fournies la France ſous le Roi Jean & ſous notre infortuné Charles VI, ni la France agitée, diviſée, accablée du poids même de ſes grands hommes, ſous un Roi enfant, n'étoit en état d'entreprendre ce qu'Edouard III & Henri V avoient pu exécuter. Les Guiſes, à qui la Couronne devoit ces prétentions ſi vaſtes, qui alloient ſitôt lui échapper, & ces avantages ſi brillans, dont il ne devoit lui reſter que le bienfait ſolide du recouvrement de Calais, les Guiſes poſſédoient ſeuls, à la vérité, ſous le Roi leur neveu, la faveur qu'ils avoient partagée ſous Henri II avec le Connétable de Mont-

morenci, mais ils avoient contr'eux le Peuple & les Grands; la persécution théologique avoit aigri & enflammé les esprits, le Despotisme altier & cruel du Cardinal de Lorraine, que le Duc de Guise François ne tempéroit pas assez, révoltoit tous les cœurs.

Ces grands Princes Lorrains sembloient être nés pour la gloire & le malheur de la France; Claude, le premier d'entr'eux qui s'établit dans ce Royaume, se fit connoître d'abord à Marignan; il y reçut dix-huit blessures; fut laissé parmi les morts & guérit, pour ainsi dire, par miracle. Il sauva l'Etat pendant la captivité de François I, en repoussant des frontières les Payfans Anabaptistes, qui, chassés de l'Allemagne, vouloient se jetter sur la France. François I, par reconnoissance, érigea pour lui le Comté de Guise en Duché-Pairie; ces sortes d'érections avoient été jusqu'alors réservées pour les Princes du

Sang, & celle que le même François I avoit faite en faveur de son Gouverneur, Artus de Gouffier-Boisy, n'avoit pas eu lieu; les Princes virent avec chagrin s'élever comme une grandeur intermédiaire entr'eux & la Noblesse, & c'est là que commence en France la Rivalité des Princes du Sang & des Guises.

Le premier Cardinal de Lorraine, frere de Claude, Ministre sans éclat, Prince fastueux, Ecclésiastique scandaleux par l'accumulation des Bénéfices incompatibles, partagea le crédit de Claude, & là commence encore la Rivalité des Guises & du Connétable de Montmorenci qui avoit eu longtems le principal crédit sous François I.

Brantôme a sur les Guises une opinion qui lui est particulière, il regarde les bienfaits de François I envers eux, comme un dédommagement qu'il leur devoit pour de certaines Provinces de France auxquelles ils avoient droit.

Il cite sur ce point l'autorité de la dame de Dampierre, sa tante, à qui François I avoit dit souvent :

» Voulez-vous que je vous die ? » je ne fais point tant de bien à ces » Princes Lorrains que je devrois ; » car quand je pense que le Roi Louis » XI les a expoliés des Duché d'An- » jou & Comté de Provence & au- » tres Terres leurs vrais héritages, & » qu'on leur retient, j'en ai charge de » conscience. Brantôme ajoute : Cela » est bien vrai ; voilà donc pourquoi » il faut croire que ce sont esté les Rois » qui les ont mis plutôt en chemise. »

Le même Brantôme doute en conséquence que François I ait dit que » ceux de Guise mettoient ou met- » troient les Rois de France & leurs » enfans en chemise » (*a*) mot qui

---

On connoît ces quatre vers :

(*a*) Le Roi François ne faillit point
Lorsqu'il prévit que ceux de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et leurs Successeurs en chemise.

lui eſt attribué par tous les Hiſtoriens.

Il faut voir ce que Du Puy, dans ſon Traité des Droits du Roi, oppoſe à cette opinion, concernant l'Anjou, la Provence, &c. Les raiſons de Du Puy ſont d'un tout autre poids que cette anecdote de Brantôme.

Le crédit, ſous Henri II, ſe partagea preſque également entre le Connétable de Montmorenci & la ſeconde génération des Guiſes. Claude avoit laiſſé ſix fils: le Duc François, le ſecond Cardinal de Lorraine, le Duc d'Aumale, le Cardinal de Guiſe, le Chevalier de Lorraine, Grand Prieur & Général des Galeres, & le Marquis d'Elbeuf. Les deux premiers ſont les ſeuls qui attirent l'attention, les autres jouiſſent du crédit de leur Maiſon ſans y ajouter.

François, Duc de Guiſe, avoit débuté comme ſon pere. Soldat ſous François I, il avoit reçu dans une eſ-

carmouché une bleſſure qui fut jugée mortelle. Le fer d'une lance lui entra dans la tête, entre l'œil & le nés, & la pointe du fer ſortoit par derrière la tête; Ambroiſe Paré arracha le fer & le Prince fut guéri. Général ſous Henri II, il arrêta la fortune de Charles-Quint & abattit la puiſſance des Anglois; il ſauva Metz & prit Calais.

Le Cardinal de Lorraine avoit toutes les ſortes d'ambition; celle de l'eſprit, de l'éloquence, de la ſcience, celle ſur-tout du pouvoir; il rechercha tous les genres de ſupériorité qu'un homme peut avoir ſur ſes ſemblables. Il voulut être parmi les Savans, par la doctrine, ce qu'il étoit parmi les Grands par la naiſſance. Orateur & Théologien, comme le fut depuis le Cardinal du Perron, il réfutoit les hérétiques avant que de les brûler, il fut un des Oracles du Con-

cile de Trente ; il confondit Théodore de Beze au Colloque de Poiſſy ; il terraſſa Montluc & Marillac (*a*), à la Conférence de Fontainebleau. Le Pape Pie V, alarmé du grand rôle qu'il lui voyoit jouer dans l'Egliſe, l'appelloit *le Pape d'au-delà des Monts ;* enfin, il fut le fléau de l'héréſie, mais il le fut auſſi de l'humanité.

Sa funeſte magnificence ruina les finances, dont il eut l'adminiſtration. On ſait que paſſant un jour dans les rues de Rome, il fit jetter une poignée d'argent à un mendiant aveugle, qui le reconnoiſſant à cette profuſion, s'écria : *Tu es le Chriſt, ou tu es le Cardinal de Lorraine : ô tu ſei Chriſto, ô veramente el Cardinal di Lorrenna.*

Inſolent avec les femmes & avec les Grands, il oſa dire à la Ducheſſe

(*a*) L'un Evêque de Valence, l'autre Archevêque de Vienne, Prélats, comme nous l'avons dit, ſuſpects de Proteſtaniſme.

de Savoye, qui lui refuſoit un baiſer d'étiquette qu'elle ne lui croyoit pas dû, (*a*) *j'ai couché avec d'auſſi grandes & d'auſſi belles Dames que vous ;* il oſa la traiter *de petite Ducheſſe crottée*, & la baiſer de force deux ou trois fois, en lui tenant la tête entre ſes mains.

Brant. Hom. illuſt.

Tel étoit ce fameux Cardinal & dans les grandes choſes & dans les petites.

Montmorenci, comme pour ſoutenir en tout la Rivalité avec les Guiſes, avoit cinq fils, tous dignes de leur père, qui furent le Maréchal de Montmorenci François, le Connétable Henri, Damville, Amiral de France ; Montberon & Thoré.

La génération de la Maiſon de Bourbon, que le ſort oppoſoit alors aux Guiſes, avoit auſſi été fort nom-

(*a*) Ce ſont les propres termes, rapportés par Brantôme.

breuse ; mais le Comte d'Enguien, le héros de Cerisoles, avoit péri dès le temps de François I, par un accident où l'on voulut voir un crime, (*a*) & ce crime fut imputé aux Guises.

Jean, Duc d'Enguien, fut tué à la bataille de Saint-Quentin.

Il ne restoit plus que trois frères. 1°. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa femme, Prince foible, indécis, flottant entre les deux Religions & les deux partis, qui signala sa valeur en mille occasions & ne montra de la résolution qu'une fois ; qui servit ses ennemis qu'il craignoit, contre ses parens qu'il aimoit, & qui mourut en combattant pour la Cour, après en avoir reçu mille outrages.

2°. Le Cardinal de Bourbon, qui fut Catholique parce qu'il étoit Cardi-

(*a*) Voyez l'Histoire de François I, t. V, de la seconde édit. p. 470, & suiv.

nal, qui aida ſouvent à tromper ſes frères, parce qu'il étoit toujours trompé par la Cour, & qui ſe laiſſa nommer Roi par la Ligue, au préjudice de Henri IV, ſon neveu, pour conſerver, diſoit-il, les droits de la Maiſon de Bourbon.

3°. Enfin, Louis I, tige de la Branche de Condé, Prince brillant, aimable, plein de talens pour la guerre, propre aux affaires, propre aux plaiſirs, aimé des femmes, honoré des Guerriers, cher à la Nobleſſe & au Peuple, il fut le rival direct & l'ennemi perſonnel de François, Duc de Guiſe.

Les autres Princes du Sang, cadets de la Maiſon de Bourbon-Vendôme, le Duc de Montpenſier & le Prince de la Roche-ſur-Yon, ſon frère, ſuivoient le torrent de la Cour.

Les Guiſes étant l'appui des Catholiques, Condé devoit être le chef des Proteſtants; il jugeoit d'ailleurs qu'il

étoit d'une politique noble & digne de lui, de prendre en main la défense du parti opprimé.

Le Connétable de Montmorenci, dont la cause, dans sa disgrace sous François II, venoit si naturellement s'unir à celle du Prince de Condé, sembloit aussi devoir embrasser la réforme; mais on lui fit sentir, dit-on, qu'il étoit de la dignité du premier Baron Chrétien de persévérer dans l'ancienne Religion : on ignore s'il eut de meilleurs motifs; les Grands se déterminent quelquefois par de pareilles vues. De cette conformité de Religion avec ses ennemis essentiels, il résulta une politique contraire à ses intérêts apparens, qui le rendit l'ami de ses oppresseurs, & l'oppresseur de ses parens & de ses amis; il parut faire, par inflexibilité, ce que le Roi de Navarre fit par indécision.

Les Colignis-Châtillons, ses neveux, furent inviolablement atta-

chés au Prince de Condé, qui étoit lui-même leur neveu par ſa femme (*a*). L'Hiſtoire leur rend le témoignage qu'ils ſuivoient la Réforme par conviction. L'Amiral de Coligny & Dandelot ſon frere, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, furent les Lieutenans du Prince de Condé dans le parti Proteſtant. Le Cardinal de Châtillon ſervit la même cauſe par ſes négociations.

Les autres Grands ſe partagèrent ſelon leurs paſſions, leurs intérêts ou leurs caprices. Le Maréchal de Saint André, l'homme le plus magnifique & le plus ruiné de la Cour, ſe vendit aux Guiſes; le Maréchal de Briſſac, ſi brillant ſous François I, & ſous Henri II, ſe livra auſſi aux Princes Lorrains, qu'il ſervit très-utilement.

(*a*) Eléonore de Roye, premiere femme du Prince de Condé, étoit fille de Madeleine de Mailly, ſœur utérine des Châtillons.

La mère du Roi, Catherine de Médicis, moitié par le principe Machiavelliſte de *diviſer pour régner*, moitié par inconſtance naturelle, balança d'abord, & flotta enſuite plus d'une fois entre les deux partis. Cette femme, dont le caractère, qui a paru ſi décidé, fut peut-être de n'en avoir point, & de ſavoir ſe plier aux circonſtances, a vécu ſous cinq Rois.

Sous François I, ſon beau-père, douce, aimable, ſoigneuſe de plaire, occupée de fêtes & d'amuſemens, on ne la crut propre qu'aux plaiſirs, elle embellit la Cour ſans la troubler.

Sous Henri II, on ne voit en elle qu'une femme complaiſante & ſoumiſe, qui reſpecte & flatte même les goûts de ſon mari; qui, pour obtenir l'ombre d'un crédit inutile, rampe ſous une rivale qu'elle déteſte. Diane de Poitiers regne ſeule, on apperçoit à peine Catherine.

Sous ſes fils, elle regne, ſon ambi-

tion éclate, ſa politique tortueuſe ſe déploye, c'eſt Catherine toute entière.

Elle haïſſoit également les Montmorencis & les Guiſes, qui l'avoient également négligée pour Diane de Poitiers, avec laquelle ils avoient même, les uns & les autres, contracté des Alliances (*a*). Elle eût voulu les chaſſer tous à la fois; mais ſon crédit naiſſant, qu'elle eſſayoit à peine, n'étoit pas aſſez fort pour frapper de tels coups. Le Connétable tenoit au Gouvernement par ſa place, les Guiſes par la Reine, leur niéce, tous par leurs ſervices & par leur gloire. Il falloit choiſir entr'eux; Catherine inclina d'abord pour le Connétable, par le ſeul intérêt de balancer l'Em-

(*a*) Le Duc d'Aumale avoit épouſé Louiſe de Brézé, fille de Diane de Poitiers. Henri de Montmorenci, ſecond fils du Connétable, & dans la ſuite Connétable lui-même, avoit épouſé Antoinette de la Marck, petite fille de Diane.

pire que Marie Stuart alloit donner à ſes oncles ſur ſon mari ; mais c'étoit Montmorenci que Catherine haïſſoit le plus, c'étoit celui dont l'inflexibilité contraſtoit le plus avec la ſoupleſſe artificieuſe de cette Reine. D'ailleurs par un effet de cette inflexibilité même, Montmorenci plus fidèle à l'amitié, plus délicat ſur l'honneur, plus lié par ſes engagemens que les Guiſes, reſtoit attaché à Diane, dans la diſgrace, parce qu'il l'avoit été pendant la faveur de cette femme. De plus, Montmorenci avoit offenſé Catherine perſonnellement, & d'une manière qui rejailliſſoit ſur le Roi ; il avoit oſé dire que de tous les enfans de Henri II, il n'y avoit qu'une fille naturelle de ce Prince qui lui reſſemblât. Catherine ſuivit les mouvemens de la vengeance, ce fut le premier trait de ſon caractere qu'on vit éclater, elle ſe lia étroitement avec les Guiſes, qui ſacrifièrent Diane ſans ménage-

De Thou, liv. 23. Brant. Hom. illuſt. Montmor.

ment, & qui aidèrent à la dépouiller (*a*) en faveur de Catherine; mais le but ſecret de cette Princeſſe étoit, de régner un jour ſans les Guiſes, comme celui des Guiſes étoit de régner ſans elle.

Au milieu de ces intrigues du Machiavelliſme, Marie Stuart, telle alors que la Reine, ſa belle-mère, avoit paru être ſous François I, ne ſongeoit qu'à plaire, croiſſoir en eſprit comme en beauté, montroit ces vertus douces & bienfaiſantes que la Philoſophie enſeigne aux hommes, & que la nature donne aux femmes. Niéce des Guiſes, néceſſairement attachée à leur parti & à la foi Catholique, qui avoit toujours été celle de l'Ecoſſe, elle répandoit ſur ce parti l'intérêt qui ſuit par-tout la jeuneſſe & la beauté. Mais cette influence fut légère; la jeuneſſe & les grâces qui ont tant de puiſ-

(*a*) On lui ôta ſa maiſon de Chenonceaux, qui fut donnée à la Reine-Mere.

ſance

sance dans les factions politiques, perdent leur avantage dans les factions Religieuses. Le fanatisme est farouche, il hait tout ce qui fait plaire, il endurcit contre la beauté même.

Tels étoient les intérêts, les passions, les Rivalités qu'offroit alors la Cour de France. Tout y respiroit, & la guerre civile, fléau en comparaison duquel la guerre étrangère est presque un état de paix, & la guerre de Religion, qui est à la simple guerre civile, ce que celle-ci est à la guerre étrangère. La conjoncture n'étoit pas favorable pour former au dehors des projets vastes, & faire valoir des prétentions sur d'autres Couronnes. Loin de pouvoir conquérir l'Angleterre & l'Irlande, on avoit bien de la peine à conserver l'Ecosse.

Pour connoître quelle étoit l'administration de ce Royaume depuis la mort de Jacques V, il faut considérer quels étoient, après Marie Stuart

les plus proches héritiers. Ces notions ſeront néceſſaires pour la ſuite des événemens.

Si la Loi Salique eût régi l'Ecoſſe, la Couronne auroit paſſé de Jacques V à Matthieu Stuart, Comte de Lennox, quoiqu'éloigné d'onze degrés du chef des Stuarts; mais c'étoit par des femmes que la Couronne avoit paſſé ſucceſſivement dans les Maiſons de Brus & de Stuart, & du côté des femmes, le même Comte de Lennox, étoit beaucoup plus proche; mais il étoit exclu par le Comte d'Arran, de la maiſon d'Hamilton. Tous les deux étoient petits-fils de Marie, fille de Jacques II, Roi d'Ecoſſe, laquelle avoit épouſé Jacques Hamilton.

De ce mariage étoient nés un fils & une fille. Le Comte d'Arran deſcendoit du fils, le Comte de Lennox de la fille; ainſi les droits de ce dernier, ne venoient qu'après ceux du Comte d'Arran, qui étoit l'héritier

préſomptif de la Couronne d'Ecoſſe ; mais on répandoit quelques nuages ſur la légitimité du Comte d'Arran. Jacques Hamilton, Comte d'Arran, ſon père, fils de Jacques Hamilton & de Marie d'Ecoſſe, avoit eu deux femmes, Eliſabeth Hume, & Jeannette Béaton. Séparé de la premiere par une Sentence, il avoit eu de ſon ſecond mariage avec Jeannette Béaton, le Comte d'Arran, qui étoit né du vivant d'Eliſabeth Hume. Le Comte de Lennox & les ennemis du Comte d'Arran conteſtoient la régularité de la Sentence de Divorce, par conſéquent la légitimité du ſecond mariage, dont étoit né le Comte d'Arran. Le Cardinal Béaton, neveu de Jeannette, Archevêque de Saint André, Primat d'Ecoſſe, Miniſtre tout-puiſſant ſous Jacques V, avoit voulu exclure de la Régence, & le Comte d'Arran & le Comte de Lennox, en produiſant un faux teſta-

ment de ce Roi, qui lui déféroit cette Régence. On n'eut égard ni à ſes prétentions ni aux objections du Comte de Lennox, contre le Comte d'Arran, & ce dernier fut nommé Régent; ſa foibleſſe laiſſa l'adminiſtration entre les mains du Cardinal Béaton.

Les nouvelles opinions avoient pénétré dans l'Ecoſſe, comme dans la France, elles y avoient fait les mêmes progrès, parce qu'on avoit pris, pour les arrêter, les mêmes meſures qu'on prenoit en France & par-tout, c'eſt-à-dire, la voie de la perſécution. L'introduction même des nouveautés en Ecoſſe, étoit déjà l'ouvrage de la perſécution; c'étoit le contre-coup des violences exercées par la Reine Marie d'Angleterre, contre ſes ſujets Proteſtans, & qui avoient forcé quelques-uns de leurs Prédicans à chercher un aſyle en Ecoſſe; ils y retrouvèrent la perſécution; le Cardinal Béaton, qui vivoit publiquement

avec une femme, qui marioit solemnellement sa bâtarde, & signoit les articles où elle étoit nommée *sa fille*, ne cédoit gueres en intolérance au Cardinal de Lorraine, mais il fut assassiné ; toutes les circonstances de sa mort prouvent sensiblement l'abus & le danger de la persécution. Le Clergé d'Ecosse étoit d'autant plus intolérant alors, qu'il étoit très-ignorant. Les Auteurs Protestans rapportent des traits peut-être exagérés, de cette ignorance. Selon eux, la plûpart des Prêtres Ecossois, ne regardoient comme la parole de Dieu, que l'ancien Testament, & croyoient Luther Auteur du nouveau. Cette erreur, toute étrange qu'elle est, étoit fondée, sans doute, sur ce que les Protestans parloient sans cesse de l'Evangile, que leurs Pasteurs s'en disoient les Ministres, & que leur secte se distinguoit par le nom *d'Evangélique*. On peut voir aussi dans les Auteurs Protestans,

les conteſtations qui s'élevèrent dans l'Univerſité de Saint André, pour ſavoir ſi l'Oraiſon Dominicale s'adreſſoit à Dieu ou aux Saints.

On deſiroit fort de l'accorder aux Saints, en haine des Proteſtans, qu'on accuſoit d'irrévérence envers eux, mais il n'y avoit pas moyen de la refuſer à Dieu ; on décida qu'elle s'adreſſoit à Dieu : *formaliter, principaliter, ultimatè, capiendo ſtrictè*, & aux Saints, *materialiter, minùs principaliter, non ultimatè, capiendo largè.* Un petit Frere-Lay propoſa de laiſſer à Dieu l'Oraiſon Dominicale & de donner aux Saints les *Ave* & les *Credo.* Son avis ne parut pas le moins ſenſé.

Spotwood p. 75 & 92. M. Hume, Tudor, ann. 1547.

Quoi qu'il en ſoit de cet excès incroyable d'ignorance, un Prédicant Huguenot, nommé Wishart, ſe diſtinguoit par ſes déclamations contre le Catholiciſme, les Magiſtrats de Dundée le chaſsèrent de leur ville ;

à l'exemple des anciens Prophètes, il les menaça du courroux du Dieu dont ils rejettoient la parole. Quelque temps après, la Peſte, que le défaut de Police & de propreté rendoit alors aſſez fréquente, ſe fit ſentir à Dundée ; le Prophète trouvé fidèle en ſes menaces, fut rappellé par le peuple, qui courut en foule à ſes ſermons ; mais comme il étoit à propos de prendre des précautions contre la peſte, Wishart fit placer ſa chaire ſur le haut d'une porte de la ville ; les gens infectés de la contagion reſtèrent en dedans, les autres ſe mirent en dehors, & tous l'entendirent ; Béaton ne put ſouffrir à ſa porte un tel ſcandale, il fit arrêter Wishart, à qui on promit ſûreté, mais qu'on trompa, d'après ce principe honteux & impie : *que la fidélité n'eſt pas due aux hérétiques*. Le Régent n'ayant pas voulu ſe mêler de cette affaire, Béaton prit ſur lui de juger Wishart, de l'envoyer au feu, &

d'ordonner l'exécution, qu'il regarda de sa fenêtre. Wishart le vit, & lui adressant la parole : » Cardinal impie, s'écria-t'il, « tu t'applaudis d'opprimer l'innocence & d'outrager la » Religion. Ton triomphe sera court ; » encore peu de jours, & dans la » même place d'où tu crois m'insulter » aujourd'hui, tu te verras abattu » aux pieds des Fidèles ; tu demanderas grace & ne pourras l'obtenir. » Ces sortes de prophéties, comme l'observe M. Hume, s'accomplissent par la raison même qu'elles ont été faites, elles sont la cause de leur accomplissement ; quelques jours après l'exécution de Wishart, des assassins pénétrent dans l'appartement de Béaton, & déjà deux des plus furieux s'élancent sur lui, l'épée à la main. Un des Conjurés, Jacques Melvil, que Knox appelle *l'homme le plus doux & le plus modeste*, arrête leur impétuosité : » mes amis, leur dit-il, ceci est

» l'œuvre de Dieu, nul desir de ven-
» geance, nul emportement humain
» ne doit profaner cette sainte ac-
» tion. « Puis s'adressant à Béaton :
» repens-toi, lui dit-il, malheureux
» Cardinal, malheureux homicide
» des Prophètes divins, repens-toi
» de tes crimes, & sur-tout de l'as-
» sassinat de Wishart, de cet homme
» suscité de Dieu pour la conversion
» de ce pays. Dieu qui le venge au-
» jourd'hui par nos mains, nous dé-
» fend de te haïr, mais il nous or-
» donne de te punir. Ce n'est en effet
» ni la haine, ni la cupidité, ni
» l'ambition qui nous a guidés ; nous
» n'en voulons ni à ton pouvoir ni à
» tes richesses, nous immolons l'en-
» nemi de l'Evangile & nous le plai-
» gnons. « En disant ces mots, il lui
plonge froidement son épée dans le
sein & le renverse mort à ses pieds. Il 28 Mai 1546.
est horrible, mais il est curieux, dit
M. Hume, de considérer avec quelle

Knox, Buchanan. Keith, Hiſt. de la Réformat. d'Ecoſſe.

dévote joie Knox raconte cet aſſaſſinat. Dans la première édition de ſon Hiſtoire, on liſoit ces mots imprimés à la marge : *les paroles & les actions divines de Jacques Melvil ;* elles furent ſupprimées dans les éditions ſuivantes.

L'Ecoſſe, Nation de Montagnards, ſauvage, indomptable, ſouvent révoltée contre ſes Rois, jalouſe à l'excès de ſa liberté, ſouffroit impatiemment qu'on voulût la contraindre dans ſa Foi ; la Réforme chez elle, prit d'abord un caractere plus dur & plus farouche que chez les autres Nations, elle adopta le Presbytéraniſme, elle ſe produiſit ſous les traits qui formèrent ce qu'on appella dans la ſuite, le Puritaniſme, ſecte diſtinguée parmi toutes les ſectes des Proteſtans, par l'auſtérité, par l'inſolence, par le mépris pour l'autorité.

Les Religionnaires Ecoſſois étoient en armes long-temps avant les Proteſ-

tans François ; ils avoient à leur tête Jacques, Prieur de Saint André, fils naturel du dernier Roi, comme les Proteſtans François avoient pour chefs les plus grands Seigneurs du Royaume & même des Princes du Sang. Les Proteſtans, en Ecoſſe comme en France, avoient l'Angleterre pour appui. On diſtinguoit, en Ecoſſe comme en France, le parti Anglois & Proteſtant, & le parti François & Catholique. Le Comte d'Arran, Régent d'Ecoſſe, d'abord Anglois & Proteſtant, avoit été attiré depuis au parti François & à la Religion Catholique, par le Cardinal Béaton, qui agiſſoit de concert avec la Reine douairière, mère de Marie Stuart, & ſœur des Guiſes. Au contraire, le Comte de Lennox, qui avoit été envoyé par la France en Ecoſſe, pour troubler l'adminiſtration du Régent & ſeconder Béaton, s'étoit vendu au parti Anglois, & ayant été obligé

de quitter l'Ecoſſe, il s'étoit réfugié en Angleterre où Henri VIII, qui vivoit encore alors, lui donna en mariage Marguerite de Douglas, ſa niéce, fille de Marguerite d'Angleterre ſa ſœur, & du Comte d'Angus. Cette Marguerite d'Angleterre étoit veuve de Jacques IV, Roi d'Ecoſſe, mere de Jacques V, & ayeule de Marie Stuart. Marguerite de Douglas, ſa fille du ſecond lit, Comteſſe de Lennox, étoit tante de Marie Stuart. Ainſi le Comte de Lennox, au moment où il trahiſſoit ſa Souveraine, ſe rapprochoit d'elle par les nouveaux nœuds qu'il formoit.

Les Guiſes ayant perdu le Cardinal Béaton, qui leur répondoit du Régent d'Ecoſſe, dont il ſavoit fixer les irréſolutions & diriger la foibleſſe, voulurent faire paſſer la Régence à Marie de Lorraine leur ſœur ; ils engagèrent le Comte d'Arran à dépoſer ſon titre entre les mains de cette

Princeſſe, moyennant des penſions, & le Duché de Châtelleraud qu'on lui donna en France; il prit le nom de ce Duché. La Régence confiée à une femme, étoit une choſe inuſitée en Ecoſſe; mais dans un pays où les femmes peuvent porter la Couronne, quel prétexte pourroit-on avoir de les exclure de la Régence? Marie fut Régente, & les conſeils des Guiſes réglèrent en partie ſon adminiſtration. Attachée à la Religion Catholique, mais naturellement prudente & modérée, ſon zèle ſe fût contenu dans les bornes légitimes, s'il n'eût été continuellement échauffé par les Princes ſes frères.

A leur inſtigation, elle permit quelques perſécutions, & la réforme y gagna. Le Primat Hamilton, frère du Duc de Châtelleraud & Succeſſeur de Béaton, fit condamner au feu un Prêtre d'une vie éxemplaire, nommé Walter-Mill, qui s'étoit fait Proteſ-

Keith, p. 58, 6, 7. Knox, p. 134.

tant; on eut peine à trouver un Juge pour prononcer la Sentence, & l'on ne put trouver de Marchands qui vouluſſent vendre des cordes pour attacher le Patient au poteau; le Primat fut obligé d'en fournir lui-même. On eſt fâché qu'il n'ait pas été réduit à faire lui-même l'éxécution. Ce fut le dernier acte de violence que les Catholiques eurent le pouvoir d'éxercer en Ecoſſe. Les Proteſtans furent bientôt les plus forts, & ce fut principalement l'effet de la mort de Walter-Mill.

L'eſprit du peuple ne tarda pas à ſe manifeſter dans une occaſion remarquable. La fête de Saint Gilles approchoit, c'eſt le patron d'Edimbourg; on devoit, ſelon l'uſage, porter la ſtatue de ce Saint en proceſſion dans les rues; la veille de la fête, les Proteſtans enlevèrent la ſtatue, le Clergé en fit faire à la hâte une autre, que le peuple appella *Gilles le cadet*, elle fut

portée en triomphe par les Prêtres & les Moines, la Régente suivoit la procession. La présence de cette Princesse contint le peuple ; mais aussi-tôt qu'elle fut retirée, on mit la statue en piéces & la procession en fuite.

La Régente étoit dans le plus grand embarras ; d'un côté les Protestans, dans leurs impérieuses requêtes, qu'il n'étoit plus possible de rejetter, éxigeoient que la Régente établît la Réforme en Ecosse. De l'autre, les Guises la pressoient de châtier l'insolence des Protestans. Tandis que la Régente temporisoit ou essayoit avec précaution quelques coups d'autorité, les Protestans pilloient & détruisoient les Monastères, ils déclaroient *à la génération de l'Anté-Christ, aux Prélats pestiférés & à tous leurs tonsurés d'Ecosse*, qu'ils alloient leur faire la guerre, parce que Dieu avoit ordonné aux Israélites de la faire aux Cananéens, &

en conſéquence ils prenoient les armes ſous le nom de *Congrégation.*

Vers le même temps arriva de Genève le fanatique Knox, le Calvin de l'Ecoſſe, célèbre pour avoir établi la Réforme dans ſon pays & pour en avoir écrit l'hiſtoire. Il porta dans le culte toute la ſéchereſſe, dans le dogme toute la ſévérité, dans la conduite des Réformés toute l'intolérance de Calvin ſon maître. Il y joignit la double férocité de ſon pays & de ſon propre caractère. La guerre civile s'alluma, & la France & l'Angleterre s'empreſsèrent d'y prendre part.

L'Ecoſſe, par ſon ancien attachement à la France, avoit toujours été (même en paix) dans un état de guerre avec l'Angleterre; Marie de Lorraine, Princeſſe françoiſe, avoit encore redoublé la haine des Anglois, en mariant ſa fille au fils de Henri II, & faiſant manquer, par cette alliance, la réunion ſi naturelle & ſi deſirée de l'E-

cosse avec l'Angleterre. Marie Stuart, en faveur de ce mariage, transporta, par des actes secrets & sous seing-privé, la Couronne d'Ecosse à la France, dans le cas où elle mourroit sans enfans; cette donation excédoit peut-être son pouvoir, & contrarioit sûrement les traités. Une Reine-Enfant, pouvoit-elle ainsi, d'un trait de plume, détruire l'ordre successif établi dans son pays? pouvoit-elle ainsi démentir, par des actes furtifs, les traités publics par lesquels la France promettoit, dans le même temps & en faveur du même mariage, de maintenir les loix de l'Ecosse, & d'assûrer le droit héréditaire du Duc de Châtelleraud (par conséquent celui du Comte de Lennox après lui) dans le cas où Marie Stuart ne laisseroit point de postérité?

Les Guises avoient envoyé à la Régente d'Ecosse, des troupes qu'ils destinoient à conquérir l'Angleterre avec

le ſecours des Catholiques Anglois, auſſi-tôt que l'Ecoſſe ſeroit pacifiée ; Eliſabeth, Reine d'Angleterre, inſtruite de tout, par les amis que la Réforme lui donnoit en France, & ſollicitée par les Réformés Ecoſſois, envoya du ſecours à ces derniers : cette guerre ſe ranima au moment où le reſte de l'Europe ſembloit pacifié par le traité de Cateau-Cambreſis ; beaucoup de Seigneurs, tant François qu'Anglois, allèrent en Ecoſſe chercher la gloire & les hazards. La Rivalité de la France & de l'Angleterre, ſuſpendue par-tout ailleurs, trouvoit encore à s'éxercer ſur ce théâtre.

30 Juin 1560. La Reine Régente mourut au milieu de tous ces troubles dont elle gémiſſoit & qu'elle eût peut-être prévenus par moins de condeſcendance pour ſes frères.

Cependant des intérêts plus preſſans rappelloient chez eux les François, & la fureur des diſcordes civiles

s'étant un peu ralentie chez les Ecoſſois, la paix ſe fit à Edimbourg entre les deux partis, ſous deux conditions, où il étoit aiſé de reconnoître l'influence que la Reine Eliſabeth avoit eue dans ce traité. L'une fut que toutes les conteſtations ſur la Religion & le Gouvernement ſeroient jugées par le Parlement d'Ecoſſe, dont François II & Marie ratifieroient les ſtatuts; l'autre que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe quitteroient les armes & le titre de Rois d'Angleterre; le refus que fit dans la ſuite Marie Stuart, à l'inſtigation de ſes oncles, de ratifier cette clauſe du traité d'Edimbourg, fut la cauſe de tous ſes malheurs.

La vivacité avec laquelle ces mêmes Guiſes pouſſoient leurs ennemis en France, ne pouvoit auſſi qu'attirer des malheurs à l'Etat & à eux-mêmes; le voile de légiſlation & de bien public, dont ils prenoient ſoin de couvrir leurs violences, n'en impoſoit à

perſonne. S'ils révoquoient les aliénations du Domaine, cette loi, juſte en apparence, étoit pour eux un moyen de dépouiller leurs ennemis & d'enrichir leurs créatures; s'ils défendoient de poſſéder deux Gouvernemens ou deux Offices, ce n'étoit pas, comme ils le diſoient, pour que l'Etat fût mieux ſervi & chaque ſujet moins puiſſant, c'étoit pour que l'Amiral de Coligny qui poſſédoit les Gouvernemens de l'Iſle de France & de la Picardie, fût forcé de céder le dernier à Briſſac, c'étoit pour que le Connétable de Montmorenci fût forcé de céder au Duc de Guiſe lui-même ſa charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi, dont il eut pour dédommagement une place de Maréchal de France, créée extraordinairement pour François de Montmorenci ſon fils aîné. Si les Guiſes n'avoient eu en vue que le bien public, ils auroient ſuivi le principe général de ne donner à aucu-

ne loi un effet rétroactif, ils n'auroient dépouillé perſonne, & ſur-tout ils n'auroient profité de rien. Les graces mêmes qu'ils accordoient, n'obligeoient pas toujours ; l'Ordre de S. Michel s'étoit maintenu dans ſon éclat, malgré la mémoire de Louis XI, ſon inſtituteur. Les Guiſes firent créer, à la fois, dix-huit Chevaliers, ce qui ayant avili cet Ordre preſqu'au même point où l'Ordre de l'Etoile l'avoit été dès ſa naiſſance, obligea Henri III de créer l'Ordre du Saint-Eſprit, qui a conſervé juſqu'à préſent ſa dignité, auſſi malgré la mémoire de ſon Inſtituteur.

La précaution prudente que prirent les Guiſes d'interdire le port d'armes, ne parut encore avoir que leur ſureté pour objet ; elle fut d'ailleurs impuiſſante contre la jalouſie des Princes, contre la haine des peuples, contre la vengeance des Proteſtans.

Brantôme. Cap. illuſtr. Vie de M. de Guiſe.

Mais l'horrible précaution qu'ils

prirent de faire planter ſur les avenues du trône des gibets pour y attacher ceux qui oſeroient ſe plaindre de leur adminiſtration, & demander juſtice au Roi, eſt un trait qui avoit échappé au Deſpotiſme Oriental, & qui manquoit à l'Hiſtoire de l'extravagance humaine. » On a dit (c'eſt Brantôme qui parle) que cette belle publica-» tion ... aida fort à fabriquer la con-» juration d'Amboiſe, & on a dit vrai.

Toutes leurs loix cependant ne portoient point ainſi l'empreinte ou de l'intérêt perſonnel ou de la haine, ils en firent une véritablement utile, lorſqu'ils ordonnèrent que les Compagnies de Judicature préſentaſſent, pour remplir les places vacantes, trois perſonnes irréprochables & verſées dans la Juriſprudence, entre leſquelles le Roi choiſiroit. C'étoit réparer le plus grand inconvénient de la vénalité des Charges, l'indignité des Juges; » mais, dit Mézeray, l'impor-

» tunité des mouches de Cour qui » s'attachent toujours à la corrup- » tion, & qui en vivent, ne permit » pas qu'une si sainte Ordonnance » eût lieu ». Mezer. Abr. chron.

Ils firent encore une action juste, quand ils rappellèrent l'ami & le prédécesseur du Chancelier de l'Hôpital, le vertueux Olivier, à qui Diane avoit ôté les Sceaux pour les donner à Bertrandi, Cardinal & Archevêque de Sens, homme décrié; mais puisqu'ils vouloient, comme Diane, un esclave & un persécuteur, Bertrandi, auteur des Edits de Château-Briant & d'Ecoüen, (*a*) leur convenoit mieux qu'Olivier, qui ne cessa d'opposer à la persécution le peu de liberté qu'on lui laissoit.

Ils agirent plus conformément à leurs principes, en rappellant, de

(*a*) Edits portant peine de mort contre les Réformés.

concert avec la Reine-Mère, ce Cardinal de Tournon, perſécuteur impitoyable, le plus ardent inſtigateur du maſſacre de Cabrières & de Mérindol, avant-coureur de la Saint-Barthelemy.

Le Connétable n'avoit abandonné la Cour qu'à l'extrémité, il avoit voulu d'abord armer contre les Guiſes les droits du Roi de Navarre, premier Prince du Sang ; François II, âgé de ſeize ans, étoit majeur par la loi, mais mineur par la nature & par la foibleſſe de ſon tempérament ; les Proteſtans eurent ſoin d'établir, dans leurs écrits, la néceſſité de rapprocher d'un jeune Roi les Princes de ſon Sang, & d'éloigner du Gouvernement les femmes, les étrangers, & ſur-tout les Cardinaux ; on ne manquoit pas de rappeller les prétentions des Guiſes ſur le Royaume de Naples, ſur diverſes provinces de France, même ſur le Royaume entier, puiſqu'ils ſe diſoient iſſus de Charlemagne ; on faiſoit ſentir le danger

e Thou, liv. 23.

danger de remettre l'adminiſtration en de pareilles mains : le Connétable preſſoit le Roi de Navarre de venir prendre dans le Conſeil & auprès du Roi la place qui lui appartenoit ; mais l'irréſolu Antoine n'oſoit ſe fier à Montmorenci, qui avoit conſeillé autrefois à Henri II de s'emparer des reſtes de ſon petit Royaume de Navarre, déjà preſque réduit à rien par l'ancienne uſurpation de Ferdinand le Catholique ; le Roi de Navarre venoit lentement & à petites journées ; il n'arriva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'adminiſtration *à ſes oncles de Guiſe* ; d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli & que mépris de la part de la Cour, on ne lui avoit pas même réſervé un logement ; & le Maréchal de Saint-André quoiqu'attaché aux Guiſes, ſe crut obligé, par décence, de lui céder le ſien. Le Roi de Navarre enfin, pour pouvoir quitter la Cour avec honneur, fut trop heureux

de ſe faire donner la commiſſion de conduire ſur la frontière la nouvelle Reine que la France donnoit à l'Eſpagne par le traité de Cateau-Cambreſis. C'étoit préciſément au Roi de Navarre que cette commiſſion n'auroit pas dû être donnée ; car elle portoit, que la Princeſſe ſeroit conduite ſur les terres d'Eſpagne, & cependant c'étoit à Roncevaux, qui eſt ſur les terres de Navarre, que la Princeſſe devoit être remiſe aux députés Eſpagnols. Auſſi le Roi de Navarre fut-il obligé de proteſter contre cette énonciation.

Le Roi de Navarre parti, le Connétable renvoyé, le Prince de Condé, les Châtillons éloignés, le champ reſta libre aux Guiſes & à la perſécution.

L'Inquiſiteur de Mouchy, qui, ſelon la pédanterie du temps, ſe faiſoit nommer *Democharès*, & dont les eſpions ſe nommoient *Mouchards*, nom reſté, parmi le peuple, à cette dan-

gereuſe eſpèce d'hommes, exerçoit publiquement dans Paris les fonctions de ſon miniſtère ; il étoit ſecondé par les Préſidens Minard & de Saint André ; (*a*) Magiſtrats d'ailleurs eſtimables, car le fanatiſme ne prouvoit pas néceſſairement alors de l'imbécillité ou de la mauvaiſe foi. Minard avoit été nommé, par Henri II, Curateur & principal Conſeiller de Marie Stuart.

Vers le même temps, le peuple, ſoit de ſon propre mouvement, ſoit à l'inſtigation des Inquiſiteurs, affecta de placer, aux coins des rues, quantité de petites images de la Vierge & des Saints, uſage dont il ne reſte peut-être encore que trop de traces. Quiconque paſſoit devant ces images, ſans les ſaluer, étoit hérétique, & pourſuivi par le peuple ou empriſonné ; les Eccléſiaſtiques ſages & bien intention-

(*a*) Mezeray confond, mal-à-propos, ces deux perſonnages.

nés transportèrent, tant qu'ils purent, ces images dans les Eglises, où elles sont à leur véritable place; mais c'étoit s'exposer à la fureur du peuple.

On répandoit en même-tems, contre les Réformés, les calomnies les plus absurdes, mais elles faisoient une grande impression sur le peuple, & même à la Cour. qui étoit peuple sous la superstitieuse Médicis; ils se réunissoient, disoit-on, dans des festins secrets, où ils mangeoient l'Agneau Pascal & du cochon rôti; c'étoit tout-à-la-fois judaïser & insulter au Judaïsme; ils finissoient par éteindre les lumières, & par se mêler indistinctement, reproche fait de tout temps aux assemblées secrettes & nocturnes; le Chancelier convainquit les Dénonciateurs d'imposture, & cependant ils furent crus.

D'un autre côté, comme le Roi étoit malade & faisoit des remèdes, le peuple des Protestans publioit qu'il

prenoit des bains de sang d'enfans, c'est ce qu'on avoit dit de Louis XI ; c'est ce qu'on dit de tous les Rois malades, quand ils sont haïs. Le peuple calomnie selon ses lumières. Au reste, les Protestans prétendoient que ces bruits mêmes venoient du Cardinal de Lorraine, & qu'il les faisoit répandre exprès pour les leur imputer ; il est certain du moins qu'un homme qui fut puni du dernier supplice, pour les avoir répandus, soutint jusqu'à la mort qu'il avoit agi par l'ordre du Cardinal. Que d'affreux mystères dans la politique, si cet homme disoit vrai, & que d'affreuses ressources dans le fanatisme, s'il en imposoit ainsi en mourant !

Un fait rapporté par M. de Thou & par tous les Historiens, soit Catholiques, soit Huguenots, met dans un jour effrayant la violence du Gouvernement des Guises. On avoit publié contr'eux un écrit, intitulé : *le Tigre*

Castelnau, la Planche, Bayle, Maimbourg, &c.

où l'on se plaignoit de leurs cruautés. On arrêta un Libraire nommé Martin Lhommet qui débitoit cet ouvrage ; on lui donna la question pour le forcer de nommer l'Auteur, il ne nomma personne, & fut condamné à être pendu. Le peuple, abandonné à ses propres mouvemens, qui sont naturellement justes & honnêtes, eût estimé une pareille constance ; séduit par les émissaires des Guises, il entra dans une telle fureur contre ce Libraire, qu'il vouloit le mettre en pièces tandis qu'on le menoit au gibet. Un Marchand de Rouen, qui arrivoit dans ce moment même, surpris d'un pareil acharnement, dont il ignoroit la cause, dit avec douceur aux plus échauffés : « Eh ! mes amis ! ne suffit-» il pas qu'il meure ? laissez faire le » bourreau ». A ces mots, la fureur du peuple se tourna contre ce Marchand, qui eut beaucoup de peine à s'y dérober. Mais que croiroit-on que

firent les Juges ? ils firent pendre le Marchand, comme complice du Libraire. Ce fut le Rapporteur, nommé Du Lion, qui trouva ce moyen de faire sa cour aux Guises. Il osa s'en vanter, & plaisanter sur le sort du Marchand ; on lui représenta l'horreur d'une pareille iniquité ; *Que voulez-vous*, dit-il ? *il falloit bien accorder quelque chose à M. le Cardinal, qui se désespéroit de ce que nous n'avions pu mettre la main sur l'Auteur.* Les Plaisans firent de froides allusions sur *le Lion & le Tigre* ; mais le Gouvernement pouvoit-il mieux justifier le titre du libelle & tourner plus directement le dos à son but ?

Des quartiers entiers étoient décriés comme contenant beaucoup d'hérétiques, le fauxbourg Saint-Germain s'appelloit *la Petite-Genève*, tout ce qui l'habitoit étoit suspect. Si les Protestans quittoient Paris pour fuir

la perſécution, leurs biens étoient confiſqués ; dans toutes les places, dans tous les carrefours, on ne voyoit que des ventes de meubles à l'encan ; on mettoit auſſi en vente les maiſons qu'on trouvoit vuides, on en chaſſoit les enfans que les fugitifs n'avoient pu emmener, les rues étoient pleines d'enfans abondonnés qui pouſſoient des cris lamentables, en appellant leurs parens & en demandant du pain. Les plus grands ennemis des Proteſ-
De Thou, Liv. 23. tans, dit M. de Thou, ſe ſentoient touchés de compaſſion ; mais quelquefois le zèle alloit juſqu'à prendre des précautions contre la pitié publique ; on avoit arrêté un particulier du
* d. art. 3 nom de Viſconti, dont la maiſon paſſoit pour ſervir d'aſyle aux Réformés, on entraînoit avec lui ſa femme & ſes enfans ; c'étoit un vendredi : pour irriter le peuple, on porta devant eux un chapon lardé qu'on prétendoit avoir trouvé dans la maiſon ; Viſconti fut

mis dans un cachot, dont l'infection le fit mourir.

On avoit établi des *Chambres - Ardentes* dans tous les Parlemens ; le Préſident de Saint-André étoit à la tête de celle de Paris, les victimes ſe multiplioient, & les Proſélytes en même-temps.

Une des plus illuſtres de ces victimes fut l'inflexible & vertueux Anne Du Bourg, l'un des membres les plus diſtingués du Parlement de Paris, & neveu du Chancelier Du Bourg.

Il avoit été arrêté avec pluſieurs autres membres du Parlement, dans cette orageuſe & funeſte ſéance, où le Roi Henri II, arrivé ſans être attendu, ne parut laiſſer la liberté des ſuffrages que pour la punir. Son procès, ſuſpendu par la prompte mort de Henri II, fut continué ſous François II. Anne Du Bourg voulut récuſer le Préſident Minard, ſans doute à cauſe de ſon zèle inquiſiteur, qui

avoit dû mettre de l'inimitié entr'eux ; Minard qui ſe faiſoit un plaiſir & un honneur d'envoyer un hérétique au bucher, refuſa de s'abſtenir : *Dieu ſaura t'y forcer*, lui dit Du Bourg ; menace innocente peut-être, mais très-imprudente ; Minard fut aſſaſſiné en ſortant du Palais, à ſix heures du ſoir, le vendredi 12 décembre (*a*). On
1559. ſoupçonna de ce coup un Ecoſſois, nommé Jacques Stuart, Proteſtant forcené. Soit qu'il fût parent ou non de la jeune Reine, elle le renia & l'abandonna ; ſa fermeté le ſecourut, il ſouffrit la torture ſans rien avouer, & fut renvoyé abſous. L'accompliſſement de la prédiction de Du Bourg ayant donné de violens ſoupçons de

(*a*) C'eſt à l'occaſion de ce meurtre que fut rendue l'*Ordonnance Minarde*, portant que l'Audience de relevée finiroit à quatre heures du ſoir, depuis la Saint-Martin juſqu'à Pâques.

complicité contre ce Magiſtrat, hâta ſa condamnation ; il mourut en héros de parti.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaiſons tenoient aux intérêts de ſecte & de parti, c'eſt que l'Electeur Palatin fut le plus ardent ſolliciteur de la grace de Du Bourg, Conſeiller au Parlement de Paris. De tels protecteurs nuiſent quelquefois, en annonçant dans les protégés le deſſein de ſe rendre redoutables.

L'eſprit du temps ne s'annonce pas avec avantage dans l'Arrêt de Du Bourg, ni dans les jugemens portés contre les divers membres du Parlement qui avoient été arrêtés avec lui. Le Parlement étoit partagé depuis long-temps ſur la manière dont on devoit traiter les Sectaires ; la Grand'-Chambre les condamnoit à la mort, la Tournelle ſe contentoit d'une peine plus modérée. Euſtache de la Porte, en opinant devant Henri II, avoit

applaudi à l'uſage de la Tournelle, & condamné celui de la Grand'-Chambre; il lui fut enjoint d'approuver les Arrêts de la Grand'Chambre.

Paul de Foix qui fut depuis Ambaſſadeur, Conſeiller d'Etat & Archevêque de Toulouſe, avoit demandé s'il ne ſeroit pas poſſible de faire une diſtinction entre ceux qui nioient le fonds des Myſtères & la réalité des Sacremens, & ceux qui n'en attaquoient que la forme; il demandoit en conſéquence ſi l'on ne pourroit pas ſe permettre quelque indulgence, au moins à l'égard de ceux-ci? On l'obligea de reconnoître que dans l'Euchariſtie la forme eſt inſéparable de la matière; il fut d'ailleurs exclu pour un an des aſſemblées du Parlement.

Louis Du Faur, ou Du Four, avoit dit formellement que le meilleur moyen d'extirper l'héréſie, c'étoit de tenir un Concile général, & qu'en attendant, on ne devoit point con-

damner les Sectaires à mort. Celui-ci, comme le plus coupable, fut condamné à faire amende-honorable, & exclu pour cinq ans du Parlement. Les Juges étoient des Commissaires tirés de cette Compagnie, & qui, sans doute, avoient été choisis parmi les plus fanatiques. Le Parlement, en Corps, revit dans la suite ces Jugemens, & les annulla.

La vengeance appelle la vengeance. L'assassinat de Minard, prix de son intolérance, précipita la perte de Du Bourg, & le supplice de Du Bourg détermina la Conjuration d'Amboise.

Les Protestans voulant venger Du Bourg & pourvoir à leur sûreté, convinrent de se saisir du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, pour leur faire faire leur procès par les Etats. Ils devoient se rendre, chacun de leur côté, ou par petites bandes, & sous divers déguisemens, à Amboise, au jour marqué pour l'exécution de leur projet.

De Thou, liv. 24.

On n'a jamais bien ſu (car on ne ſait rien exactement ſur ce qui concerne les temps de faction) ſi le projet étoit de tuer les Guiſes, ou ſi le projet de les arrêter, s'étendoit juſqu'à la perſonne du Roi & celle de la Reine-Mère, ou ſi le Prince de Condé & l'Amiral de Coligny trempoient dans le projet, quel qu'il fût. Sur tous ces points, les Catholiques ſoutiennent l'affirmative, & les Proteſtans la négative. Mais qu'on borne, tant qu'on voudra, l'objet que ſe propoſoient les Proteſtans, leur complot reſtera toujours aſſez coupable. C'eſt ainſi que ſouvent par leurs profanations, par leurs mutineries, par leurs mouvemens ſéditieux, ils s'attiroient la perſécution dont ils ſe plaignoient & qu'ils éxerçèrent ſi cruellement à leur tour, partout où ils furent les plus forts.

Le Chef apparent de la conſpiration d'Amboiſe fut un gentilhomme de l'Angoûmois, nommé Georges

Bari de la Renaudie, condamné pour un crime de faux; il dut la vie en cette occasion au Duc de Guise, qui le fit sauver de sa prison. Criminel & ingrat, il semble que les Protestans étoient dès-lors en état de mieux choisir. Cet Aventurier cependant avoit de la valeur. Il eut aussi de l'indiscrétion; il confia son secret à un Avocat Protestant, nommé Des Avenelles, chez qui l'intérêt de l'Etat prévalut sur un intérêt de secte, & qui révéla tout. On attendit les Conjurés sur leur route, &, comme on avoit de bonnes instructions, on les dissipa aisément, en les attaquant avec avantage dans des défilés & dans des forêts. Ceux qui voulurent résister furent tués; La Renaudie fut du nombre. Attaqué dans la forêt de Château-Renaud par Pardaillan, son cousin, qui auroit peut-être dû laisser cette commission à un autre, il tua Pardaillan, & fut tué par un domestique de ce

même Pardaillan. Le plus grand nombre fut celui des priſonniers, c'eſt-à-dire, des victimes dévouées au ſupplice.

Dans ce moment même, le Chancelier Olivier demandoit grace encore pour ceux qu'un zèle aveugle de Religion avoit entraînés; il vouloit qu'on ſe bornât au châtiment des chefs & des plus coupables, il oſoit vanter le pouvoir de la clémence; mais lorſqu'il commençoit à faire quelque impreſſion, un chef des Conjurés, nommé la Motte, fit une entrepriſe ſur Amboiſe; la cruauté des Guiſes ſembla triompher de ce qu'il ne reſtoit plus de prétexte à la clémence; le Chancelier ſe tut, & reconnut, en gémiſſant, combien il eſt difficile de faire du bien aux hommes.

La cruauté fut libre, on épuiſa les ſupplices, le ſang ruiſſela dans les rues d'Amboiſe; les places, les carrefours n'offroient que gibets, que buchers

& qu'échafauds; la Reine-Mère menoit à ces spectacles les Princes ses fils & toutes les Dames de la Cour; c'est une atrocité particulière aux supplices qui ont la Religion pour objet; quelques-uns de nos Rois ont assisté aux supplices ordinaires, Louis XI y prenoit plaisir, presque tous les Souverains ont assisté au supplice des hérétiques, c'est l'esprit de l'inquisition, & cet usage subsiste encore dans les pays où elle s'est conservée; les Prêtres ont persuadé aux Princes que ces actes rigoureux de Religion demandent la présence du Souverain.

Toutes les femmes virent ces supplices d'un œil sec: il n'y eut que la Duchesse de Guise, Anne d'Est, Catholique zélée, mais femme d'une vertu douce & d'une piété tendre, qui ne put retenir ses larmes à cet affreux spectacle.

Les Bourreaux étoient lassés, on commençoit à craindre l'effet de tant

de violences & l'horreur qu'elles pouvoient inſpirer. L'horreur redoubla lorſque, dans un temps, où tout enfin paroiſſoit calme, le jour naiſſant montra aux regards de toute la ville la Loire couverte des cadavres de ceux qu'on y avoit jettés pendant la nuit, uniquement pour s'en défaire; ce fut là le dernier acte de cette tragédie, Olivier ne le vit pas, ſes yeux venoient de ſe fermer, ſon cœur s'étoit flétri à la vue de tant de maux, la douleur l'avoit conſumé; mort digne d'un citoyen & d'un ami de l'humanité; mort qui couronna une vie vertueuſe, & qui n'a pas été aſſez vantée, parce que l'hiſtoire n'a pas toujours été juſte.

De Thou, liv. 24. Les Guiſes eurent encore le bonheur ou le mérite d'avoir donné pour ſucceſſeur à Olivier, l'homme le plus digne de le remplacer, Michel de l'Hôpital. Ils avoient d'abord incliné pour Jean de Morvilliers, Evêque

d'Orléans, qui fut ſon ſucceſſeur, mais quand l'Hôpital eût été nommé, la Reine-Mère, le Duc, le Cardinal, tous voulurent avoir l'honneur d'un tel choix.

Le Parlement donna en vain au Duc de Guiſe le titre de *Conſervateur de la Patrie*, pour avoir découvert & ſi cruellement puni la conjuration d'Amboiſe; la Patrie ne vit dans les Guiſes que ſes bourreaux.

Le Prince de Condé, quelque part qu'il pût avoir eue à la conjuration d'Amboiſe, vint jurer devant le Roi qu'il n'en avoit eu aucune, il démentit & défia ſes accuſateurs; il ne ſe trouva point d'accuſateurs; le Duc de Guiſe, ſoit perſuaſion, ſoit diſſimulation, ſe rendit garant de l'innocence du Prince, & offrit de lui ſervir de ſecond contre ces accuſateurs inviſibles. Le Prince de Condé partit, bien réſolu de ſe venger, à la pre-

miere occaſion, de cette humiliante généroſité.

L'influence du nouveau Chancelier ſe fit bientôt ſentir en ce que la Reine-Mère tint la balance plus égale entre les Guiſes & les Princes, entre les Catholiques & les Proteſtans; qu'elle écouta les plaintes de ceux-ci, qu'elle parut vouloir y ſatisfaire; la Conférence de Fontainebleau, ſembla n'avoir point d'autre objet. La Reine-Mère y convoqua les Grands; le Connétable & les Châtillons s'y trouvèrent. L'Amiral y préſenta, en faveur des Proteſtans, des requêtes qu'il offrit de faire munir de cinquante mille ſignatures, c'étoit annoncer qu'elles ſeroient appuyées de cinquante mille hommes armés: auſſi le Duc de Guiſe ne répondit-il à cette offre qu'en propoſant de leur en oppoſer cent mille. L'Evêque de Valence Montluc, au grand ſcandale de l'Ordre Eccléſiaſ-

tique, exposa les abus de l'Eglise Romaine, comme auroit pu faire un Ministre Protestant; l'Archevêque de Vienne Marillac insulta les Guises, mais la victoire resta au Cardinal de Lorraine, qui réfuta ces Evêques. Son éloquence aidée de son crédit, entraîna tout.

Cependant l'événement justifia la politique indulgente que le Chancelier Olivier n'avoit pu faire adopter, ou prouva, du moins l'inefficacité des supplices; les Protestans brûloient de venger ceux de leurs frères, qu'ils apelloient *les Martyrs d'Amboise*; toute la France étoit agitée, on n'entendoit parler que de tentatives & de surprises de la part des Huguenots; le Prince de Condé étoit l'ame de tous ces mouvemens, il redoubloit d'efforts auprès du Roi de Navarre son frère, pour l'entraîner dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvelle conjuration, le Roi de Navarre, le Prince

de Condé, le Connétable, furent mandés à la Cour. Les Princes auroient pu y paroître à leur avantage, s'ils avoient accepté les ſecours que la Nobleſſe s'empreſſa de leur offrir; mais le Roi de Navarre ne voulut être armé que de ſa ſeule innocence, & le Prince de Condé crut qu'il ſe juſtifieroit de cette nouvelle conjuration auſſi facilement que de la première.

Au moment où le Roi de Navarre alloit entrer dans l'appartement de François II, il reçut avis que les Guiſes avoient arraché à la foibleſſe de ce Prince un conſentement de le faire aſſaſſiner en ſa préſence; ce fut alors qu'Antoine montra une fermeté qui n'étoit pas de ſon caractère: » S'ils me
De Thou, liv. 26. » tuent, dit-il à Reinſy ſon Gentil-» homme, portez à ma femme & à » mon fils mes habits tout ſanglans, » ils y liront leur devoir. Il entre d'un air intrépide & modeſte, les Guiſes jettoient des regards inquiets

sur le Roi, qui balançoit à donner le signal, & qui ne le donna point; Antoine sortit, sans avoir paru troublé ni instruit du danger qu'il couroit; le Duc de Guise sortit après lui plein de colère contre François II, & s'écriant: ô foible! ô lâche Roi (*a*)!

Le Prince de Condé fut arrêté, selon le conseil qu'en avoit donné le Maréchal de Brissac, toujours prêt à tout risquer pour les Guises. On se contenta d'observer le Roi de Navarre, qui fut abandonné de tout le monde, excepté des Châtillons.

On fit le procès au Prince par commission, malgré toutes ses protestations & tous ses appels à la Cour des Pairs; les Guises avoient juré sa perte d'après cette erreur commune qui persuade aux politiques vulgaires

(*a*) Observons cependant que M. de Thou, qui rapporte ce fait, ne paroît pas le garantir.

qu'ils ne peuvent trouver leur sûreté que dans la ruine de leurs ennemis, au lieu que l'expérience, d'accord avec la raiſon, démontre que la sûreté, ainſi que la paix, ne peut ſe trouver que dans la juſtice & dans la modération. C'étoit le comble de l'inſolence & de la témérité de pourſuivre avec cet acharnement un Prince du Sang Royal, chef d'un parti formidable, & devenu l'idole de la Nation.

Cependant l'Arrêt étoit prononcé, il étoit même ſigné de tous les Juges, excepté du Chancelier & du Préſident Guillard du Mortier, qui balançoient encore, & de Louis de Beuil, Comte de Sancerre, qui refuſoit abſolument ſa ſignature. Le Roi mourut, ce fut là le coup qui ſauva Condé de l'échafaud, & la France de l'horreur de voir un Prince du Sang tomber ſous le fer d'un bourreau.

La priſon du Prince fut ouverte, mais

mais il ne voulut pas en sortir, il demanda qu'on fît paroître ses accusateurs ; personne n'osa l'être, les Guises déclarèrent que tout s'étoit fait par l'ordre du Roi, un Arrêt du Conseil & un Arrêt du Parlement, rendirent au Prince l'innocence, l'honneur & la liberté. Mais on peut juger s'il emporta de sa prison le desir de la vengeance.

L'état d'infirmité dans lequel François II avoit toujours vécu, suffisoit pour rendre raison de sa mort ; mais dans les temps de factions & de troubles, il est rare que la mort d'un jeune Prince soit réputée naturelle. Le peuple promena ses soupçons sur tous ceux qui pouvoient avoir intérêt à cette mort ; on observa qu'Ambroise Paré, *Chirurgien des Princes & Prince des Chirurgiens*, comme on l'appelloit alors, étoit créature du Connétable, qu'à ce titre il avoit pu vouloir détruire, ou du moins affoiblir le crédit des Guises ; qu'à titre de Huguenot,

il avoit pu vouloir ſauver la vie au Prince de Condé, & pour cela envenimer par ſes remèdes les maux du jeune Roi. La mémoire d'Ambroiſe Paré n'eſt pas reſtée chargée de ce ſoupçon.

Dans la ſuite, lorſque Catherine fut plus connue & plus haïe, lorſqu'on eût vu ſa prédilection pour Henri III, ce fut elle qu'on accuſa d'avoir ſacrifié ſes fils aînés à ce troiſieme fils. Les mères empoiſonnant leurs enfans, ne ſont pas une choſe commune, même parmi les monſtres. Brunehaut en avoit été accuſée, les ennemis de Médicis avoient plus d'un prétexte pour la comparer à Brunehaut.

On appella François II *le Roi ſans vices*. Quels vices ou quelles vertus peut avoir un enfant toujours malade qui meurt à dix-ſept ans ?

Pendant que ces paſſions fermentoient en France, l'Angleterre étoit

tranquille, & la paix lui donnoit sur sa rivale tous les avantages qu'elle amène à sa suite; l'autorité d'Elisabeth étoit respectée, sa personne étoit aimée, on lui savoit gré de tous les soins qu'elle prenoit pour plaire, on lui savoit gré d'avoir détruit presque (*a*) sans persécution, une Religion que la persécution sembloit avoir décréditée pour jamais en Angleterre, & pour laquelle Elisabeth elle-même avoit été persécutée sous Marie; tous ses efforts lui étoient comptés, & elle en fit d'heureux. Encouragée par la reconnoissance de son peuple, on vit une Reine de vingt-cinq ans se condamner à l'économie la plus sévère,

(*a*) Nous disons *presque*, car, après tout, c'est quelque chose, & c'étoit beaucoup trop que de déposer quatorze Evêques, douze Archidiacres, quinze Principaux de Collèges, cinquante Chanoines & environ quatre-vingts Ministres. Elisabeth persécuta même plus rigoureusement dans la suite.

& ne ſe démentir jamais ſur cet article. Que ne peut cette économie ! Eliſabeth entreprit de payer les dettes de ſon père, de ſon frère & de ſa ſœur, accumulées & accrues de regne en regne, elle y réuſſit en peu d'années ; elle eut de l'économie l'ordre & l'exactitude, & n'en eut point les vues étroites ni les ſoins minutieux, elle ſçut trouver de la magnificence pour les entrepriſes qui pouvoient, ou flatter, ou illuſtrer ſa Nation ; ſous elle la navigation & le commerce firent les progrès les plus glorieux ; ſous elle l'Angleterre fut riche & redoutée.

Eliſabeth ſut choiſir ſes Miniſtres : les deux Cécil, Guillaume & Robert, les deux Bacon, Nicolas & François, qu'elle employa dans le Miniſtère ou dans les négociations, étoient des hommes d'un mérite diſtingué.

Sa politique intérieure, comme nous l'avons dit, fut de plaire à ſon

peuple & de le mettre dans ſes intérêts ; elle ne perdoit pas une occaſion de montrer ces ſentimens populaires qui devroient toujours être dans le cœur des Souverains ; le Parlement lui faiſant des inſtances pour qu'elle ſe mariât : » Je me regarde, dit-elle, » comme mariée avec mon peuple.

Il y avoit dans ſa Cour un François qui excitoit la jalouſie par la confiance dont elle paroiſſoit l'honorer ; elle avoit craint pour lui le reſſentiment des Grands, & avoit pris à cet égard des précautions qui marquoient beaucoup d'intérêt. Un jour, tandis qu'elle ſe promenoit avec lui dans une barque ſur la Tamiſe, un coup de mouſquet, parti d'une chaloupe voiſine, caſſa le bras d'un des rameurs dans la barque où étoit la Reine ; on arrêta un jeune-homme qui avoit fait le coup ; il fut jugé, condamné, envoyé au gibet ; il proteſta toujours que le coup étoit parti par un pur ac-

Camden. Forbes. Jebb.

cident ; la Reine lui fit grace : » Je ne » crois, dit-elle, sur le compte de » mes Sujets, que ce qu'une mère » peut croire de ses enfans. » On peut juger si une Reine jeune, belle, parlant & agissant ainsi, étoit aimée.

Sa politique extérieure, quoique fort vantée & digne de l'être d'après les idées établies, ne peut recevoir les mêmes éloges dans un ouvrage, consacré à la réfutation du Machiavellisme. C'étoient les maximes de la politique vulgaire mises en pratique avec plus d'art & de talent. Elisabeth n'avoit pas dans le cœur ce sincère & profond amour de la Justice, qui, plus que les lumières mêmes, avoit élevé Saint-Louis au-dessus de son siécle & de tous les siécles. Elle ne se doutoit pas que les principes de la politique & ceux de la morale fussent les mêmes, & que la morale fût une pour les Républiques ainsi que pour les Individus; que tout se réduisît à être juste

& bon dans le Gouvernement des Empires comme dans le commerce de la Société particulière ; elle crut, comme tout le monde le croyoit alors, que l'art de regner eſt l'art de nuire ; que pour s'aſſurer la paix, il faut ſemer la guerre & la diviſion chez ſes voiſins ; elle perfectionna cet art funeſte ; les Princes Machiavelliſtes & Philippe II, lui-même, furent vaincus dans leur propre ſcience par une femme.

La Religion qui diviſoit alors preſque tous les Etats de l'Europe, invitoit naturellement à cette politique, & en facilitoit le ſuccès. En France, en Ecoſſe, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans tous les Etats Catholiques où il y avoit des Proteſtants, Eliſabeth avoit un grand parti à ſa diſpoſition. Il eſt vrai qu'on avoit le même avantage à lui oppoſer, & que les Catholiques Anglois & l'Irlande preſque toute Catho-

lique, fourniſſoient à Philippe II & aux Guiſes des ennemis domeſtiques à ſoulever contre Eliſabeth.

Ainſi la guerre civile étoit partout, les intérêts de la Religion décidoient de tout; la France & l'Eſpagne, malgré toutes les cauſes de haine & de Rivalité, étoient amies, parce qu'elles profeſſoient la même Religion; le Pape, l'Empereur, la France, l'Eſpagne, l'Ecoſſe étoient réunis contre la ſeule Angleterre, qui n'avoit à leur oppoſer que leurs Sujets Catholiques, & qui, dans le ſyſtême de guerre généralement adopté, devoit s'attacher à diviſer cette foule d'ennemis. Elle avoit peu de ſecours à attendre des Puiſſances Luthériennes du Nord & des Proteſtans d'Allemagne; les Proteſtans en France & en Angleterre, ſuivoient la ſecte de Calvin, & les Luthériens haïſſoient preſque autant les Calviniſtes que les Catholiques. En effet, le Prince de Con-

dé ayant traité avec le Duc de Virtemberg & avec d'autres Princes Proteſtans d'Allemagne, le Duc de Guiſe parvint à le priver de leurs ſecours, en affectant un faux zèle pour le Luthéraniſme, & en perſuadant aux Allemands que ſon but étoit de réduire tour-à-tour les Calviniſtes & les Catholiques pour rétablir ce qu'il appelloit l'*Unité de l'Egliſe.* Si les Proteſtans s'en étoient tenus à leur principe d'Union, c'eſt-à-dire, à leur haine commune pour l'Egliſe Romaine, ils auroient été les plus forts dans l'Europe. Tel étoit l'effet de la perſécution qu'ils avoient d'abord éprouvée par-tout : ils s'affoiblirent, non pas préciſément parce qu'ils ſe partagèrent en différentes ſectes, mais parce que ces ſectes devinrent intolérantes entr'elles. Dans tous les Etats Catholiques, le parti Proteſtant étoit très-fort, parce qu'il avoit été très-perſécuté; en Angleterre, le parti Catho-

lique étoit très-foible, parce que la révolution qui venoit d'établir la Réforme, s'étoit faite ſans beaucoup de perſécution. Cette foibleſſe du parti Catholique en Angleterre, comparée à la force du parti Proteſtant dans les Etats Catholiques, & jointe au talent d'Eliſabeth pour déſunir ſes ennemis, ſervoit de contre-poids au nombre des Puiſſances que la Religion tendoit à réunir contre l'Angleterre.

CHAPITRE SECOND,

CHARLES IX en France, & encore ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1560 jusqu'en 1574.

LE seul changement que la mort de François II parut apporter dans la situation de l'Europe, fut que la Rivale d'Elisabeth, Marie Stuart, ne fut plus que Reine d'Ecosse, & que n'ayant point d'enfans, elle devint étrangère à la France; mais les Guises ses oncles, dont la mort de François II sembloit devoir diminuer la puissance, (*a*) trouvèrent le moyen de conserver

(*a*) Au moment de la mort de François II, le Cardinal de Lorraine, homme aussi timide qu'entreprenant, croyant sa Maison perdue, sortit de Paris, & le peuple, déjà très-Huguenot, crioit après lui dans les rues: *Adieu, Monsieur le Cardinal, la Messe est fessée.* Ces

leur crédit, ils continuèrent de gouverner la France par Catherine de Médicis & l'Ecoſſe par Marie Stuart, ils n'abandonnèrent pas même entièrement le projet chimérique de détrôner Eliſabeth en faveur de Marie. Avec un peu plus de crédit encore, ils euſſent fait épouſer Marie au nouveau Roi, comme Henri VIII, après la mort du Prince Arthur ſon frère, avoit épouſé Catherine d'Arragon, il y avoit même ici un bien plus grand intérêt, celui de conſerver à la France le Royaume d'Ecoſſe, & des prétentions ſur ceux d'Angleterre & d'Irlande.

Voici la forme que le Gouvernement François parut prendre au commencement du règne de Charles IX.

Catherine de Médicis eut l'admi-

---

indécences, très-fréquentes alors de la part des Proteſtans, diſſipent l'intérêt que la perſécution eût pu répandre ſur eux.

niſtration, & le Roi de Navarre la Lieutenance-Générale du Royaume. Cet arrangement ſembloit donner la victoire aux Princes; ce fut aux Guiſes qu'elle reſta; le Roi de Navarre s'étoit réconcilié avec eux. On lui faiſoit eſpérer, tantôt que le Roi d'Eſpagne, avec lequel les Guiſes étoient étroitement liés, lui reſtitueroit ſon Royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne (*a*) en échange; on lui avoit même propoſé de répudier Jeanne d'Albret & d'épouſer Marie Stuart, alliance, qui, au lieu des reſtes toujours menacés du Royaume de Navarre, lui auroit procuré le Royaume d'Ecoſſe & peut-être les trois Royames Britanniques. Son attachement pour Jeanne d'Albret, ou ſe-

(*a*) » Il prit l'Iſle de Sardaigne, pays de » banniſſement, pays malheureux & diſ» gracié : il la prit, dis-je, tant il connoiſ» ſoit la carte ! pour l'une de ces Iſles fortu» nées dont les fables font mention. *Bayle.*

lon d'autres, le reſpect de Marie Stuart pour les droits de cette première épouſe, fit tomber cette propoſition.

De Thou, liv. 27. La réconciliation du Roi de Navarre avec les Guiſes avoit été ménagée par un autre ennemi des Guiſes, le Connétable de Montmorenci. Ce Miniſtre, accoutumé au premier rang, & auquel il étoit ſi dur d'en deſcendre, n'avoit plus que le choix du ſecond parmi ſes amis ou parmi ſes ennemis; la Religion le détermina en faveur des derniers.

Pour qu'il conſervât une égalité apparente avec le rival dont il n'étoit plus, pour ainſi dire, que le Lieutenant, ils s'aſſocièrent le Maréchal de Saint-André; tous trois formèrent pour la défenſe de la Religion Catholique une eſpèce d'union, dangereuſes prémices de cette *Ligue* funeſte, dont le nom ſeul eſt pour jamais odieux. Cette aſſociation fut appellée le *Trium-*

virat, elle eut une conformité singulière avec les deux Triumvirats de Rome ; le Maréchal de Saint-André fut le Craſſus ou le Lépide de celui-ci, & le Duc de Guiſe & le Connétable n'étoient pas plus faits pour s'unir que Céſar & Pompée ou qu'Auguſte & Antoine.

Montmorenci ſe crut obligé, par honneur, à réconcilier le Duc de Guiſe avec le Prince de Condé ; la Reine-Mère, à ſa prière, leur fit ordonner par le Roi de s'embraſſer devant toute la Cour, comme ſi une ſemblable cérémonie étouffoit le reſſentiment d'une injure mortelle ; le Duc de Guiſe nia qu'il eût eu aucune part à l'empriſonnement & au procès du Prince. » Qui» conque en eſt l'auteur, dit le Prince, je » le tiens pour un méchant & un traî» tre. Je le tiens pour tel auſſi, répli» qua le Duc, & n'y prends aucun in» térêt. » Le Prince de Condé, en outrageant impunément le Duc, à la fa-

veur de ſon déſaveu, ſe vengeoit de la protection inſultante que le Duc lui avoit accordée, en appuyant ſa juſtification ſur la Conjuration d'Amboiſe; il ſe vengeoit, mais il ne prenoit pas ſa revanche, le Duc l'avoit inſulté bien plus noblement.

Malgré toutes ces réconciliations & ces aſſociations, la guerre-civile s'approchoit. Le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny étoient toujours les Chefs du parti Proteſtant; le Duc de Guiſe l'étoit ſeul du parti Catholique; mais il traînoit à ſa ſuite, ſous le nom d'aſſociés, le Connétable de Montmorenci, ſon ennemi, & le Maréchal de Saint-André, ſa créature: la Reine-Mère, le Roi de Navarre & le Chancelier flottoient entre les deux partis, le Roi avoit dix ans.

On pourroit demander pourquoi cette politique d'équilibre & de neutralité entre les deux partis, ayant été commune à Catherine de Médicis,

au Roi de Navarre & au Chancelier de l'Hôpital, elle a été si décriée chez Catherine, si méprisée chez le Roi de Navarre & si estimée chez le Chancelier? C'est que l'impartialité du Chancelier étoit celle d'un homme juste & humain, qui ne s'occupe que du salut de l'Etat & du repos des Citoyens; l'indécision du Roi de Navarre n'étoit que l'impuissance ou de prendre ou de suivre un parti, & l'incertitude de Catherine étoit mêlée de ruse italienne, d'artifices de femme, & sur-tout de beaucoup de prétentions à la politique. Quand elle accordoit un point à l'un des partis, elle en faisoit avertir l'autre, & l'invitoit, sous main, à s'en plaindre, moins pour les ménager tous deux que pour les jouer l'un & l'autre. En un mot, l'espèce de fluctuation du Chancelier tendoit à pacifier tout, celle de Catherine à brouiller tout, celle du Roi de Navarre ne tendoit à rien.

L'Amiral eut un moment de faveur ſi marqué que les Triumvirs quittèrent la Cour, & que le Roi d'Eſpagne montra la plus grande colère, ſur-tout contre le Roi de Navarre, pour avoir un prétexte de ne lui pas rendre ſon Royaume.

Un Député du Clergé aux Etats d'Orléans, ayant parlé un peu vivement contre les Réformés, Coligny en demanda réparation, & l'obtint.

Il obtint auſſi un Edit favorable (*a*) aux Réformés parmi tant d'Edits contraires.

(*a*) Cet Edit eſt fameux ſous le nom d'*Edit de janvier* 1562. Dès le mois de juillet précédent un autre Edit fameux auſſi ſous le nom d'*Edit du mois de juillet* 1561, avoit fait ceſſer les recherches au ſujet de la Conjuration d'Amboiſe, car on étoit reſté juſques-là dans un état d'inquiſition perpétuel à cet égard. L'*Edit de juillet* mit ſur ce point les Proteſtans en ſûreté. Brantôme rapporte qu'après cet Edit les Proteſtans diſoient :

On arrêta un Prêtre qui portoit au Roi d'Espagne des projets d'associations Catholiques, il fut condamné à faire amende-honorable & fut enfermé (*a*).

La condamnation de la Thèse du Bachelier Tanquerel, qui attribuoit au Pape le pouvoir de déposer les Princes hérétiques, fut encore un triomphe pour les Réformés.

La retraite des Triumvirs sembloit augmenter chaque jour la puissance de

---

» Hier nous n'étions pas de la Conjuration » d'Amboise, & ne l'eussions pas dit pour » tout l'or du monde ; mais aujourd'hui » nous le disons pour un écu, & que l'entre- » prise étoit bonne & sainte ».

(*a*) Ce fut dans ce temps qu'on fit cette Epitaphe d'un chien assommé à coups de bâton.

Pour abboyer un Huguenot,
On m'a mis en ce piteux être ;
L'autre jour je mordis un Prêtre,
Et personne ne me dit mot.

l'Amiral ; c'eſt ſans doute pendant ce mécontentement & cette retraite des Triumvirs qu'il faut placer un fait que rapporte Brantôme. Il prétend qu'à la faveur d'un trou pratiqué dans une chambre où les Membres du Triumvirat tenoient un Conſeil ſecret, Catherine entendit que le Maréchal de Saint-André propoſoit de la mettre dans un ſac & de la jetter à l'eau, & que le Duc de Guiſe le faiſoit rougir d'une ſi abominable & ſi extravagante propoſition. Brantôme ajoûte que ce fut l'origine de la prédilection que Catherine montra toujours pour le Duc de Guiſe. Quoi qu'il en ſoit, ſa prédilection paroiſſoit être alors pour Coligny, mais Coligny ne ſut pas la conſerver ; on dit que la proſpérité lui ayant enflé le cœur, il ſe perdit lui-même dans l'eſprit de la Reine, en demandant des Temples pour deux mille cent cinquante Egliſes Réformées. La Reine ſe rappellant alors les cinquante

Dames Illuſt. Cath. de Médicis.

mille signatures qu'il avoit offertes, crut qu'il vouloit se rendre nécessaire & redoutable, elle se détacha insensiblement de lui.

Au milieu de toutes ces intrigues, un mal-entendu amena le premier acte de la guerre civile

Le Duc de Guise passant dans la petite ville de Vassy en Champagne, ses domestiques prirent querelle avec des Huguenots qui tenoient leur prêche dans une grange, le Duc ayant voulu appaiser le tumulte, fut blessé d'un coup de pierre à la joue; les gens de sa suite, lui voyant le visage en sang, voulurent le venger; il y eut près de trois cens personnes, tant tuées que blessées dans cette occasion, qui fut le signal de tant d'autres meurtres, & que les Protestans nommèrent le *Massacre de Vassy*, l'ayant toujours regardé ou représenté du moins comme un attentat prémédité. Ils appellèrent aussi le

Duc de Guiſe *le Boucher de Vaſſy* (*a*).

Le Prince de Condé demanda juſtice à la Reine, qui croyant apparemment devoir ſéparer les Triumvirs pour les affoiblir, ordonna au Duc de

---

(*a*) Si le fait étoit arrivé de la mānière dont Brantôme le rapporte, le Duc de Guiſe n'auroit aucun tort : » Ce fut, dit-il, ainſi » que le Duc voulut ouir la Meſſe, & que » ſon Prêtre la commençoit, les Hugue- » nots qui étoient là auprès aſſemblés, vin- » rent préciſément & quaſi à poſte, com- » mencer à chanter leurs Pſeaumes : Mon- » ſieur de Guiſe, qui n'avoit jamais oüi telle » note, les envoya prier d'attendre un peu » qu'il euſt oüy la Meſſe, & remettre leur » chant : ils n'en firent rien, mais chantèrent » plus haut, & s'y bravèrent : ſur quoi il y » eut aucuns de ſes Officiers, Pages & La- » quais qui commencèrent à s'en dépiter & » mutiner.... Monſieur de Guiſe, oyant la » rumeur, quitte ſa Meſſe, & ſort l'épée au » poing, appaiſe le tumulte, & ne feigna » jamais perſonne, & ſans lui il y euſt eu » autre rumeur ».

Guise de se rendre à la Cour, sans suite, & au Maréchal de Saint André de se retirer dans son Gouvernement de Lyon; mais la Reine, à force de tergiversations & de finesse, étoit parvenue à faire mépriser son autorité au point qu'elle n'avoit plus le pouvoir de faire venir à la Cour ni d'en faire sortir qui elle vouloit. Le Duc de Guise lui manda que le service du Roi l'appelloit ailleurs & qu'il n'étoit pas encore temps qu'il revînt; le Maréchal de Saint André lui répondit en face que, dans l'état où étoient les choses, il ne pouvoit s'éloigner; le peuple douta si elle n'étoit pas d'intelligence avec les Triumvirs; le Duc revint quand il lui plut & avec une suite de douze cens hommes.

On arma de part & d'autre. Le point important étoit de s'emparer de la personne du Roi pour pouvoir se servir de son nom. Le Chancelier & tous les amis de la paix desiroient que

le Roi ne tombât entre les mains d'aucun des deux partis, & c'eſt à quoi la Reine-Mère & le Roi de Navarre auroient dû s'attacher ; c'étoit à eux à répondre de lui & à le maintenir libre pour qu'il pût faire la Loi ; mais pendant que le Prince de Condé, de concert avec la Reine, qui vouloit alors ſe remettre entre ſes mains, s'approchoit de Fontainebleau où étoit la Cour, le Roi de Navarre, gagné par les Triumvirs, vint déclarer à la Reine qu'il falloit ramener le Roi à Paris ; la Reine héſitoit : » *vous pouvez reſter, ſi bon* » *vous ſemble*, lui dit le Roi de Na» varre, *nous partons*, » & il revint à Paris avec le Roi & les Triumvirs, qui, par ce moyen, ſe trouvèrent les maîtres de la perſonne du Roi. La Reine ne put que les ſuivre. Alors toute la France fut en feu. La plûpart des places ſe partagèrent entre les Catholiques & les Huguenots, on craignit qu'il n'en reſtât plus au Roi.

Tout

Tout le règne de Charles IX ne fut plus qu'une longue guerre civile, à peine interrompue par des trèves perfides, dont quelques-unes furent plus cruelles que la guerre même.

Pour se faire une idée de cette guerre, il faut joindre aux horreurs ordinaires qu'entraîne ce fléau, d'un côté tout ce que la profanation a d'excès & d'indécences, de l'autre tout ce que la pensée de trouver dans un ennemi l'ennemi de Dieu, peut donner d'acharnement à la vengeance & à la fureur. Nous n'exposerons point les détails de ces horribles tableaux, toutes nos histoires en sont remplies; nous parcourrons seulement & nous indiquerons, en passant, les expéditions les plus mémorables de cette guerre, celles qui font époque ou qui produisent quelque changement dans l'état des affaires, ou qui montrent le plus sensiblement ou l'horreur ou la folie de la guerre; nous nous arrête-

rons ſur-tout à conſidérer l'influence qu'eut l'Angleterre ſur ces troubles & la réaction de la France ſur les affaires de l'Angleterre ; nous montrerons à quel point cet abus, ſi contraire aux intérêts de tous les Princes, l'abus d'entretenir la diſcorde chez leurs voiſins, nourrit & ranima l'ancienne Rivalité.

Toutes les hoſtilités étoient précédées, accompagnées & ſuivies de ſupplices & de maſſacres publics, qui préparoient & amenoient le maſſacre de la Saint Barthelemi. S'ils n'en ont pas l'affreuſe célébrité, c'eſt qu'ils furent moins généraux & moins chargés de circonſtances atroces. Exécutés par une fureur ſoudaine plutôt que médités par une politique perfide, ils furent moins le crime du trône.

Toutes les hoſtilités étoient pareillement précédées, accompagnées & ſuivies de négociations, d'entrevues de conférences. Négocier étoit le plai

ſir de Médicis; ce fut de tout temps le talent & le goût de ſa nation & de ſa Maiſon. Ce goût avoit amené l'inutile Conférence de Fontainebleau ſous François II, & l'inutile Colloque de Poiſſy ſous Charles IX. L'une & l'autre Aſſemblée ne ſervit qu'à faire briller l'éloquence du Cardinal de Lorraine. Au Colloque de Poiſſy, les Jéſuites & les Miniſtres Proteſtans ſe traitèrent *de Loups*, *de Singes & de Serpens*. Théodore de Bèze ſcandaliſa fort tous les Catholiques, en diſant » que le Corps de J. C. eſt auſſi » éloigné de l'Euchariſtie que le Ciel » l'eſt de la Terre ». Les Prélats frémirent, le Cardinal de Tournon cria au blaſphème; mais puiſqu'on vouloit des Colloques, il ſemble qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerries. Quelque forte que fût l'expreſſion de Théodore de Bèze, on pouvoit y être préparé, elle ne contenoit que le fonds d'une opinion bien connue

pour être celle de toute sa secte.

Au commencement de la guerre & au milieu des hostilités se fit l'entrevue de Thoury entre le Prince de Condé d'un côté, la Reine-Mère & le Roi de Navarre de l'autre. Tout s'y passa comme dans l'entrevue d'Arminius & de Flavius son frère, sur les bords du Véser, chez les Germains; le Roi de Navarre reprocha au Prince de Condé sa révolte & l'embrâsement du Royaume; Condé reprocha au Roi de Navarre son asservissement aux Guises, les esprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

Tacit. Annal. l. 2, c. 9, 10.

Céſar, dans sa guerre civile & Lucain dans sa Pharsale, nous représentent les soldats de ce Dictateur & ceux de Pétreïus, Lieutenant de Pompée, séparés seulement par un vallon étroit; chacun reconnoît, dans le parti contraire, un parent ou un ami, la nature l'emporte sur la fureur des factions;

De Bell. civil. l. 1. Lucan. Pharſ. l. 4.

les deux camps se confondent, on court s'embrasser, on pleure de joie, on s'étonne, on s'indigne de tant de parricides qu'on alloit commettre; mais Pétréïus rappelle les soldats au drapeau, la trompette sonne, ces malheureux courent s'égorger en frémissant. On vit la même chose arriver à l'entrevûe de Thoury, on avoit tenu à huit cens pas de distance les Gentils-hommes de la suite des deux Princes, dans la crainte de quelque querelle, la précaution étoit bien superflue; du plus loin qu'ils s'apperçurent, ils coururent s'embrasser & gémir ensemble des malheureuses discordes qui les tenoient séparés; mais ils n'en coururent pas avec moins d'ardeur aux armes, lorsque la mésintelligence des chefs eut rendu la conférence infructueuse.

Parmi les expéditions militaires 1562.
s'offre d'abord le siége de Rouen. Cette place tombée au pouvoir des

Huguenots, étoit aſſiégée par les Catholiques ; le Roi de Navarre fut bleſſé d'un coup de mouſquet à l'épaule : ſa bleſſure, qui n'étoit pas même dangereuſe, devint mortelle par ſon incontinence ; il mourut en bateau à Andelis, au bout de trois ſemaines, en voulant revenir à Paris par la rivière. Lorſqu'il fut bleſſé, il étoit dans la tranchée, & ſe trouvoit dans la ſituation où ſon épitaphe le repréſente *(a)*.

De Thou, liv. 33.

Il mourut dans la même irréſolution où il avoit vécu à l'égard de la Religion. Il fut un peu plus ferme dans ſon opinion ſur le Gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir ſa femme de prendre garde à elle, de fortifier ſes places & de ne jamais venir à la Cour. Elle avoit changé de Religion en même-temps que ſon mari, mais en ſens

(*a*) Ami Lecteur, le Prince ici giſſant,
Vécut ſans gloire & mourut en piſſant.

contraire. D'abord Catholique, lorsque le Roi de Navarre s'étoit fait Huguenot, elle lui avoit déclaré que, s'il vouloit faire confisquer ses Etats, elle vouloit conserver les siens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir. Depuis, soit persuasion, soit changement dans les vues politiques, elle embrassa la réforme avec zèle, vers le même temps où son mari fut réputé devenir (*a*) Catholique. Le Roi de Navarre, comme nous l'avons dit, étoit vaillant; » car de cette » race de Bourbon, dit Brantôme, il » n'y en a point d'autres ». Observons seulement que ç'auroit été un foible & dangereux mérite dans un Prince qui auroit eu des Etats à gouverner.

Il oublioit les injures, plus par foiblesse que par magnanimité; il les ou-

(*a*) C'est ce que Brantôme, qui faisoit profession d'être Catholique, appelle: *s'embarquer dans la Catholique.*

blioit en effet plûtôt qu'il ne les pardonnoit. Les Plaiſans diſoient, qu'en le diſſéquant, on ne lui avoit trouvé ni cœur ni fiel. C'eſt preſque le mot connu ſur les Courtiſans : *ni humeur ni honneur.* On le compara dans des vers du temps, à Marc-Antoine le Triumvir (*a*), il en avoit la valeur & la foibleſſe.

La Reine-Mère pratiquoit dès-lors un art que nous lui verrons plus d'une fois mettre en œuvre, art connu autrefois de la Ducheſſe d'Angoulême, qui eſt un des plus honteux, mais un des plus puiſſans reſſorts du Machiavelliſme ; elle avoit à ſa ſuite un nombre choiſi de belles filles qu'elle employoit à ſéduire les hommes avec

(*a*) Marc-Antoine qui pouvoit être
Le plus Grand-Seigneur & le Maître
De ſon pays, s'oublia tant
Qu'il ſe contenta d'être Antoine,
Servant lâchement une Roine,
Le Navarrois en fait autant.

qui elle vouloit traiter. C'eſt ainſi que la Ducheſſe d'Angoulême, voulant arracher François I, ſon fils, à l'empire de la Comteſſe de Château-Briant, mena au-devant de lui, à ſon retour d'Eſpagne, la jeune & belle de Heilly (*a*); qui le captiva. Ce fut un commerce ſemblable du Roi de Navarre avec la Demoiſelle Du Rouet, une des filles de la Reine, qui envenima la bleſſure de ce Prince, & le conduiſit au tombeau. Il laiſſa un fils, à qui Catherine tendit ſouvent le même piége; aſſez foible pour y tomber, aſſez habile pour s'en défendre; ce fils fut Henri IV.

Le but de cet ouvrage étant de démontrer, non-ſeulement l'atrocité, mais, ſur-tout, l'abſurdité du ſyſtême de guerre conſidéré dans toutes

(*a*) Anne de Piſſeleu, qu'on nommoit alors Mademoiſelle de Heilly, & qui fut depuis Ducheſſe d'Etampes.

ſes branches, dans la perfidie des négociations comme dans la violence des hoſtilités ; obſervons ici que le Machiavelliſme n'a point de machine qui ne puiſſe tourner contre lui. En général, toute violence, toute fourberie ſe rend avec uſure ; c'eſt une grande raiſon pour ne jamais nuire & pour ne jamais tromper ; en particulier, ce ſtratagême favori de Catherine de Médicis & de Louiſe de Savoye, combien n'a-t'il pas de dangers pour celui qui l'emploie ? Comment s'aſſurer des inſtrumens qu'on veut faire agir ? Comment prévoir toutes les combinaiſons, toutes les contre-ruſes qui peuvent naître de ce commerce équivoque, où tel croit ſéduire, qui ſi ſouvent finit pas être ſéduit ?

Le Duc de Guiſe prit Rouen d'aſſaut. Montgommeri, qui, au malheur d'avoir tué Henri II, joignoit le tort d'entrer dans toutes les révoltes du parti Proteſtant, s'étoit jetté dans

Rouen, d'où il eut peine à se sauver. Après avoir vaillamment défendu la place jusqu'au dernier moment, il n'eut que le temps de se jetter dans un esquif, pour se retirer vers le Havre; mais à Caudebec il trouva la rivière fermée par une chaîne; il brisa la chaîne, ce que les gens de sa secte regardèrent comme un miracle, & ce que d'autres expliquèrent par une intelligence avec l'ouvrier qui avoit fait la chaîne & qui l'avoit apparemment construite de manière qu'elle pût être aisément rompue. On ne manqua pas de pendre beaucoup de Ministres & de Magistrats, outre la foule des guerriers, pris les armes à la main, cruauté qui ne servit qu'à en faire commettre d'autres; le Prince de Condé usa de répréfailles sur les Catholiques tombés entre ses mains; il fit trancher la tête à Baptiste Sapin, Conseiller au Parlement de Paris, neveu du Premier Président Le Maitre; & comme

il faut toujours que le mal produiſe le mal, le Premier Préſident, de ſon côté, vengea la mort de ſon neveu, ſur les Huguenots, qu'il envoya au ſupplice avec plus d'ardeur encore qu'auparavant. Les Moraliſtes ont aſſez dit combien la vengeance eſt une choſe honteuſe & odieuſe; les Politiques n'ont pas vu combien elle eſt abſurde, étant néceſſairement fondée ſur cette ſuppoſition : *je ſerai toujours le plus fort, le plus habile & le plus heureux.* Mais combien n'eſt-elle pas plus abſurde encore, quand elle s'éxerce d'égal à égal, & qu'elle peut être rendue à l'inſtant?

Les Réformés François, en s'engageant dans cette guerre, avoient demandé des ſecours à la Reine Eliſabeth; elle étoit alors en paix avec la France, mais dans les principes de guerre qui nous ont gouvernés juſqu'à préſent, il n'y a point de véritable temps de paix, le prétexte de four-

nir des secours à ses alliés, au lieu de leur procurer le bienfait de la tranquillité, la maxime d'entretenir le trouble chez les étrangers pour l'écarter de chez soi, méthode aussi peu sensée que le seroit celle de mettre le feu à la maison voisine, de peur qu'il ne prenne à la nôtre, font disparoître toute paix de dessus la terre. Si les hostilités directes sont quelquefois suspendues, l'art de nuire ne s'arrête jamais.

Qu'auroit fait un Roi vraiment juste, Saint-Louis, par exemple, (car c'est peut-être le seul Roi qu'on puisse citer pour l'exacte justice, à l'égard des étrangers, comme à l'égard de ses sujets) qu'auroit-il fait s'il eût été à la place d'Elisabeth, & que les Protestans révoltés fussent venus implorer son appui contre leur Roi? Il leur eût offert sa médiation au lieu de ses secours; il les eût exhortés à la soumission & à la patience, il eût invité le Gouvernement à la modération & à la

clémence, & lui en donnant l'exemple, il eût vu les deux partis dépoſer à ſes pieds leurs prétentions & leurs querelles; mais cette politique ſi ſimple & ſi heureuſe avoit péri avec lui; Eliſabeth ſuivit la politique commune, elle augmenta les troubles de la France pour en profiter; nous verrons le profit qu'elle en tira, c'eſt celui qu'on tire ordinairement de la guerre.

Forbes, t. 2. P. 48, 54, 257.

Le traité qu'elle fit avec les Proteſtans François parut d'abord très-avantageux pour elle; les Proteſtans, maîtres de preſque toute la Normandie, lui remirent le Havre-de-Grace, à condition qu'elle les aideroit à défendre le reſte de la Province: l'Ambaſſadeur de France en Angleterre, (c'étoit ce même Paul de Foix qui, deux ans auparavant, avoit été exclu des Aſſemblées du Parlement pour ſa tolérance,) demanda que les Agens du Prince de Condé qui avoient négocié & ſigné ce traité, lui fuſſent

remis pour être punis comme des traîtres à la patrie, demande juſte à la rigueur, & même conforme aux vrais intérêts de tous les Princes. Non-ſeulement cette propoſition fut rejettée, mais Eliſabeth écrivit au Roi en faveur des Proteſtans, & annonça qu'elle ne pouvoit ſe diſpenſer de les ſecourir; elle rejetta ſur les Guiſes les troubles actuels de la France & tous les maux que la guerre alloit entraîner.

Selon les idées communes, ce traité étoit fort utile à l'Angleterre, il réparoit avec avantage la perte de Calais, il donnoit à Eliſabeth une clef de la France, bien plus importante que celle qu'avoit perdue Marie; le Prince de Condé fut odieux aux François pour avoir ainſi rappellé au ſein du Royaume & dans la province la plus voiſine de Paris l'éternel ennemi de la Nation; c'étoit renouveller le crime du Comte d'Harcourt, & menacer la

France des mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées ſous le Roi Jean & ſous Charles VI. Le crédit du Duc de Guiſe en augmenta, le parallèle qu'on faiſoit de lui & de ſon rival étoit tout entier à la gloire du premier ; il avoit repris Calais, il avoit chaſſé les Anglois, Condé leur livroit le Havre.

Les Guiſes avoient auſſi recherché un appui étranger, ils avoient traité avec Philippe II & avec d'autres Puiſſances ennemies, mais ſans les introduire dans le Royaume, ſans leur livrer de places ; d'ailleurs, les Guiſes avoient l'avantage de parler & d'agir au nom du Roi : cependant, s'il faut toujours remonter à l'origine, ſi tous les maux & tous les crimes de la guerre doivent être imputés à l'agreſſeur, quels étoient les agreſſeurs dans cette fatale querelle, ſinon les auteurs de la perſécution ?

Les Anglois avoient défendu Rouen contre le Roi de Navarre, ce fut le

premier acte de la Rivalité renaissante entre les deux Nations.

La bataille de Dreux termina la première année de la guerre civile. 10 Déc 1562. Dans cette bataille tous les chefs ennemis étoient en présence ; les trois Triumvirs étoient à la tête de l'armée Catholique ; le Prince de Condé avec Coligny commandoit l'armée Protestante, le Connétable étoit réputé commander la première, il fut blessé & pris dès le commencement de l'action, & Montberon, le quatrième de ses fils, fut tué ; le Maréchal de Saint-André, ayant été pris aussi, fut tué de sang-froid après l'action par un particulier, nommé Bobigny-Mézière, qu'il avoit autrefois outragé. De Thou, liv. 34. Un des malheurs des guerres civiles, est de fournir mille occasions de venger les querelles privées ; c'est un foyer où se rassemblent toutes les passions & toutes les haines.

Le Maréchal de S. André avoit mon-

tré une valeur brillante à la bataille de Cériſoles ſous François I; à celle de Saint-Quentin ſous Henri II, où il avoit été fait priſonnier; à cette bataille de Dreux ſous Charles IX, où il venoit encore d'être fait priſonnier, lorſqu'il fut tué de ſang-froid : il montra même en quelques occaſions les talens d'un Général, mais s'il eſt vrai qu'il ait propoſé ſérieuſement au Conſeil des Triumvirs de jetter la Reine-Mère dans la rivière, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'Etat.

Le déſaſtre de ces deux chefs de l'armée Catholique ne fit que donner plus d'éclat à la victoire du Duc de Guiſe, qui parut triompher à la fois de ſes amis & de ſes ennemis : Damville, ſecond fils du Connétable (*a*),

(*a*) Le ſecond & le troiſiéme des fils du Connétable Anne de Montmorenci, ont porté le nom de Damville, & l'un & l'autre a

fit prisonnier le Prince de Condé ; par ce coup heureux, il vengea son père & son frère, & fournit un moyen d'échange. Les ennemis du Duc de Guise prétendirent, qu'au lieu de regagner, comme il fit, la bataille après qu'elle eût été perdue, il auroit pu, en secourant & dégageant le Connétable, prévenir l'échec qu'il répara ; mais il n'étoit pas fâché, selon eux, que le Connétable fût défait & pris.

Les Généraux des deux armées se trouvant ainsi prisonniers, ils furent promptement remis en liberté ; mais le Connétable, si humilié autrefois par la déroute de Saint-Quentin, comparée aux succès du Duc de Guise, son rival, sembloit devoir être bien plus humilié encore de se voir prisonnier une seconde fois & sous les yeux de Guise vainqueur, en com-

été Amiral ; il s'agit ici du second, qui fut dans la suite le Connétable Henri.

battant avec lui & pour la même cauſe. Le parallèle étoit plus direct & plus rapproché; cependant le Connétable, uniquement entraîné par le zèle de la Religion, paroiſſoit avoir perdu de vue les anciennes Rivalités: au lieu de haïr les Guiſes qui l'avoient ſupplanté dans la faveur, c'étoient les Colignys, ſes neveux, qu'il haïſſoit alors; il paroiſſoit content de ſervir ſous le Duc de Guiſe avec l'apparence du commandement, tandis que le Duc de Guiſe, paroiſſant ne commander que ſa compagnie de Gendarmerie, étoit le vrai Général de l'armée & le vrai Souverain de la France. On a comparé le Duc de Guiſe à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que ſimple Chevalier Romain.

Le Duc de Guiſe fut vainqueur à Dreux, c'eſt-à-dire, qu'il reſta maître du champ de bataille; Coligny ne

lui laiſſa que ce ſtérile honneur, & lui enleva d'ailleurs tout le fruit de la victoire par la belle retraite qu'il fit vers Orléans. Le Duc de Nevers de la maiſon de Clèves, beau-frère du Roi de Navarre & du Prince de Condé, brave comme eux, & que Brantôme appelle *le plus beau*, *le plus doux*, *& le plus aimable Prince qu'il ait jamais vu*, allant à la charge avec le Duc de Guiſe, s'apperçut que l'Enſeigne de ce Duc, nommé Blanc, tenoit ſon piſtolet couché en travers ſur le devant de la ſelle de ſon cheval. « Compagnon, lui dit-il, tenez » votre piſtolet haut, s'il venoit à » partir, j'aurois la cuiſſe percée ». A l'inſtant même le piſtolet part, & la balle lui perce en effet la cuiſſe; il continue de combattre malgré la douleur; il ſe fit panſer trop tard, & mourut de ſa bleſſûre.

Après la bataille, le Duc de Guiſe & le Prince de Condé parurent avoir

étouffé tout reſſentiment, & ne ſe rappeller que les nœuds qui les uniſſoient (*a*); ils ſoupèrent & s'entretinrent enſemble avec toutes les démonſtrations poſſibles de confiance & d'amitié; ils couchèrent dans le même lit, uſage commun alors entre amis. On a remarqué que le Duc de Guiſe avoit dormi tranquillement toute la nuit, au lieu que le Prince de Condé n'avoit pu fermer l'œil & n'avoit ceſſé de s'agiter; on auroit pu remarquer que c'étoit, en effet, au Prince à être inquiet, ayant été pris, les armes à la main, contre le Roi, & ne pouvant avoir oublié que pour bien moins il avoit été condamné, ſous le règne précédent, à perdre la tête. Quant au danger particulier réſultant de la ſituation bizarre d'être

(*a*) Ils étoient couſins-germains; la ſœur de Charles, Duc de Bourbon Vendôme, père du Prince de Condé, étoit la mère du Duc de Guiſe.

de part & d'autre au pouvoir d'un ennemi, la réciprocité même de ce danger faiſoit la sûreté commune, la généroſité de ces deux illuſtres Chevaliers étoit une sûreté plus grande encore, mais il faut avouer que la ſituation du Prince de Condé étoit la plus critique; il pouvoit ſe rappeller encore que le Roi de Navarre, ſon frère, avoit couru riſque d'être aſſaſſiné dans la chambre même du Roi de France, à l'inſtigation de ce même Duc de Guiſe.

Lorſque le Connétable avoit été pris & le corps qu'il conduiſoit, enfoncé, une terreur panique avoit emporté juſqu'à Paris quelques fuyards du parti Catholique; d'Oſſun, le brave d'Oſſun qui avoit acquis une gloire immortelle dans les guerres d'Italie, éprouva dans cette bataille que la valeur eſt journalière. Entraîné par l'exemple, il prit la fuite. Il s'en punit bien cruellement; ſe jugeant indigne

de vivre après une telle tache imprimée sur sa gloire, il refusa toute nourriture, & se laissa mourir de faim. (*a*).

Les fuyards du parti Catholique ayant publié, comme ils le croyoient, que les Catholiques étoient défaits, la Duchesse de Guise, qui avoit une cour nombreuse, se vit seule en un instant, & toute la Cour fut Protestante; les nouvelles du lendemain rendirent à la Cour son orthodoxie, & à la Duchesse de Guise une Cour.

Tout le monde connoît le mot échappé à Catherine de Médicis, lorsqu'elle crut la bataille perdue : *Eh bien ! il faudra prier Dieu en François.*

(*a*) C'est ainsi que chez les anciens Germains, ceux qui avoient eu le malheur d'abandonner leur bouclier dans les combats, s'en punissoient eux-mêmes, ou plutôt se délivroient du fardeau de l'infamie, en terminant leurs jours. *Multique superstites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. cap. 6.

On

On ne relevera point ici la légereté indécente, l'indifférence irréligieuſe de ce propos; mais pourquoi avoit-elle tant perſécuté, pourquoi avoit-elle embrâſé toute la France pour une Religion qui lui étoit ſi indifférente? Quel monſtre que l'incrédulité qui perſécute par hypocriſie ou par politique!

C'eſt dans le cours de cette guerre & des ſuivantes que le fameux Baron des Adrets, d'abord Huguenot furieux, ſe rendit ſi redoutable aux Catholiques du Dauphiné & des provinces voiſines par ſa valeur & par ſa barbarie. On ſçait le mot d'un ſoldat qu'il faiſoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours ſur le bord du précipice: *Monſieur, je vous le donne en dix.* Ce mot valut la grace au ſoldat. Les Huguenots qui rioient des violences du Baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher quand il ſe fut fait Catholique, & il

paroît qu'ils les ont beaucoup exagérées.

1563. La campagne ſuivante fut ouverte par le ſiège d'Orléans, non moins important que celui de Rouen, & où périt encore une illuſtre victime. Ce fut à ce ſiège que le Duc de Guiſe fut aſſaſſiné par Poltrot de Méré, Proteſtant fanatique. Voilà l'intolérance. Des bûchers, ſi elle eſt la plus forte; le fer ou le poiſon, ſi elle eſt la plus foible.

Au ſiège de Rouen, un autre Proteſtant ayant attenté à la vie du même Duc de Guiſe, le Duc lui demanda ce qui l'avoit engagé à ce crime? *Ma Religion*, répondit l'aſſaſſin. On ſçait la réplique du Duc: *La mienne m'ordonne de te pardonner.* Elle a fourni un dénouement ſublime à un de nos chefs-d'œuvre dramatiques. Mais Bayle fait, à ce ſujet, une réflexion ſévère, c'eſt qu'un perſécuteur, tel que le Duc de Guiſe, n'étoit pas di-

gne de dire un si beau mot, ni de faire une si belle action, qui ne fut qu'un trait du moment, démenti par sa vie entière.

Le Duc de Guise mourut de sa blessure (*a*) au bout de quelques jours. Saint-Just d'Allègre, Empyrique fameux pour la cure des plaies, promettoit de le guérir; mais comme il prétendoit fortifier la vertu de ses remèdes par des paroles mystérieuses, le Duc de Guise le renvoya. « *J'aime* » *mieux mourir*, dit-il, *que de guérir* » *par des enchantemens* ». Croire aux enchantemens est une erreur du temps, mais refuser de guérir par des moyens qu'on croit illégitimes, est d'une ame ferme & vertueuse.

Poltrot fut traité en criminel de lèze-majesté, il fut écartelé; il varia beaucoup & dans le cours du procès

(*a*) Il avoit été blessé à l'épaule, comme le Roi de Navarre.

& à la queſtion & à la mort ; il chargea pluſieurs fois & déclara autant de fois innocens Coligny, Soubiſe & Théodore de Bèze, mais ſur-tout Coligny ; il en dit aſſez pour que les Guiſes & les Catholiques aient cru Coligny coupable, pour que les Proteſtans l'aient jugé innocent, mais il n'a pas réſolu le problême aux yeux de la poſtérité. Il paroît que ce ſoupçon de complicité contre l'Amiral de Coligny, fut principalement fondé ſur deux faits : l'un, que Poltrot, ayant été adreſſé à l'Amiral de Coligny par Soubiſe avec une lettre de ce dernier, l'Amiral, après avoir lu la lettre, dit à Poltrot : « *On me mande* » *que vous avez le deſir de bien ſervir la* » *Religion, ſervez-la donc bien* ». Mot dans lequel on voulut trouver du myſtère, & qu'on crut concerté entre l'Amiral & Soubiſe pour que l'Amiral pût nier qu'il eût ſçu le projet de Poltrot.

L'autre fait eſt que l'Amiral, pour

ſe laver de ce ſoupçon, diſoit publiquement : « Je n'ai aucune part à la » mort du Duc de Guiſe, mais je ne » puis que me réjouir de la mort d'un » ſi dangereux ennemi de notre Religion » ; mot qui étonna dans la bouche d'un homme ſi prudent ; mot cependant dont la franchiſe ſemble prouver l'innocence de l'Amiral.

Un écrit du temps, adreſſé par un Huguenot, au Cardinal de Lorraine, prouve que les zélés de ce parti ne cédoient point en fanatiſme aux plus furieux perſécuteurs Catholiques. On y trouve ces exécrables paroles : » Méré, notre libérateur nous a laiſſé un exemple, beau & divin, pour » l'enſuyvre. Je ſçais bien qu'il ne » fault pas eſtre ſi cruel que vous ; » mais je nie que ce ſoit cruaulté de » faire juſtice d'un tyran, qui n'euſt » onc ni pitié ni humanité (*a*).

(*a*) Cet écrit a été imprimé à Anvers, chez

Le Duc de Guiſe, en mourant, déteſta la guerre civile & ſe juſtifia du meurtre de Vaſſy; mais comment le juſtifier d'avoir voulu faire aſſaſſiner le Roi de Navarre par le Roi de France, d'avoir voulu faire trancher la tête au Prince de Condé, d'avoir excité, puis puni la conjuration d'Amboiſe, par tant de cruautés? C'eſt ſur le Cardinal de Lorraine qu'on rejette ces violences; le Duc en étoit, dit-on, incapable; tous les Hiſtoriens Catholiques vantent ſa bienfaiſance & ſa magnanimité: Mezeray dit qu'il n'avoit preſque aucun vice de Prince ni de Courtiſan, on dit même qu'il inclinoit vers la douceur & la tolérance; ſa réponſe à ſon premier aſſaſſin, ſemble le prouver. « Je l'ai vu,

---

Guillaume Richman, en vingt-ſept pages *in*-8. 1565. La Lettre au Cardinal, d'où ſont tirés les mots qu'on vient de citer, eſt datée du 2 avril 1564, avant Pâques. Bayle, art. *Cardinal de Lorraine.*

» dit Brantôme, cent fois plus miſé-
» ricordieux envers les Huguenots,
» que le Roi de Navarre & Monſieur
» le Connétable, qui ne demandoient
» que pendre, & lui ne vouloit que
» converſion ».

Du Pleſſis-Mornay rapporte que le Duc de Guiſe avoit écrit en particulier à divers Gentilshommes Proteſtans : » Je n'en veux, l'ami, à ta Reli-
» gion ni à ton Prêche ; ſi tu n'es
» ſaoul d'un Miniſtre, aies-en deux ». Termes de dériſion qui annoncent plûtôt une indifférence Machiavelliſte qu'une ſage tolérance.

Mém. de Dupleſſis-Mornai, tom. 1. p. 922, 923.

D'un autre côté, Davila rapporte que le Duc de Guiſe ayant fait des réprimandes au Juge de Vaſſy, de ce qu'il ſouffroit les aſſemblées des Huguenots, & ce Juge ayant allégué pour ſa défenſe, *l'Edit de Janvier* qui les permettoit, le Duc mettant la main ſur ſon épée, dit tout en colère : » le tranchant de celle-ci coupera

Davila, liv. 3, pag. 86.

» bien-tôt ce fameux Edit ». Discours & actions qui respirent l'intolérance.

Les exploits du Duc de Guise, utiles à la France, ont eu le bonheur de faire époque ; les trois Evêchés & Calais nous sont restés; mais on regrettera toujours que ce grand Prince n'ait pas eu assez d'ascendant sur le Cardinal pour empêcher qu'il ne souillât de tant d'horreurs la gloire du nom de Guise, & sa gloire personnelle.

Les Partisans de l'Amiral de Coligny réclamoient pour lui l'honneur de la prise de Calais; le Duc de Guise, disoient-ils, n'avoit fait que suivre les mémoires de l'Amiral, & qu'éxécuter son plan, l'Amiral n'ayant pu l'exécuter lui-même, parce qu'il avoit été fait prisonnier à Saint-Quentin.

Le Duc de Guise faisoit ce qu'on appelle *bonne guerre*, c'est-à-dire, qu'il ne nuisoit à l'ennemi que dans les combats, & qu'il usoit de clémence envers les vaincus, ce qui n'est peut-

être qu'une inconséquence dans le système de guerre, car s'il est utile de nuire, il faut nuire autant qu'il est possible; inconséquence heureuse cependant, à laquelle la nature ramène malgré eux les zélateurs de la guerre, & sans laquelle le genre-humain seroit bien-tôt détruit par lui-même.

Ce fut sur-tout au siége de Metz que le Duc de Guise signala sa clémence & sa générosité envers les ennemis, les François en recueillirent le fruit d'une manière qui peut instruire les nations. Les Impériaux ayant pris leur revanche de l'échec de Metz, à Térouane qu'ils forcérent & qu'ils détruisirent, on entendit les chefs, au moment de l'assaut, faire à leurs soldats cette exhortation édifiante : » bonne guerre, » compagnons, souvenez-vous de la » courtoisie de Metz «. Ainsi, dit un Auteur, ce grand Duc, (*a*) par sa clé-

(*a*) Brantôme l'appelle toujours *le Grand*.

mence à Metz, sauva la vie à plus de six mille personnes à Térouane. Le bien se rend donc ainsi que le mal ; une nation qui se feroit une loi d'obliger les autres, pourroit donc recevoir le prix de sa bienfaisance, comme elles reçoivent toutes le prix de leur ardeur à nuire ; une nation pacifique pourroit donc écarter la guerre de ses frontières.

Le trait suivant prouve au moins que le Duc de Guise savoit réparer ses torts. Au combat de Renty, ce Duc, voyant Saint-Fal, Lieutenant de sa compagnie de Gendarmerie, troubler son ordre de bataille par l'impétuosité avec laquelle il s'élançoit sur l'ennemi, court à lui tout en colère,

---

Monsieur de Guise ou *Monsieur de Guise le Grand*, à l'imitation des Italiens & des Espagnols qui l'appelloient : *El gran Ducque di Guisa*, *el gran Capitan di Guisa*, la Ducheſſe sa femme, *la Muger da quel gran Ducque di Guisa*, & le jeune Duc leur fils, *El hijo del gran Ducque di Guisa*.

& lui donne un grand coup d'épée sur le casque, pour l'arrêter; Saint-Fal tourne la tête, & reconnoissant le Duc, s'écrie avec fureur : *Vous me frappez, Monsieur !* Le Duc continue de donner ses ordres. Après la bataille, Saint-Fal vouloit quitter le service, ou du moins la compagnie du Duc de Guise. Le Duc assemble les Capitaines de Gendarmerie, &, en leur présence dit à Saint-Fal : « Votre » Capitaine a du vous réprimer, vous » êtes de ceux qu'il faut retenir, il en » est tant qu'il faut exciter ! mon em- » portement est un témoignage ren- » du à votre valeur; si votre honneur » avoit pu en recevoir la moindre » atteinte, il n'y a point de réparation » que je ne vouluſſe faire à un homme » tel que vous. Soyons amis, & ne » nous quittons jamais ». Les Capitaines applaudirent, & jugèrent qu'un tel affront & une telle réparation n'avoient rien que d'honorable & de glorieux.

François de Guiſe laiſſa trois fils ; Henri, Duc de Guiſe, dit *le Balafré*, le Cardinal de Guiſe & le Duc de Mayenne.

Le Roi de Navarre, malgré la bleſſure, dont il mourut enſuite, étoit entré dans Rouen par la brêche, mais ſans ſortir de ſon lit qui étoit porté par des Suiſſes ; c'étoit à la fois l'appareil d'un vainqueur & celui d'un mourant ; le Duc de Guiſe n'eut pas de même la ſatisfaction d'entrer en triomphe dans Orléans ; on ne put y entrer qu'après ſa mort, & qu'à la faveur d'un traité de paix.

19 Mars 1563. Ce traité procura la liberté au Prince de Condé, chef des Proteſtans, & au Connétable de Montmorenci, qui, par la mort des deux autres Triumvirs, & par la jeuneſſe du nouveau Duc de Guiſe, devenoit le ſeul chef du parti Catholique. Montmorenci, fidèle à ſon caractère & à ſa Religion, s'étoit oppoſé, autant qu'il l'avoit pu, du

fond de sa prison, aux avantages qu'on accordoit aux Protestans par le traité, il préféroit de rester prisonnier.

Le Prince de Condé devenu libre, la Reine espéra de le retenir dans ses fers par le moyen d'une des filles de sa suite, c'étoit la demoiselle de Limeuil. La Princesse de Condé, Eléonore de Roye, en mourut de jalousie & de douleur ; Limeuil devint grosse, la Cour ne fit qu'en rire ; mais la Reine, indignée de se voir prise dans ses propres piéges, chassa Limeuil, qui lui dit : » J'ai suivi vos leçons & vos exem» ples ». Telle fut, pour cette fois, l'issue, moitié funeste, moitié ridicule de cette vile intrigue, dont ce mauvais succès auroit dû dégoûter Médicis.

Une autre femme voulut séduire le Prince de Condé, ce fut Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de Saint-André ; l'ambition seule la guidoit d'abord, elle se flattoit d'épouser le Prince, parce qu'elle pouvoit l'en-

richir; ce Prince étoit aimable, elle finit par l'aimer ſi éperduement qu'elle lui donna ſa terre de Valery, même ſans exiger qu'il lui donnât ſa main. Catherine de Médicis, qui, pour attaquer le Prince à la fois du côté de l'amour & du côté de l'ambition, lui offroit des maîtreſſes, & lui promettoit la Lieutenance-Générale du Royaume, qu'avoit eue le Roi de Navarre ſon frère, Catherine voyoit avec plaiſir qu'il s'amollît par les voluptés; Coligny en rougiſſoit pour lui, moitié par intérêt pour la gloire de ſon ami, moitié par zèle pour les progrès de ſon parti; il fit ſentir au Prince que le chef d'une ſecte auſtère & perſécutée, doit être réglé dans ſes mœurs & que la molleſſe eſt l'écueil de la gloire; il l'obligea de renoncer à toutes ſes galanteries & d'épouſer la ſœur du Duc de Longueville.

Le Cardinal de Lorraine avoit voulu lui faire épouſer Anne d'Eſt, veuve

du Duc de Guise, son frère, par le moyen de laquelle il espéroit le gouverner.

La France étoit censée être en paix avec elle-même, mais le Prince de Condé avoit introduit l'ennemi étranger dans le Royaume, il restoit à l'en chasser.

Le traité conclu entre les deux partis devant Orléans, portoit que les Anglois devoient évacuer le Havre & retourner dans leur Isle, mais ce traité conclu sans la participation des Anglois, étoit de la part des Protestans François une infraction au traité contraire qu'ils avoient conclu précédemment avec l'Angleterre. Le sort de l'étranger qui entre dans les discordes civiles d'une nation voisine, ou qui les suscite, est d'être sacrifié, il le fait bien, & cela est juste; on doit plus à sa patrie qu'à ce protecteur étranger, qui ne sert jamais sincèrement le parti qu'il paroît soutenir, &

qui ne veut qu'affoiblir ou détruire le deux partis l'un par l'autre. Tous ce traités, qui ayant la mauvaiſe foi pou baſe, entraînent des défections pre vues & infaillibles, contre leſquelle on prend toujours des précaution qu'on ſait toujours être inutiles, ſon proprement des jeux d'enfans, mai d'enfans perfides & cruels ; on a bea s'agiter dans ce cercle de négociation frauduleuſes, tout ce mouvement n'eſ que de l'intrigue, non de la politique la politique ne méritera ce nom & n ſera quelque choſe, que quand elle aura pour baſe la bonne foi & pou objet la bienfaiſance.

Forbes. t. 2. On fit propoſer à Eliſabeth de reſtituer le Havre, & on offrit de lu rendre Calais ; elle répondit qu'il ne pouvoit y avoir de compenſation entre une place telle que le Havre & une retraite de Pêcheurs telle que Calais ; qu'il étoit d'ailleurs plus ſimple que chacun gardât ce qu'il avoit. On lui déclara la guerre.

Mais le système de guerre a des principes contradictoires & bizarres qui permettent bien, dans de certains cas, de faire la guerre, mais non de la déclarer. Elisabeth avoit nui, en pleine paix, à son ennemi par toutes les voies indirectes, on en avoit usé de même à son égard ; il n'y avoit pas là de quoi fonder une déclaration de guerre, Elisabeth s'étoit emparé du Havre sans déclaration, on pouvoit le lui reprendre de même ; elle se plaignit de l'affront qu'on lui faisoit par la déclaration ; le Roi lui écrivit pour lui faire réparation, & on assiégea le Havre.

Le Prince de Condé se piqua de fermer la playe qu'il avoit faite à la France, en livrant cette place aux Anglois ; il s'unit avec Montmorenci pour la leur enlever. L'amour de la patrie sembla renaître pour un instant avec l'ancienne Rivalité nationale. Catholiques, Protestans, tous s'empressèrent à l'envi de chasser l'ennemi

De Thou, liv. 35.

commun. Les Proteſtans montroient même plus d'ardeur, parce qu'ils avoient à effacer le crime de l'avoir introduit. Catherine de Médicis, par je ne ſais quel eſprit de rivalité contre Eliſabeth, dont la gloire commençoit à l'importuner, voulut être en perſonne au ſiége, & y mena le Roi ſon fils; il ne manquoit que la préſence d'Eliſabeth dans la place pour donner à ce moment de Rivalité tout l'intérêt dont il étoit ſuſceptible. Le Havre ſe rendit; cette réduction fut l'heureux effet de la réunion des partis en France; l'Amiral Clinton, qui portoit du ſecours à la place, n'arriva que pour recueillir les déplorables reſtes de la garniſon Angloiſe, à demi-conſumés par la peſte que la guerre & la famine avoient produite. Ce fléau, porté en Angleterre par ces malheureux, fit périr, dans la ſeule ville de Londres, plus de trente mille perſonnes. Tel fut pour l'Angleterre le fruit de cette

guerre qui s'annonçoit d'abord si avantageusement & qui avoit donné une si haute opinion de la politique d'Elisabeth ; elle ne put garder le Havre, & le perdit tout droit à la restitution de Calais ; ce n'est pas que des traités postérieurs ne lui ayent encore promis cette restitution, mais on savoit de part & d'autre qu'elle ne se feroit point. La paix fut conclue pour lors, moyennant quelqu'argent qui fut donné à Elisabeth ; & Charles IX, malgré la différence de Religion, reçut l'Ordre de la Jarretière que Philippe II avoit envoyé.

Les François n'ayant plus d'ennemis qu'eux-mêmes, se déchirèrent de nouveau ; la guerre d'intrigue recommença ; Catherine, pour se débarrasser de la promesse qu'elle avoit faite au Prince de Condé de lui donner la Lieutenance-Générale du Royaume, fit déclarer le Roi majeur, aussi-tôt qu'il fût entré dans sa qua-

torziéme année ; le Chancelier, po
ſeconder les vues de la Reine, appl
quoit à la majorité des Rois la max
me de Droit, qui dit que dans l
choſes favorables (*a*), une année con
mencée eſt cenſée révolue ; ma
comme on craignoit que le Parleme
de Paris ne penſât autrement, qu
ne fût dans les intérêts des Princes
qu'il ne voulût créer au Roi un Co
ſeil, comme on en avoit donné un
Charles VI dans des conjonctur
ſemblables, ce fut au Parlement
Rouen que le Roi tint ſon Lit de Ju
tice & fit enregiſtrer la Déclaratic
de ſa majorité ; elle fut envoyée e
ſuite au Parlement de Paris, qui r
garda comme un affront qu'elle e
été adreſſée d'abord à un autre Parl
ment, & qui réclama le droit de vé

(*a*) On pouvoit douter, dit Mezeray, cela étoit favorable ou préjudiciable à l France.

er le premier les Edits. On ſait les
bats auxquels cette prétention don-
lieu ou ſervit de prétexte & la répon-
du Chancelier de l'Hôpital aux re-
ntrances du Parlement : *Défaites-*
us de cette vieille erreur, que vous ſoyez
Tuteurs des Rois; réponſe, qui, faite
un tel Magiſtrat, parut avoir acquis
torité d'une maxime, & qui a tant
répétée, à propos ou mal-à-propos,
ns tous les démêlés du Parlement &
la Cour.

Pendant que la mort du Roi de Na-
rre & du Duc de Guiſe changeoit
ſi la face de la Cour, le Cardinal
Lorraine faiſoit briller au Concile
Trente ſon éloquence & ſon éru-
ion. Bayle eſſaye de lui donner du
icule ſur ce qu'il ſe piquoit d'être
héologien ; la Théologie, ſelon
yle, eſt auſſi étrangère à un Cardi-
l Prince ou Miniſtre, qu'à un Géné-
d'armée. Nous ne voyons pas que
Grandeur & le pouvoir diſpenſent

un Eccléſiaſtique d'avoir la ſcience d
ſon état ; mais ce qu'il falloit dire
c'eſt qu'un Cardinal perſécuteur e
ſans doute un mauvais Théologie
Le reproche d'avoir mal défendu cor
tre le Pape, les libertés de l'Egli
Gallicane & d'être entré en accon
modement avec l'Ambaſſadeur d'E
pagne ſur la préſéance acquiſe à
Couronne de France, paroît mie
fondé.

A ſon retour à Paris, il lui arri
une aventure ſemblable à celle d
Chancelier Poyet, qui, ayant fait u
loi qui ordonnoit qu'en matière cr
minelle les Accuſés fourniroient leu
reproches contre les témoins avant d
ſavoir la dépoſition de ces témoin
trouva enſuite cette loi bien dur
lorſqu'elle lui fut oppoſée à lui-m
me. Les Guiſes, comme nous l'avo
vû, avoient, pour leur ſûreté, fait d
fendre le port d'armes, cependant
Cardinal, auſſi pour ſa ſûreté, avo

obtenu la permission d'avoir des Gardes armés qui ne le quittoient pas même à l'Autel, « mêlant ainsi, dit Auberi, l'odeur de la poudre à canon » & de la mêche, parmi l'odeur de » l'encens & des autres parfums sacrés ». Il voulut entrer à Paris avec ses Gardes; le crédit de la Maison de Lorraine étoit affoibli par la mort du Duc de Guise, le Maréchal de Montmorenci, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, fils aîné du Connétable, haïssoit les Guises, le Roi & la Reine-Mère étoient allés voir la Reine d'Espagne à Bayonne; en partant, ils avoient renouvellé les Edits contre le port d'armes & ordonné aux Gouverneurs des Provinces de les faire éxécuter. L'exception se faisoit de droit en faveur du Cardinal, qui avoit pour ses Gardes une permission scellée du Grand Sceau. Le Maréchal de Montmorenci ne l'ignoroit pas, mais dans l'intention où il étoit d'humilier le

Auberi Hist. du Card. de Richelieu, livre 22.

Cardinal, il parut ne connoître que la loi & ſon devoir; il vouloit que le Cardinal fût averti, pour qu'il fût dans ſon tort & il ne vouloit pas l'avertir lui-même; il alla au Parlement déclarer qu'il étoit inſtruit qu'au mépris des Ordonnances on oſoit paroître en armes dans ſon Gouvernement & autour de la Capitale, qu'il étoit réſolu de faire reſpecter l'autorité du Roi qui lui étoit confiée; il ſavoit qu'il y avoit au Parlement beaucoup de partiſans des Guiſes, qui ne manqueroient pas de rendre compte au Cardinal de ce qui auroit été dit. Le Cardinal fut averti en effet, & s'il eût eu la modération de conſentir à montrer ſa permiſſion, le projet de Montmorenci étoit déconcerté; mais Montmorenci avoit compté ſur la haine & ſur l'orgueil, ſon attente ne fut point trompée; le Cardinal ſe refuſa obſtinément à une démarche qui avoit l'air de la ſoumiſſion à l'égard d'un ennemi;

mi ; il marche vers Paris avec ſes gardes ; il rencontre ſur ſa route un Prévôt avec des Archers, qui lui ordonne de la part du Gouverneur de déſarmer à l'inſtant ; le Cardinal dédaigne de répondre à ce commandement qu'il prend pour une inſulte, & entre dans Paris avec le jeune Duc de Guiſe ſon neveu, qui étoit venu au-devant de lui. Le Duc d'Aumale ſon frère, qui étoit auſſi venu à ſa rencontre, entra par une autre porte. Le Cardinal trouve, dans la rue Saint-Denis, Montmorenci qui arrête & charge ſes gardes ; il y en eut un ou deux de tués pour avoir voulu réſiſter, le reſte fut diſſipé ; le Cardinal effrayé ſe réfugie avec ſon neveu dans une boutique, & n'oſa gagner l'hôtel de Clugny où il demeuroit, qu'à la nuit & avec peu de ſuite. Le lendemain, le Gouverneur affecta de paſſer & de repaſſer devant l'hôtel du Cardinal, pour le braver & l'obſerver. Le Cardinal auſſi ti-

mide que violent, ne se croyant pas en sûreté dans Paris, demanda qu'il lui fût permis d'en sortir avec ses gardes & montra la permission ; le Maréchal fit dire au Cardinal qu'on avoit eu grand tort de ne la pas montrer plûtôt, il s'en fit donner une copie en bonne forme, régla l'escorte qu'auroit le Cardinal, & le laissa partir pour Reims ; on écrivit de part & d'autre à la Cour, le Connétable de Montmorenci étouffa la querelle, par son crédit, qui étoit alors prépondérant. On raisonna beaucoup sur cette aventure ; les Machiavellistes Protestans regrettèrent que le Maréchal eût laissé échapper cette occasion de se défaire & de les délivrer d'une Maison ennemie ; le Prince de Condé se contenta d'appliquer à cet événement ce qu'on avoit dit des Tournois, que c'étoit trop pour un jeu & trop peu pour une affaire sérieuse. Mais que seroit-il arrivé si le généreux Montmorenci eût

pu souiller ses mains du sang d'un Prêtre & d'un enfant ? ceux-ci n'eussent-ils pas trouvé des vengeurs dans leur Maison, ou, si la maison de Guise toute entière eût péri dans cette occasion, ne laissoit-elle pas pour la venger tout le parti Catholique, qu'une telle violence eût à la fois irrité & fortifié ? Montmorenci avoit plus fait peut-être pour sa haine, il avoit rendu son ennemi ridicule, il eût plus fait pour l'Etat en s'abstenant de cette insulte inutile, qui rallumoit des haines qu'il eût fallu éteindre.

Une guerre assez étrange dans laquelle le Cardinal de Lorraine alla s'engager contre un Espagnol nommé Salcède, abaissa encore le crédit du Cardinal & donna un grand avantage à ses ennemis. Le théâtre de la guerre étoit son Evêché de Metz ; il avoit fait Salcède Gouverneur du pays Messin ; cet homme crut que ce titre

lui faiſoit un devoir de s'oppoſer, au nom du Roi, à des ordres du Cardinal qui lui parurent tendre à remettre ce pays ſous la protection de l'Empereur; le Cardinal, incapable de ſouffrir aucune réſiſtance, ſur-tout de la part d'un homme qu'il regardoit comme ſa créature, entreprit de le ſoumettre par la force des armes & de le chaſſer de ſon Gouvernement. Cette guerre qui eut, comme les autres, ſes ſiéges & ſes combats, & qu'on nomma par dériſion *la Guerre Cardinale*, ſemble être le modèle de celle qu'on appella dans le ſiécle ſuivant *la Guerre des Barberins*.

De Thou, liv. 37.

Les Proteſtans triomphoient des torts & des diſgraces de leur Perſécuteur; cependant le voyage que la Cour étoit allée faire ſur la frontière d'Eſpagne, excitoit leur attention &
1565. leur donnoit des défiances. L'entrevue de Bayonne n'offroit que des apparences de fêtes & de plaiſirs, mais

on parloit de conférences nocturnes entre Catherine de Médicis & le Duc d'Albe, qui étoit venu à Bayonne, chargé des ordres de Philippe II. On voyoit qu'il se formoit ou qu'il se projettoit tous les jours quelque nouvelle ligue des Catholiques contre les Protestans ; on savoit, ou l'on croyoit savoir que cette conférence de Bayonne se tenoit à la sollicitation du Pape, qu'il avoit même desiré que le Roi d'Espagne y vînt en personne; le Duc d'Albe, qui le représentoit, étoit connu pour le plus violent des Persécuteurs; les troubles des Pays-Bas & le soulèvement de ces provinces contre le joug de l'Inquisition dont on vouloit les accabler, commençoient à donner de l'inquiétude à l'Espagne; on crut donc que l'objet de cette conférence étoit de former une Ligue entre les deux Couronnes pour l'extirpation de l'héréſie dans les Etats respectifs ; il passa pour constant qu'on

avoit propoſé les moyens les plus affreux & que le projet du Maſſacre de la Saint-Barthelemi, qui ne fut éxécuté que ſept ans après, avoit été formé à Bayonne; le Duc d'Albe vouloit, dit-on, que ſous prétexte d'une convocation des Grands, on raſſemblât & qu'on abattît d'un ſeul coup les têtes les plus élevées du parti ; on rapportoit de lui cette phraſe : *La tête d'un Saumon vaut mieux que toutes les Grenouilles d'un marais.* Ces diſcours, ces ſentimens, ces projets étoient fort dans le caractère du Duc d'Albe, & il étoit dans le caractère de Médicis de s'y prêter.

La guerre civile recommença bientôt en France, parce que l'on continua de perſécuter, parce qu'on voulut modifier après coup les Edits de pacification, pour enlever aux Huguenots une partie des avantages qui leur avoient été cédés par ces Edits, & que ceux-ci cherchoient à étendre en toute occaſion. « Catherine, dit

» M. le Préſident Hénault, avoit cau-
» ſé la première guerre civile, en fa-
» voriſant les Huguenots; elle fut cau-
» ſe de la ſeconde en les irritant. Tels étoient les fruits de ce grand Art de diviſer, de varier, de brouiller, de perſécuter; de favoriſer les Huguenots en haine des Catholiques, pour les ſacrifier enſuite à ces mêmes Catholiques.

Malgré la majorité du Roi, Catherine de Médicis promettoit toujours la Lieutenance-Générale du Royaume au Prince de Condé; c'étoit au plus cher de ſes fils, le Duc d'Anjou, qu'elle vouloit la procurer. Cependant un Lieutenant-Général du Royaume, eſt proprement un Régent, qui, ſans ce dernier titre & avec moins de pouvoir, eſt fait pour remplacer le Roi en cas d'abſence ou de maladie, pour l'aider extraordinairement de ſes conſeils & de ſes ſervices dans les grands déſordres de l'Etat, ou pour ſuppléer, par ſon expé-

rience & sa maturité, ce que la foiblesse de l'âge dans le Roi pourroit ôter à l'exercice de l'autorité. Ce dernier cas étoit celui où l'on se trouvoit. C'étoit donc un contre-sens manifeste que de donner, sous un Roi presqu'enfant, la Lieutenance-Générale du Royaume à son frère puîné; mais telle étoit la prédilection de Catherine pour le Duc d'Anjou; que ne pouvant lui donner le titre de Roi, elle vouloit lui en confier l'autorité. Par une suite de cette intrigue, le Duc d'Anjou eut avec le Prince de Condé un éclaircissement, dans lequel le premier opposa aux respects du Prince, de la hauteur & un ton menaçant: ce lâche abus des avantages que lui donnoient sa naissance, son rang, la foiblesse même d'un âge tendre, fut pris à la Cour pour le noble élan d'un jeune courage. Cet entretien alluma, entre les deux Princes, une haine que la mort seule put éteindre.

Le Prince de Condé courut à la vengeance, & ce fut un des principaux motifs du renouvellement de la guerre.

Dans cette nouvelle guerre, il y eut un moment dont le Roi se ressouvint toute sa vie, & qui le rendit implacable à l'égard des Protestans; la Cour étant à Monceaux, le Prince de Condé y vint pour traiter avec le Roi, les armes à la main; la Cour, pour plus de sûreté, s'étant retirée à Meaux, le Prince l'y suivit dans l'intention d'enlever le Roi sur la route. Le Roi dut son salut, dans cette occasion, à la fière contenance des Suisses qui lui servoient d'escorte; le Prince de Condé tenta plusieurs fois de les charger; chaque fois ces hommes vaillans & fidèles, faisant au Roi un rempart de leurs corps & de leurs piques, montrèrent une résolution inébranlable de mourir pour le défendre; on craignit leur désespoir, &

ils ne furent point attaqués. Le Prince ſe contenta de pourſuivre le Roi juſqu'à Paris, épiant toujours un moment de déſordre ou de négligence, qu'il ne put trouver. Le Roi, humilié d'avoir fui devant ſon Sujet, ne pardonna jamais cet outrage. Le Duc d'Anjou fut plus implacable encore, il ſentit que c'étoit bien plus à lui qu'à la perſonne du Roi que le Prince de Condé avoit voulu faire inſulte; il s'en vengea depuis à Jarnac.

Ce fut après cette expédition de Meaux que le Prince de Condé s'oublia au point de faire frapper une monnoie d'argent, avec ſon image & cette inſcription : *Louis XIII, Roi de France.* Montmorenci indigné en porta une pièce au Conſeil du Roi, où elle excita un ſoulèvement général. Les Proteſtans modérés & raiſonnables n'en furent pas moins ſcandaliſés; le vieux Briquemaut, Maréchal-Général de Camp dans le parti, homme

droit, uniquement zèlé pour sa Religion, entendant le Prince de Condé parler de regner, lui dit : « Monsieur, » c'est la Religion qui nous rassemble, » & non l'ambition, prenons le parti » de Dieu, autrement je me retire ».

Le Prince osa bloquer Paris, Montmorenci se mit en campagne pour le repousser, & alors se livra la bataille de Saint-Denis. Montmorenci étoit honteux des échecs qu'il avoit essuyés à Saint-Quentin & à Dreux, échecs qui lui laissoient pourtant assez de gloire, si la valeur pouvoit suffire à la gloire d'un Général malheureux ; il jura, en partant pour la plaine de Saint-Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur ; son malheur le suivit jusques dans la victoire, il gagna la bataille, mais il y fut tué. Sa mort fut le fruit de son inflexibilité ; il rencontra dans la mêlée ce même Robert Stuart, qui avoit été soupçonné du meurtre du Président Minard, homme 1567.

De Thou, liv. 42.

aussi zèlé pour la Réforme que Montmorenci l'étoit pour la foi Catholique. Montmorenci, entouré d'ennemis, & ayant déjà reçu huit blessures dangereuses, avoit son épée brisée. *Rends-toi*, lui cria Stuart, en lui portant un pistolet à la gorge. *Me connois-tu?* lui répondit Montmorenci. *C'est parce que je te connois*, répliqua Stuart, *que je te dis de te rendre.* Montmorenci, soit qu'il vît dans ce discours un reproche insultant d'avoir eu deux fois le malheur d'être pris, soit qu'il se souvînt du vœu qu'il avoit fait de mourir, s'il étoit vaincu, donna du pommeau de son épée un si rude coup à Stuart, qu'il lui cassa deux ou trois dents, Stuart furieux lui tira un coup de pistolet à bout portant dans les reins: Montmorenci ne resta point au pouvoir des ennemis, Damville, son fils, le dégagea; ses soldats vainqueurs le ramenèrent à Paris, où il vécut encore quelques jours. On sait qu'un

Moine l'exhortant à la mort, il répondit : *Je n'ai pas vécu près de quatre vingt ans* (*a*), *sans avoir appris à mourir un moment*. Dernier trait d'un grand caractère.

Montmorenci eut toutes les vertus d'une ame forte & tous les défauts d'une ame inflexible ; il fut, jusqu'au dernier moment, persécuteur par préjugé, sévère par tempérament, juste par principe, magnanime par habitude. Nous avons fait ailleurs (*b*) l'éloge de cet homme rare, nous observerons seulement ici qu'à la différence de tant d'hommes demi-célèbres, auxquels s'applique ce beau vers :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

(*a*) Ce mot connu avoit fait croire le Connétable plus âgé qu'il ne l'étoit, il n'avoit que soixante-quatorze ans.

(*b*) Voir l'Histoire de François I, seconde édition, tome V, pag. 166 & suivantes.

Montmorenci ne brilla qu'au premier rang, & parut s'éclipſer au ſecond. Grand Général contre Charles-Quint, en 1536; grand Miniſtre ſous François I, tant qu'il fut ſeul tout-puiſſant; ſous Henri II, ſa priſon parut obſcurcir ſa gloire en affoibliſſant ſon crédit. Diſgracié ſous François II, il ne fut qu'un mécontent illuſtre. Sous Charles IX, ſa politique fut en défaut, ſon union avec les Guiſes parut contre nature, &, depuis la mort du Duc de Guiſe juſqu'à la bataille de Saint-Denis, ſon zèle contre le Prince de Condé, autrefois ſon ami, & contre les Colignis, ſes neveux, parut moins vertueux que bizarre; on trouvoit ce zèle ſi peu raiſonnable, qu'on alla même quelquefois juſqu'à ne le pas croire ſincère, & juſqu'à ſoupçonner des intelligences entre le Connétable & l'Amiral de Coligny; enfin, on ne reconnoît plus alors le Connétable qu'à ſon inflexi-

bilité, c'étoit le vieux Montmorenci.

Sa place de Connétable ne fut point donnée. *Je porterai bien mon épée moi-même*, dit Charles IX, à ceux qui la demandoient; malheureusement, ce fut contre ses Sujets qu'il la tira.

Pendant ces hostilités, Elisabeth donnoit ou promettoit du secours aux Protestans, & se servoit du moins du besoin qu'ils avoient d'elle, pour inspirer, par leur moyen, de l'inquiétude au Gouvernement François: huit ans s'étoient écoulés depuis le traité de Cateau-Cambresis, c'étoit le terme qui avoit été fixé par ce même traité pour la restitution de Calais; il est vrai que cette clause, dans l'intention de toutes les Puissances contractantes, étoit illusoire, & que ni Elisabeth qui l'avoit exigée pour l'honneur de la nation Angloise, ni Philippe II qui l'avoit aussi desirée pour l'honneur de la mémoire de Marie, sa femme, ni Henri II qui l'a-

voit ſouſcrite, n'avoient compté ſur l'exécution de cette clauſe ; il n'en avoit même été fait aucune mention dans le traité de paix, conclu après la repriſe du Havre, tant on la regardoit comme une chimère ! Cet uſage d'inférer dans les traités certaines clauſes uniquement pour la forme, & de paroître faire autre choſe que ce qu'on fait & qu'on veut réellement faire, eſt un des plus grands abus de la politique Machiavelliſte. Ces fictions ont pour objet de ſauver l'honneur d'une Puiſſance affoiblie ou humiliée, en déguiſant ou diſſimulant les renonciations auxquelles elle eſt forcée ; mais cette manière de lui ſauver l'honneur, en faiſant des promeſſes qu'on ne veut pas tenir, & en lui laiſſant l'apparence d'un droit qu'on ne veut pas qu'elle exerce, ne peut qu'être très-dangereuſe : c'eſt ouvrir la porte aux conteſtations, c'eſt tenir des guerres en réſerve pour l'avenir.

Auſſi Eliſabeth, ſans vouloir ſe rappeller quel avoit pu être, dans le temps, l'eſprit de cette clauſe, affecta-t-elle de s'en tenir aux termes du traité de Cateau-Cambreſis, & de réclamer Calais en conſéquence. Heureuſement, les conditions ſous leſquelles cette reſtitution avoit été promiſe, fourniſſoient la réponſe à cette réclamation; on avoit exigé qu'Eliſabeth n'entreprît rien contre la France ni contre l'Ecoſſe, & elle avoit agi hoſtilement contre toutes les deux: il eſt vrai qu'on pouvoit diſputer ſur ce que ces hoſtilités n'avoient été qu'indirectes; mais ce ne furent point toutes ces clauſes ni toutes ces diſtinctions qui empêchèrent la guerre de renaître, la véritable raiſon fut qu'Eliſabeth ſentit quel étoit, & pour ſon peuple & pour elle-même, l'avantage de la paix; le deſir de plaire, cet heureux inſtinct de toute femme aimable, ſervit à l'éloigner de la guerre,

en lui faiſant craindre toutes les occaſions de fouler ce peuple qu'elle aimoit, & dont elle vouloit être aimée. Ainſi ſa réclamation au ſujet de Calais, ne fut qu'une eſpèce de proteſtation pour conſerver ſes droits. Elle ſe contenta d'ailleurs d'entretenir, ſelon la politique vulgaire, les troubles de la France, en fourniſſant aux Réformés de légers ſecours, tantôt d'hommes, tantôt d'argent.

Ils en reçurent de plus conſidérables des Proteſtans d'Allemagne, l'Electeur Palatin leur envoya Caſimir, ſon fils, avec des forces qui obligèrent Catherine de Médicis à leur offrir la paix; ils l'accepterent malgré Coligny qui ſentoit que Catherine ne vouloit qu'échapper au péril du moment. En effet, lorſqu'en conſéquence de cette paix, conclue à Longjumeau en 1568, les troupes Allemandes furent renvoyées, celles du Prince de Condé licentiées & les places remi-

ſes, la perſécution recommença ainſi que Coligny l'avoit prévu ; on la pouſſa même juſqu'à rendre un nouvel Edit de mort contre les Proteſtans, ceux-ci reprirent les armes, la paix de Longjumeau n'avoit duré que ſix mois, on la nomma *la petite paix*.

Les Proteſtans d'Allemagne renvoyerent des ſecours ; le Cardinal de Châtillon alla en ſolliciter en Angleterre, où il mourut après les avoir obtenus. Catherine de Médicis en ſollicita de ſon côté auprès des Puiſſances Catholiques ; Rome & Florence lui en envoyerent, mais l'Empereur & les Princes Catholiques d'Allemagne répondirent, qu'ils ne pouvoient aider le Roi dans une guerre auſſi injuſte que celle qu'il faiſoit à ſes Sujets. Excellente leçon & conduite bien ſage ! Voilà la vraie politique, elle ne peut être où la juſtice n'eſt pas.

Depuis la mort du vieux Montmorenci, c'étoit à un enfant qu'on avoit

donné, en France, le commandement des Armées Royales ; le Duc d'Anjou, âgé de ſeize ans, étoit Généraliſſime, nouvel effet de la prédilection de Catherine de Médicis pour ce fils ; on vouloit qu'il eût la gloire de vaincre, on lui donna pour Lieutenans les meilleurs Capitaines du temps, entr'autres, le Maréchal de Coſſé, frère de ce grand Maréchal de Briſſac, l'ami des Guiſes (*a*).

(*a*) Le Maréchal de Briſſac étoit mort le 31 Décembre 1563. Le Maréchal de Coſſé & Carnavalet, Gouverneur du Duc d'Anjou, eurent alors un moment de crédit dont le ſouvenir ne s'eſt conſervé que dans une eſpèce d'énigme en un vers latin. Pour l'entendre, il faut ſavoir que le Maréchal de Coſſé étoit Seigneur de Gonnor ou Gonnord, & qu'il en portoit le nom ; il faut ſuppoſer qu'on prononçoit Gon-nor ou Gon-nord, & ſe rappeller que le vieux mot *ord*, *orde*, auquel ſe rapporte celui d'*ordure*, ſignifioit *ſale*, *vilain*, *honteux*.

Parmi les funestes exploits de cette

Voici le vers :

Nam nec habet famulum regnat cum cardine turpi
Car - n'a - valet - regne-avec-Gon - ord.

C'est de ce même Maréchal de Cossé-Gonnor que Brantôme rapporte l'anecdote suivante.

» Le Roi & la Reine le firent Sur-Inten-» dant des Finances où il ne fit pas mal ses » affaires & mieux que les miennes, ce di-» soit-on : Aussi sa femme qui étoit de la » Maison de Puy-Greffier, en Poitou, mal » habile pourtant & n'étant jamais venue à » la Cour, sinon quand il eut cette Charge » de Finance, lorsqu'elle fit la révérence à » la Reine, elle remercia d'abord Sa Ma-» jesté de l'Intendance des Finances qu'elle » avoit donnée à son mari : car, ma foi, dit-» elle, nous étions ruinés sans cela, Mada-» me, car nous devions cent mille écus ; » Dieu merci, depuis un an nous en sommes » acquittés, & si avons gagné de plus de » cent mille écus, pour acheter quelque » belle Terre. Qui rit là-dessus ? ce fut la » Reine, & tous ceux & celles qui étoient » dans sa chambre, sans que son mari, qui

nouvelle guerre se présente d'abord la bataille de Jarnac, nom sinistre, qui rappelle l'assassinat du Prince le plus aimable & le plus aimé. On sait que le Prince de Condé ayant été blessé à la jambe, d'un coup de pied de cheval dès le commencement de l'affaire, ayant eu ensuite son cheval tué sous lui, & se trouvant embarrassé sous le corps de cet animal, eut le malheur d'être pris une seconde fois : on sait qu'après la bataille, Montesquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, trouvant Condé assis auprès d'un buisson avec ceux qui l'avoient pris, demanda quel étoit ce prisonnier, &

13 Mai 1569.

De Thou, liv. 45.

» bien fâché dit assez bas qu'on l'oüist :
» Ha ! par Dieu, Madame la folle, vous vuiderez d'ici, vous n'y viendrez jamais ;
» qu'au diable soit-elle ! me voilà bien accoustré ; la Reine l'oüist, car il disoit fort
» bien le mot ; qui en rit encore davantage.
» Dès le lendemain il lui fit plier son paquet,
» & vuider ».

ue l'ayant reconnu, ou bien ayant
ppris que c'étoit le Prince de Condé,
l s'écria : *Tuez, tuez, mordieu,* & lui
aſſa la tête d'un coup de piſtolet.
Voilà de ces atrocités propres aux
uerres civiles & aux guerres de Re-
igion : les trois Triumvirs avoient
éri auſſi par l'aſſaſſinat ; Montmo-
enci, à la vérité, s'étoit attiré ſon
ort en irritant ſon ennemi par une
leſſure douloureuſe, mais Montmo-
enci étoit hors de combat, & un
ieillard de ſoixante-quatorze ans,
leſſé, déſarmé, pouvoit auſſi aiſé-
ent être pris qu'être tué. Les deux
utres Triumvirs avoient été aſſaſſi-
és de ſang-froid, l'un par vengean-
e, l'autre par fanatiſme : on ignore
uel motif excita la fureur de Mon-
eſquiou contre le Prince de Condé ;
Hiſtoire ne parle d'aucune querelle
erſonnelle entr'eux, qui puiſſe ren-
re raiſon d'une telle violence, Mon-
eſquiou étoit Capitaine des Gardes

du Duc d'Anjou, & ſortoit d'auprès de ſon Maître, lorſqu'il commit ce crime, ce qui a fait croire qu'il avoit un ordre ſecret du Duc; & il faut avouer que d'après ces circonſtances, d'après la haine du Duc d'Anjou pour le Prince de Condé, cette conjecture n'eſt que trop vraiſemblable.

Au reſte, on n'entendit ni le Roi ni le Duc d'Anjou, ni la Reine-Mère approuver ni blâmer le crime de Monteſquiou. Le corps du Prince de Condé fut porté à Jarnac ſur une ânesſe (*a*). Fut-ce par dériſion? Fut ce par hazard? Le Duc d'Anjou le ſouffrit, c'eſt tout ce qu'on ſait.

(*a*) On fit au Prince de Condé cette Epitaphe:

L'an mil cinq cens ſoixante-neuf,
Entre Jarnac & Châteauneuf,
Fut porté deſſus une âneſſe
Cil qui vouloit ôter la Meſſe.

Le Prince de Condé (*a*) laissa de sa première femme, Eléonore de Roye, trois fils : Henri I, Prince de Condé ; le Prince de Conti ; le second Cardinal de Bourbon, que la Ligue voulut aussi faire Roi : de la seconde, il eut le Comte de Soissons.

Un attentat tel que celui de Montesquiou, dans le système de guerre, sembloit faire un devoir de la haine & de la vengeance ; le nom de Montesquiou fut long-temps en horreur dans la Maison de Condé. Le nouveau Prince de Condé chercha par-tout l'assassin de son père pour l'immoler. Mais qu'eût produit cette vengeance ?

(*a*) *Il aimoit autant la femme d'autrui que la sienne*, dit Brantôme, qui rapporte aussi ce quatrain du tems, fait sur le Prince de Condé.

Ce petit homme tant joli
Toujours cause & toujours rit,
Et toujours baise sa mignonne,
Dieu gard de mal le petit homme !

des vengeances nouvelles, une longue succession de meurtres & de crimes. C'est à la raison & à l'humanité à fermer ces plaies honteuses, à tarir les sources de haine & de guerre, à bien établir sur-tout qu'un nom ne peut être coupable, que les crimes des peres, souvent détestés par les enfans, ne doivent point être imputés à ceux-ci; qu'il faut juger les individus & ne jamais condamner une Race. Le plus bel exemple qu'on puisse proposer dans ce genre, c'est celui du Duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, & du Duc d'Orléans, Charles l'un payant la rançon de son ennemi l'autre s'attachant, par la reconnoissance & l'amitié, au vertueux fils de l'assassin de son pere. Dans toutes les querelles, ou personnelles, ou héréditaires, le plus grand & le plus sage est celui qui expie, ou qui pardonne.

Ces vérités si communes étoient bien oubliées dans le temps don

nous nous occupons ; on s'étoit tellement familiarisé avec l'assassinat, que Robert Stuart, ce meurtrier du Président Minard & du Connétable de Montmorenci, étant tombé entre les mains des Catholiques, on aima mieux l'assassiner aussi de sang-froid après la bataille, que de l'envoyer au gibet. S'il méritoit d'être traité autrement qu'en prisonnier de guerre, que ne le jugeoit-on selon les Loix ? Pourquoi préférer la méthode des brigands ?

On peut croire que les Protestans en usoient de même à l'égard des Catholiques, le mal se rend plus sûrement que le bien. Montgommeri, qui faisoit la guerre en Béarn, ayant pris Ortaiz, Capitale du Comté de Foix, fit égorger, au mépris d'une capitulation expresse, quatre des principaux Barons du Béarn, par ordre de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui ne voulut voir en eux

que des Sujets rebelles; mais, dans ce cas même, falloit-il les assassiner?

Leur mort ne fut pas impunie. Au siège de Mont-de-Marsan, tandis que Montluc, chef des Catholiques, traitoit avec le Gouverneur, ses soldats surprenoient le Château, pénétroient dans la place, & passoient la garnison au fil de l'épée, en vengeance de la mort des quatre Barons. C'est ainsi que deux femmes, Catherine de Médicis & Jeanne d'Albret, se faisoient la guerre.

De Thou,

Au siège de Mucidan, que faisoit le même Montluc, Pompadour & Brissac (*a*) ayant été tués, les soldats de Montluc les vengerent en égorgeant toute la garnison, & toujours au mépris d'une capitulation expresse. Montluc s'étoit fait une loi de n'épargner aucun Protestant.

(*a*) Ce Brissac étoit fils du fameux Maréchal de Brissac & neveu du Maréchal de Cossé.

Cet esprit de guerre & de destruction animoit tous les Ordres de l'Etat. Le Parlement de Toulouse, dans son zèle contre les Protestans, avoit refusé de vérifier l'Edit de paix de 1568 ; il ne s'étoit rendu qu'après quatre jussions, &, pour se venger de la nécessité d'obéir, il avoit fait pendre, sous quelque prétexte forcé, un Gentilhomme, nommé Rapin, que le Roi & le Prince de Condé avoient envoyé à Toulouse pour presser la vérification de l'Edit. En 1569, les soldats de Montgommeri, étant logés aux environs de Toulouse, mirent le feu aux fermes & aux maisons de campagne des Conseillers, puis écrivirent sur les masures, avec les charbons, ces deux mots : *Vengeance de Rapin.*

Ces violences augmentoient tous les jours de part & d'autre, chaque hostilité étoit une atrocité, &, de représailles en représailles, la France

étoit abreuvée de ſang & couverte de crimes. Le Duc de Montpenſier ſe diſtinguoit par ſon zèle perſécuteur contre les Huguenots. Quand ils tombaient entre ſes mains à la guerre, il faiſoit pendre tous les hommes, il livroit toutes les femmes à la proſtitution (*a*). Il fut ſurnommé *le Bon.*

Le nouveau Duc de Guiſe ſervit avec la plus grande diſtinction, dans cette campagne de 1569; d'abord à la bataille de Jarnac; enſuite il défendit Poitiers contre l'Amiral de Coligny, qui fut obligé de lever le ſiège. Mezeray compare cette défenſe à celle de Metz par le pere du Duc de

(*a*) Sa formule de condamnation pour les hommes, étoit: *Je vous recommande à M. Babelot;* ce M. Babelot étoit un Cordelier qui devoit les confeſſer. Pour les femmes: *Je vous recommande à mon Guidon Montoiron.* Il n'appartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (*Brant.* Hom. Illuſ. au Montpenſier).

Guiſe. Mayenne, frere puîné du Duc, s'étoit enfermé avec lui dans Poitiers. Le crédit de cette Maiſon reprenoit toute ſa force.

Après la mort de Louis, Prince de Condé, Coligny, au nom du jeune Prince de Navarre & du nouveau Prince de Condé, fut le véritable chef du parti Proteſtant : ſes principaux Lieutenans furent Montgommeri qui fit la guerre avec ſuccès en Guyenne, & qu'on nomma *le Dompteur de la Gaſcogne ;* le Comte de la Rochefoucault, qui avoit à venger le Prince de Condé, ſon beau-frère (*a*) ;

(*a*) Les ſoldats de l'Amiral chantoient cette Chanſon Huguenote :

Le Prince de Condé,
Il a été tué,
Mais Monſieur l'Amiral
Eſt encore à cheval,
Avec la Rochefoucault,
Pour achever tous ces Papaux.

la Nouë que les Catholiques mêmes appelloient *le Sage*, &c. Dandelot, frere de Coligny, mourut vers ce temps.

En Mai ou Juin 1569.

Coligny, à Jarnac, ſauva encore les Proteſtans, & enleva encore aux Catholiques, par une ſavante retraite, les fruits de leur victoire. Il prit même, peu de temps après, ſa revanche à la Roche-l'Abeille en Poitou, &, l'année ſuivante, au combat d'Arnay-le-Duc en Bourgogne, où le Maréchal de Coſſé fut battu avec des forces ſupérieures. A la Roche-l'Abeille, les troupes de Coligny, dans l'ivreſſe de la victoire, ſe livrerent trop à l'ardeur du carnage. Les Catholiques s'en vengerent à Montcontour où la vic-

13 Juin 1569.
3 Oct. 1569

En rapportant les Chanſons, les Vers, les Bons-Mots de ces tems, nous ne ferons pas ſoupçonnés ſans doute, d'y trouver d'autre mérite que la peinture des mœurs & de l'eſprit du ſiécle.

oire se déclara pour eux ; & Cathe-ine, humiliée de l'échec que son fils avoit eu à la Roche-l'Abeille, avoit fait mettre à prix par le Parlement les têtes de Coligny & de Montgommeri. On parle beaucoup de ces deux victoires de Jarnac & de Montcontour, remportées par le Duc d'Anjou à dix-huit ans ; c'est précisément parce qu'il les avoit remportées à cet âge, qu'il y avoit eu sans doute bien peu de part. On dit cependant qu'il livra la bataille de Montcontour contre l'avis de son Conseil, & l'événement semble avoir justifié le Prince : mais le Conseil avoit raison, la bataille étoit inutile ; l'armée Protestante, principalement composée d'Allemands, alloit se dissiper d'elle-même faute de paye ; le motif du Duc d'Anjou pour risquer la bataille, fut une impatience d'enfant. La campagne l'ennuyoit, il voulut brusquer les événemens pour la terminer. Ceux qui vantent tant ses

victoires précoces, & qui veulent que ce Prince, qui ne fut plus rien tout le reſte de ſa vie, ait été un grand Général à dix-huit ans, ne parlent preſque point de ſa défaite à la Roche-l'Abeille. Le Duc de Guiſe reçut à Montcontour un coup de piſtolet à la jambe, & penſa en mourir.

On peut s'étonner que Coligny, qu'on voit aſſez ſouvent battu dans toutes ces guerres, ait paſſé pour le plus grand Général de ſon ſiècle; mais il faut conſidérer qu'il combattoit avec des forces inférieures, compoſées d'Anglois & d'Allemands, toujours prêts à ſe diſſiper faute de paye, & de Nationaux, qui ſouvent s'accordoient mal avec ces étrangers, & qui d'ailleurs, ſervant par un choix libre, non par le devoir de l'obéiſſance, étoient plus difficiles à ſoumettre au joug de la diſcipline. Ajoutons que lui ſeul alors ſavoit faire une guerre ſavante & ſyſtématique, prévoir &

ſurmonter les obſtacles, prévoir même les échecs qu'il ne pouvoit éviter, & les réparer toujours. La plûpart des Généraux de ſon temps n'étoient encore que des Capitaines, lui ſeul eſt un Général. Supérieur au Prince de Condé, au Connétable de Montmorenci, & même au Duc de Guiſe François, on ne peut lui comparer, dans les temps précédens, ni Gaſton de Foix, ni le Comte d'Enghien, héros plus brillans, mais qui n'ont fait que paroître, & dont le talent tenoit plus à l'inſpiration qu'à l'étude & aux combinaiſons. Coligny eſt, depuis le Connétable Du Gueſclin, le premier François pour qui la guerre ait été un art profond. Du Gueſclin même n'eut peut-être pas comme lui ce talent ſingulier de tirer parti de ſes défaites, & de rendre la victoire infructueuſe à l'ennemi. C'eſt-là le trait qui caractériſe Coligny. Maharbal diſoit à Annibal, *Vous ſavez vaincre, Annibal!* Tit. Liv.

vous ne ſavez pas uſer de la victoire: il eût dit au Général François : *Coligny ! vous ne pouvez pas toujours vaincre, mais le fruit de la victoire n'eſt jamais que pour vous.* Ce fut lui en effet qui parut avoir vaincu à Jarnac & à Montcontour, puiſque dès le commencement de la campagne ſuivante il porta la guerre d'une extrémité du Royaume à l'autre & juſques aux portes de Paris.

1570. On déſeſpéra enfin d'écraſer par la force un Général ſi habile, & un parti ſi fécond en reſſources. On fit la paix à Saint-Germain en Laye.

Cette paix fut nommée *Boiteuſe & mal-aſſiſſe*, parce qu'elle fut négociée de la part du Roi, par Biron qui étoit boiteux, & par de Meſme qui étoit Seigneur de Malaſſiſſe. Cette plaiſanterie annonçoit de juſtes défiances. C'étoit la troiſième fois qu'on faiſoit la paix, & qu'on la violoit.

Juſques-là Coligny plus religieux

que politique suivant la signification vulgaire de ce dernier mot, content d'obtenir pour son parti à chaque traité de paix la liberté de religion, n'avoit jamais voulu d'autre sûreté que la parole du Roi, & lui avoit toujours remis fidelement toutes les places. Si quelquefois nous l'avons vu s'opposer à la paix, c'étoit moins par amour pour la guerre, (car malgré ses talens militaires, il étoit homme de paix) que par la crainte qu'on ne lui manquât de parole sur l'article de la Religion. Sujet soumis, Patriote zélé, les seuls intérêts de sa religion exceptés, quand son parti lui proposoit d'exiger des places de sûreté: » Notre Religion est libre, disoit-il, » que pourrions-nous desirer de plus? On admiroit avec quelle promptitude & quelle facilité, à chaque nouvel armement, ces places se rangeoient d'elles-mêmes, ou retournoient par force sous son obéissance; ce succès

Brantôme Hom. Illus. art. Amiral de Châtillon.

étoit dû en partie à la crainte qu'inſpiroient ſes armes, en partie à ſes grands talens pour la négociation; c'étoit auſſi l'effet des diſpoſitions générales, de la confiance qu'inſpiroit la vertu de Coligny, de l'indignation qu'excitoit une Cour toujours parjure. C'étoit le Machiavelliſme qui étoit pris à ſes propres piéges; c'étoit la bonne foi qui triomphoit par ſa candeur même. Il étoit beau de dire au Roi : « Je me fie à votre parole, » quoiqu'on vous y ait déjà fait man- » quer. » Il étoit grand de dire à ſes ennemis : » Je vous rends vos places, » je ſaurai bien les reprendre, ſi vous » m'y forcez par votre infidélité. » C'eſt ainſi que Coligny avoit traité juſqu'alors.

Cette fois la Cour ſentit qu'elle avoit perdu tout droit à la confiance, dernier opprobe pour un Gouvernement! Elle offrit des places de ſûreté, on les accepta; Catherine de Médicis

épuisa sa politique pour étouffer toute défiance, pour égarer toute prudence; on vouloit rassembler à Paris tous les chefs des Huguenots pour les immoler tous à la fois; on proposa le mariage du Prince de Navarre Henri avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Cette Princesse si connue par ses galanteries, avoit pris du goût pour le jeune Duc de Guise. Le Roi, aux desseins duquel cette inclination étoit contraire, entra dans une si violente colère contre le Duc de Guise, qu'il voulut le faire tuer par le Grand-Prieur d'Angoulême (*a*); le Duc de

De Thou, liv. 51.

(*a*) Bâtard de Henri II. Charles IX lui dit » De ces deux épées que tu vois, il y » en a une pour te tuer, si, demain que j'i- » rai à la chasse, tu ne tues le Duc de Guise » de l'autre ». Le Duc de Guise, en badinant avec le Roi, l'ayant touché légèrement d'une pique sans fer, le Roi, soit par le souvenir du coup de lance de Montgommeri, soit par haine pour le Duc de Guise, soit

Guiſe n'appaiſa le Roi qu'en s'éloignant entièrement de Marguerite, qui fut mariée au Prince de Navarre. Ce mariage eut l'effet qu'on en attendoit, celui d'inſpirer aux Huguenots une confiance univerſelle, d'attirer à la Cour & le Prince de Condé & le Prince de Navarre & Jeanne d'Albret, ſa mere,

---

par un de ces emportemens qui lui étoient ſi ordinaires, pourſuivit le Duc de Guiſe, un épieu à la main, & le Duc lui ayant échappé, Charles enfonça ſon épieu dans la porte que le Duc avoit fermée en ſortant. La mort du Grand-Prieur d'Angoulême, par les conjonctures où elle arriva & les cauſes qui la produiſirent, ſembla juſtifier le choix que Charles IX avoit fait de lui pour un acte de violence. Le Grand-Prieur haïſſoit un Gentilhomme Provençal, nommé Altoviti. Un jour, en paſſant à Aix, il l'apperçoit à une fenêtre, dans une hôtellerie, il monte & lui paſſe ſon épée au travers du corps. Altoviti, prêt à mourir & n'ayant plus rien à ménager, lui plonge à ſon tour la ſienne dans le ventre & meurt vengé.

qui ne se souvint plus alors des avis que son mari lui avoit donnés en mourant. Elle mourut au milieu des préparatifs du mariage de son fils, non sans soupçon de poison; cependant quel intérêt pouvoit-on avoir d'empoisonner cette femme?

On avoit séduit jusqu'au sage Coligny; ses défiances n'avoient pu tenir contre le projet d'aller conquérir, pour le Roi, les Pays-Bas, sur le Roi d'Espagne. On lui proposoit de purger la France, comme avoit fait autrefois le Connétable Du Guesclin, les gens de guerre dont les discordes civiles l'avoient infectée, & d'aller porter du secours à ses freres du Pays-Bas, opprimés pour leur religion. Cette entreprise étoit si naturelle, si conforme aux intérêts apparens de la France, du moins dans le système de guerre qui ne voit que l'intérêt du moment, elle étoit sur-tout si conforme aux desirs de l'Amiral, qu'il ne

put ſe perſuader qu'on préférât le parti monſtrueux d'égorger un tiers de la nation, ſans autre fruit que l'exécration publique. Il vient donc faire les préparatifs néceſſaires pour ſon expédition, ſous les yeux de la Reine-Mere & du Roi, qui applaudiſſoient à toutes ſes meſures. Qu'il vienne avec ou ſans eſcorte, qu'il retourne à Châtillon, qu'il revienne à Paris; toujours attiré, jamais retenu, il eſt accueilli, conſulté; on lui prodigue une confiance & des bienfaits, dont l'excès même, juſtifié par le beſoin qu'on paroiſſoit avoir de lui, & par l'emploi dont on le chargeoit, ne pouvoit être ſuſpect. On prenoit avec lui des meſures pour ne pas effaroucher l'Egliſe ni alarmer l'Eſpagne; mais lui voyoit-on quelque ombre de défiance, on ne ménageoit plus rien, on ſe livroit entièrement à lui, on pouſſoit la diſſimulation juſqu'à rompre preſque ouvertement avec l'Eſpa-

gne ; on alla jusqu'à envoyer en Flandre des Huguenots François qui surprirent Mons & Valenciennes, & qui préparerent les voies à l'Amiral, il fallut bien se rendre à de tels faits.

Brantôme dit en passant un mot dont il ne paroît pas sentir toute la conséquence, c'est que la plûpart des filles de la Reine étoient Huguenotes ; cette circonstance étoit un trait de Machiavellisme digne de Médicis, & dont on conçoit aisément toute la profondeur.

Brantôme, Dames Illust. Cath. de Médicis.

Mais ce fut le Roi qui contribua le plus à tromper les Huguenots. Son âge paroissoit peu propre à la dissimulation, & les défauts même de son caractère excluoient l'idée de la perfidie. Ce Prince impétueux & foible, qui s'irritoit de tout & consentoit à tout, qui vouloit faire tuer le Duc de Guise & qui étoit gouverné par lui ; qui, interrogé par sa mère sur une longue conversation qu'il venoit d'avoir avec

Coligny, répondoit d'un ton menaçant: *Il m'a conseillé, Madame de regner par moi-même*, & qui consacroit par son autorité tous les crimes de cette même Médicis, comment avoit-il pu cacher si long-temps dans son cœur ce secret affreux? comment avoit-il pu ourdir dans le silence, & conduire à travers tant de détours cette détestable trame? avoit-il eu même un projet formé? ou ne fit-il que flotter dans l'incertitude jusqu'au moment fatal qui l'entraîna? C'est encore un problême. Voici les faits.

Le Pape lui fait faire des reproches sur le mariage de sa sœur avec un Huguenot, il charge le Nonce de l'excuser auprès du Pape, & dit, en lui serrant la main: *Ah! s'il m'étoit permis de m'expliquer davantage*!

Ce traité de Saint-Germain, qui trompa les Huguenots & qui les attira dans le piège, Charles IX l'appelloit *son traité*, *sa paix* par excel-

ence : il l'avoit conclu, disoit-il, pour
'appuyer des Princes de son Sang con-
re les Guises, qui troubloient son
oyaume & conspiroient avec l'Es-
pagne.

La Reine d'Espagne, Elisabeth de 1568
France, & son beau-fils Dom Car-
os, étant morts peu de temps aupa-
avant, des émissaires de Charles IX
venoient dire en confidence à la Reine
le Navarre & aux chefs des Protes-
ans, qu'on avoit de violens soup-
ons qu'Elisabeth avoit été empoi-
onnée, & que Charles IX qui le
croyoit ainsi, vouloit venger sa sœur.

Coligny est assassiné par Morevel,
mais il est seulement blessé : à cette
nouvelle, le Roi entre en fureur;
toit-ce de ce que le coup avoit été
enté, ou de ce qu'il étoit manqué ?
l court chez l'Amiral, l'embrasse,
'appelle plus que jamais *son pere*,
leure sur lui comme Charles VI avoit
leuré sur le Connétable de Clisson,

lorsque celui-ci avoit été assassiné par Craon, le recommande au zèle & aux talens d'Ambroise Paré, jure, avec les imprécations qui lui étoient familières, de tirer de ce crime une vengeance terrible, fait fermer les portes de la Ville pour que le coupable ne pût s'enfuir, tournant ainsi en marques d'intérêt pour l'Amiral, les précautions mêmes qu'il prenoit pour l'empêcher de sortir de la Ville, lui & ses amis; remplit Paris de gardes & de soldats dans le même esprit, & comme pour défendre l'Amiral contre ses ennemis; l'entretient en secret avec tant de marques de confiance que la Reine-Mere & les Guises en prennent ombrage. Catherine fut alors vaincue en perfidie par son fils.

Dira-t-on que Charles IX n'avoit pas encore formé le projet de perdre l'Amiral? L'attentat de Morevel est du 22 Août, & le massacre général est de la nuit du 23 au 24.

Obſervons que Morevel étoit domeſtique du Duc de Guiſe, & que le coup étoit parti de la maiſon d'un Chanoine de Saint Germain-l'Auxerrois, qui avoit été Précepteur du même Duc de Guiſe; que ce Morevel, pendant les guerres civiles, avoit paſſé du camp des Catholiques dans celui des Huguenots, pour épier le moment de tuer l'Amiral; que n'ayant pu en trouver l'occaſion, il s'en étoit dédommagé, en tuant le Seigneur de Moüy, au ſervice duquel il s'étoit mis; qu'après ce crime il avoit trouvé un aſyle auprès du Duc d'Anjou; qu'on appelloit Morevel *le tueur du Roi*, *ſon tueur à gages*. Ce titre ſi honteux pour le Roi, ces relations de Morevel avec le Roi & le Duc d'Anjou & en même-temps avec les Guiſes, inſtigateurs de la Saint-Barthelemi, prouvent de la part du Roi une connivence ancienne & une longue diſſimulation. Brantôme rapporte

qu'un *Italien franciſé* qui paroît être l
Maréchal de Retz-Gondy, confiden
de Catherine de Médicis, vint pro
teſter devant l'Amiral lui-même con
tre l'imputation qui lui avoit, diſoit
il, été faite d'avoir voulu tuer l'Ami
ral. Coligny le regarda en ſouriant
& lui dit : *Vous êtes l'homme de la Cou
que je ſoupçonnerois le moins d'un pare
coup.* Raillerie ſanglante dans un temp
où tuer étoit un mérite ſi grand é
pourtant ſi commun. Brantôme la pre
ſente bien dans ce ſens.

Un autre fait qui avoit précéd
l'aſſaſſinat du Connétable, prouve en
core la même diſſimulation, & mon
tre combien un grand crime traîne
ſa ſuite de crimes acceſſoires. Le Du
d'Anjou, qui étoit dans le ſecret de
réſolutions priſes contre les Prote
tans, avoit eu l'indiſcrétion d'en ré
véler une partie à Lignerolles, ſon fa
vori : celui-ci eut la vanité de voulo
forcer la confiance du Roi, en lui fa
ſar

ant connoître qu'il savoit son secret ; le Roi feignit de ne le pas entendre, & se hâta de faire tuer Lignerolles par Villequier, son ennemi personnel. Tel étoit l'esprit du Gouvernement, el étoit le progrès qu'une femme avoit ait faire en France au Machiavelisme.

Enfin, il ne peut plus rester de doues sur l'effroyable dissimulation de Charles IX, s'il est vrai qu'il ait dit à Catherine de Médicis, comme on le apporte dans les Mémoires de Sully : *Eh bien, ne joué-je pas bien mon rolle ?* t qu'elle ait répondu : *Fort bien, mon ls ! mais il faut continuer jusqu'à la n* (*a*). Telles étoient les leçons que ette femme donnoit à son fils.

Mém. de Sully, année 1571.

(*a*) Brantôme ajoûte qu'il disoit : *N'ai-je as bien appris la leçon & le latin de mon ayeul Roi Louis XI* ? Louis XI n'étoit point son ayeul, & pour trouver la souche commune e ces deux Princes, il faut remonter jusqu'à Charles V. Mais ce passage prouve com-

Ce fut par ces moyens qu'elle ame
na cette Saint-Barthelemi, le *nec plu*
ultrà du Machiavelliſme, & le chef

---

bien la politique artificieuſe de Louis XI
quoique toujours malheureuſe, en impoſo
aux Machiavelliſtes, par ce faux air d'eſpr
attaché à la fourberie. Charles IX, au reſte
n'avoit point été élevé dans ces principes p
Cypierre ſon Gouverneur, ni par Amyot ſ
Précepteur, deux hommes, non-ſeuleme
vertueux, mais diſtingués ſur-tout par
franchiſe. C'eſt le Florentin Gondy, Mar
chal de Retz, qui apprit à Charles IX à d
ſimuler: ce fut lui auſſi qui lui apprit à j
rer. Brantôme dit que ce Maréchal étoit pe
fils d'un Meûnier des environs de Florenc
& fils d'un homme qui avoit fait banquero
à Lyon, & d'une mère encore plus coup
ble *. La vérité eſt que ſon père avoit
Maître d'Hôtel du Roi Henri II, ſa m
Gouvernante des Enfans de France, f
ayeul, un des premiers Magiſtrats de F
rence, & qu'on fait remonter la Maiſon
Gondy juſqu'au douzième ſiècle.

* *Grande Révérendereſſe de . . . . . .* dit Brantôt

d'œuvre du système de guerre. Le Roi, prêt à consommer le plus grand crime qu'un Souverain ait jamais commis contre ses Sujets, s'arrêta de frayeur, il voulut détourner ou du moins retarder le coup. L'Histoire doit dévouer à l'exécration éternelle des hommes la main qui leva ce foible scrupule, la voix qui étouffa ce dernier cri de la nature & de l'humanité. Médicis sut intéresser l'amour-propre de son fils à l'exécution du crime, en l'accusant de lâcheté. Le Roi piqué, prononça, par foiblesse, l'Arrêt de mort d'un tiers de la nation. *Eh bien*, dit-il, *puisqu'il le faut, je ne veux pas qu'il en reste un seul qui puisse me le reprocher.* Prince aveugle, qui croyoit qu'une secte s'extermine par le fer, & qui craignoit plus le reproche d'un ennemi que celui de son propre cœur! La Reine-Mère hâta le signal de plus d'une heure; le Roi plus effrayé voulut faire surseoir, il n'étoit plus temps.

De Thou, liv. 52.

les Guiſes, impatiens d'immoler leurs victimes, avoient déjà rempli Paris de carnage, Coligny & Téligny ſon gendre étoient égorgés. On ne décrira point ici les détails de ce grand crime, tout ce que l'imagination peut concevoir d'atrocités eſt renfermé dans le ſeul nom de *la Saint-Barthelemi*, ou des *Matines de Paris*, ainſi appellées par comparaiſon avec *les Vêpres Siciliennes*, maſſacre moins horrible, puiſqu'il s'exerçoit d'ennemi à ennemi, & qu'il ne paroît pas avoir été prémédité. Un des plus sûr moyens de ſe rendre odieux & mépriſable, ſeroit de tenter d'affoiblir, par des paradoxes hiſtoriques, l'horreur attachée à ce nom de la Saint-Barthelemi; une des plus cruelles calomnies des ennemis du Clergé, eſt d'inſinuer que ce Corps reſpectable évite quelquefois de s'expliquer ſur cette affreuſe exécution, & craint de la condamner : on peut voir avec quell

ranchiſe & quelle énergie l'Archevê-
ue de Paris, Péréfixe, en parle dans
on Hiſtoire de Henri IV.

Nous ne rappellerons de cet événe-
nent que les principaux traits qui
eignent les mœurs du temps ; nous
edirons que le Roi devenu furieux à
a vue du ſang, comme on le dit du
ion, tira lui-même ſur ſes Sujets,
inſi que le Duc d'Anjou ; que Médi-
is, d'une fenêtre du Louvre, ſem-
loit guider les aſſaſſins, & conſidé-
oit, avec toutes ſes femmes, les
orps nuds des Proteſtans égorgés ;
ue le Roi, la Reine-Mère & toute la
our, allèrent voir au gibet de Mont-
aucon le cadavre infect de l'Amiral,
que le Roi répéta le mot de Vitel-
us : *Le corps d'un ennemi mort ſent
ujours bon ;* qu'un Boucher alla au
ouvre ſe vanter au Roi d'avoir, pour
a part, aſſommé en une nuit cent cin-
uante Huguenots ; qu'un Orfèvre,
ommé Crucé, ſe vanta d'en avoir

tué quatre cens. Nous redirons la violence avec laquelle le Roi exigea l'abjuration du jeune Roi de Navarre (*a*) & du Prince de Condé, les trois mots auxquels il réduiſit ſes ordres & ſes menaces, *Meſſe*, *mort* ou *Baſtille*. On ſait la réponſe du Prince de Condé *J'exclus la Meſſe, choiſiſſez vous-mêmes deux autres*. Le Roi de Navarre fut plus docile. Tous deux cédèrent enfin, par l'effet d'une fourberie jointe à la violence. La Cour paya le plus fameux des Miniſtres Proteſtans, nommé Sureau, pour abjurer, & ſéduire les Princes par ſon exemple & ſes exhortations; il réuſſit; mais, devenu libre dans la ſuite, il déſavoua ſon abjuration, demanda pardon aux Princes de les avoir trompés, & dévoila tous les reſſorts de cette intrigue.

(*a*) Il étoit devenu Roi de Navarre par mort de Jeanne d'Albret, ſa mère.

Nous n'oublierons ni les actions de graces solemnellement rendues à Dieu, dans Paris, pour cette victoire de la Foi sur l'hérésie, (c'est encore de la Saint-Barthelemi que nous parlons;) ni les médailles frappées pour perpétuer la mémoire de cet événement (*a*): nous dirons les transports

(*a*) De Thou nous en a conservé les Inscriptions, les unes latines: *Virtus in rebelles, Pietas excitavit justitiam*; les autres françoises: *Charles IX, dompteur des Rebelles.* Ces Médailles se trouvent dans la grande Histoire de Mezeray, ainsi que deux autres très-remarquables sur le même sujet. L'une est un Hercule relevant deux colonnes inclinées (qui représentent la Justice & la Piété) avec ce vers pour légende:

Mira fides! lapsas relevat manus una columnas.

L'autre représentant une épée entourée de serpens, avec une couronne de laurier à la pointe, porte cette devise mal-adroite, qui, contre l'esprit de la Médaille, rappelle toute la perfidie, toute la noirceur de l'attentat dont il s'agit:

effrénés du faux zèle, la joie ſcanda-

Ha tibi erunt artes.

Le contre-ſens eſt ſi fort que les Proteſtans auroient pu frapper cette Médaille en haine de la Saint-Barthélemi. Preſque toutes les Médailles de ce regne ſont des monumens de haine & de colère à l'égard des Proteſtans. L'une répréſente un cerf qui va chercher des vipères dans leur trou, & qui les attire à lui pour les écraſer; avec ces mots qui reſpirent l'eſprit de l'Inquiſition : *Nullis fraus tuta latebris.*

Une autre répréſente un cerf fuyant devant des vipères. C'étoit la fuite du Roi devant le Prince de Condé, depuis Meaux juſqu'à Paris, qu'on avoit voulu répréſenter. Falloit-il des Médailles pour un tel événement? Au reſte, ces idées ſur le cerf & ſur la vipère étoient des chimères de la mauvaiſe phyſique du temps. On croyoit alors que le cerf cherchoit les vipères dans leurs trous & les en faiſoit ſortir, par une eſpèce d'attraction, pour les tuer; mais que s'il étoit ſurpris par elles, à terre & hors de leur trou, il prenoit la fuite; comme le peuple a cru long-temps que le baſilic (qui de plus n'éxiſte pas) tuoit par le ſeul regard, quand

leuſe de Rome (*a*), l'exultation barbare de l'Eſpagne à cette nouvelle.

---

il voyoit le premier, & étoit tué de même quand c'étoit lui qui étoit vu le premier. Rien ne fait mieux connoître l'eſprit du temps, à tous égards que ces Médailles & ces deviſes. Charles IX avoit d'abord pris pour deviſe ces mots : *Erit Hercule major.* Le Chancelier de l'Hôpital lui fit quitter cette deviſe, digne d'un Capitan, pour cette autre plus digne d'un Roi : *Pietate & juſtitiâ.*

(*a*) Brantôme dit qu'à cette nouvelle le Pape Pie V fondit en larmes, & il lui met à la bouche les paroles les plus humaines & les plus Chrétiennes ſur cet événement ; il cite pour garant *un homme d'honneur qui étoit alors à Rome.* L'homme d'honneur n'a pas dit la vérité pour cette fois, car le Pape Pie V étoit mort plus de trois mois & demi avant la Saint Barthélemi, & Grégoire XIII, ſon Succeſſeur, montra une joie indécente de ce maſſacre. Les Proteſtans prétendent même que la tête de l'Amiral de Coligny fut portée à Rome ; fait qui ne me paroît ni prouvé ni réfuté ſuffiſamment.

Le Premier Préſident de Thou appliquoit à la Saint-Barthélemi des Vers de Stace (*a*), devenus fameux par cette application même ; il vouloit que les François enſeveliſſent dans un ſilence éternel cet opprobre de leur Nation. Non, non, il faut que les François en parlent, il faut qu'ils accuſent leurs coupables ayeux pour l'inſtruction de leurs derniers neveux ; il faut qu'ils diſent eux-mêmes, & plus haut que toutes les autres Nations : Voilà ce que les François ont été, voilà ce qu'ils peuvent redevenir. Voilà les fruits du Machiavelliſme, du Fanatiſme, de cet eſprit de fraude & de guerre que nous portons dans la Religion, dans la Politique, dans la Philoſophie, dans les Scien-

(a) *Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant Sæcula ; nos certè taceamus & obruta multâ Nocte tegi propria patiamur crimina gentis.*

ces, dans les Arts. Voilà les excès où peut entraîner cette ardeur polémique, cette fureur intolérante que nous mettons à tout, même à la tolérance. Redoutons sur-tout ce vieux levain de Machiavellisme, que la Philosophie n'a pas entièrement étouffé, ces maximes inventées par des tyrans, répétées par des esclaves : *Diviser pour regner ; qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas regner :* ces mots pires que des maximes; *coups d'Etat, raison d'Etat, secrets d'Etat, mystères politiques, circonstances présentes qui exigent ou qui défendent, &c.* C'est avec ces mots & ces maximes que Catherine embrâsa le Royaume, & fit couler des fleuves de sang. Quand elle commença, sous François II, d'opposer *les Guises aux Condés, & la France à la France*, elle ne prévoyoit pas que l'enchaînement des crimes politiques la meneroit, douze ans après, jusqu'à la Saint-Barthelemi. Si nous n'avons

plus à craindre de voir de tels excès, au moins ſous la même forme, nous en avons l'obligation à cette horreur profonde qu'ils inſpirent, à ce ſceau d'infamie que le temps y a imprimé dans l'opinion publique; idée précieuſe qu'on ne peut trop fortifier, ni rendre trop familière. Condamnons toujours, ſans ménagement & ſans réſerve, les Médicis, les Guiſes, les Nevers, les Tavannes, les Gondis, les Biragues, les uns inſtigateurs affreux, les autres approbateurs coupables & exécuteurs forcenés d'un tel crime: célébrons, au contraire, & béniſſons à jamais la déſobéiſſance vertueuſe des Matignons, des Simianes, des Charny, des le Veneur, des d'Ortes, des Saint-Héran, des de Tende, &c.: prononçons ſur-tout, avec des larmes de tendreſſe & de vénération, le nom de ce ſaint Evêque de Liſieux, Jean Hennuyer, qui, en ſauvant du carnage les Proteſtans, en les recueil-

lant dans son palais, en leur prodiguant les secours de la charité, en ramena plus à l'Eglise qu'on n'en égorgeoit ailleurs.

Disons que le bourreau de Lyon, sollicité par les assassins de prêter son ministère aux massacres publics, rejetta la proposition avec horreur, & dit : *Je ne tue que des coupables, & je n'obéis qu'à des Jugemens légitimes.*

Il faut aussi donner des éloges à la générosité de ce farouche Vésins, qui, voyant le Protestant Vignières, son ennemi, exposé dans Paris au fer des assassins, va le prendre chez lui, à main armée, le mène, avec un silence effrayant, jusqu'au fond du Quercy, l'y laisse étonné de se trouver dans sa propre maison, en liberté, en sûreté; rejette les témoignages de son admiration, de sa reconnoissance, & le quitte, en lui disant : « J'ai fait » ce que j'ai dû, fais ce que tu vou» dras; tu peux, à ton choix, res-

De Thou, liv. 52.

» ter mon ennemi, ou devenir mon » ami ». Le choix n'étoit plus libre, Vignières étoit déſarmé : cette action de Véſins, même avec les manières dures qui la déparent, forme le contraſte le plus parfait avec la conduite de Médicis, qui poignardoit en careſſant.

Arrêtons-nous ici à conſidérer la chaîne & l'horrible filiation de tant de crimes couronnés par le plus grand des crimes ; voyons comment le mal naît toujours du mal, comment de vengeance en vengeance, & par le ſeul ſyſtême de guerre, une nation douce & polie devient un peuple de bourreaux. Dès que l'héréſie avoit paru, on l'avoit perſécutée, & elle s'étoit ſouvent miſe dans le cas de l'être. Les Proteſtans s'étoient vengés de cette perſécution par des profanations ; ces profanations furent expiées par des ſupplices plus rigoureux & plus nombreux ; ces ſupplices irrité-

rent, & produisirent, de la part des Protestans, des complots, des assassinats : le Président Minard fut leur victime ; la mort du Président Minard hâta le supplice d'Anne du Bourg, qui fit éclater la conjuration d'Amboise, & cette conjuration, à son tour, fut punie par une horrible effusion de sang, qui détermina les Protestans à la guerre civile. Interrompue par des trèves, elle recommença jusqu'à quatre fois, parce que tous les Edits de pacification furent violés de part & d'autre. Dans le cours de ces guerres, le Duc de Guise, auteur de tant de violences, est assassiné par un Protestant ; le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny déjà soupçonnés de la conjuration d'Amboise, le sont encore de l'assassinat du Duc de Guise ; & dans le système de guerre, dans le code de la vengeance, être soupçonné, c'est être convaincu : le Prince de Condé est assassiné à son tour, &

la vie de l'Amiral eſt menacée & pourſuivie. Le Connétable de Montmorenci, ennemi des Proteſtans, eſt aſſaſſiné par le Proteſtant Stuart, qui eſt aſſaſſiné, à ſon tour, par les Catholiques; mais c'étoit la tête de Coligny que les Guiſes vouloient pour venger la mort du Duc François, dont ils perſiſtoient à le croire l'auteur, ils demandoient même auſſi celle du nouveau Roi de Navarre & du nouveau Prince de Condé; enfin, la Saint-Barthelemi fut l'horrible répréſaille qu'exigea leur vengeance : nous verrons ſi ce dernier crime reſta impuni; nous obſerverons ſeulement, dès-à-préſent, que l'Allemand Beſme, créature des Guiſes, qui, dans cette nuit de la Saint-Barthelemi, conſomma, ſur la perſonne de Coligny, l'aſſaſſinat manqué par Morevel, étant tombé, dans la ſuite, entre les mains des Huguenots, fut auſſi aſſaſſiné par eux.

On a cru que le projet de Cathe-

rine de Médicis, en consentant au massacre de la Saint-Barthelemi, avoit été différent de celui des Guises, & bien plus atroce ; elle se proposoit moins, dit-on, de sacrifier un des partis à l'autre, que de les exterminer tous les deux & même tous les trois : car les Montmorencis, Catholiques, mais ennemis des Guises & amis de Coligny, leur cousin, formoient comme un troisième parti, qu'on appella depuis le parti des *Politiques*. Le plan de Catherine étoit que, quand les Guises attaqueroient Coligny, les Montmorencis se joindroient à lui & se jetteroient sur les Guises ; qu'alors le Roi sortant du Louvre avec ses gardes, & les troupes rassemblées dans Paris, fondroit à la fois sur les Guises, sur Coligny, sur les Montmorencis, les extermineroit tous, & qu'alors la Puissance Royale n'ayant plus de contre-poids, Catherine, sous le nom de son fils, re-

gneroit deſpotiquement avec le Maréchal de Retz-Gondy, ſeul confident de ce projet, & plus capable de l'avoir conçu que de l'exécuter. L'entrepriſe manqua par deux cauſes : l'une, que les Huguenots ſurpris ſe laiſsèrent égorger, ſans réſiſtance, comme des troupeaux ; l'autre, que les Montmorencis reſtèrent tranquilles, & qu'on n'oſa les attaquer, parce que le Maréchal, leur frère aîné, eut la prudence de reſter à Chantilly, & ne put jamais être déterminé à venir à la Cour.

On joignit les ſupplices (*a*) aux aſſaſſinats ; le vieux Briquemaut, cet

(*a*) C'eſt encore ce qu'exprime une Médaille frappée alors, qui répréſente un Hercule combattant l'Hydre de Lerne, avec une maſſue ferrée d'une main & un flambeau allumé de l'autre. Voici la légende :

Ne ferrum temnat, ſimul ignibus obſto.

Rien ne peint mieux l'eſprit du temps que ces Médailles & ces deviſes.

homme vertueux, (*a*) & Arnauld de Cavagnes ou Cabagnes, *Chancelier de la cause* (*b*), ayant été pris après le massacre, furent pendus à la place de Grêve; le Roi & la Reine-Mère voulurent les voir mourir des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville; & d'autant, dit Brantôme, qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, « le Roi fit allumer » des flambeaux & les tenir près de la » potence, pour les voir mieux mourir, & contempler mieux leurs visages & contenances; ce que plusieurs, ajoute Brantôme, ne trouvèrent beau «.

Nous avons vu de combien de crimes politiques la Saint-Barthelemi fut l'assemblage & le produit. Voyons quel en fut le fruit.

(*a*) Il en a été parlé au Chapitre II, pages 178, 179.

(*a*) On l'appelloit ainsi dans le parti Protestant.

A commencer par le Roi, je vois d'abord le remords & la honte empoiſonner le reſte de ſes jours, & en accélérer la fin. Je le vois plus incertain & plus tremblant encore après ſon crime, qu'auparavant. Ces gouttes de ſang qu'on vit, dit-on, paroître ſur une table de jeu, & qu'on ne put jamais effacer; ces ſpectres des Proteſtans égorgés qui apparoiſſent au Roi la nuit en pouſſant des gémiſſemens, annoncent une conſcience troublée & une imagination effrayée.

Son air étoit ſombre & farouche; à peine oſoit-on lui parler. La Noue ayant à traiter devant lui d'affaires délicates, le Duc de Longueville l'avertit de mettre la plus grande circonſpection dans ſes diſcours : « car, lui dit-il, » vous ne parlez plus à ce » Roi doux, benin & gracieux que » vous avez vu ci-devant, il eſt tout » changé, il a plus de ſévérité à

» cette heure au visage, qu'il n'a ja-
» mais eu de douceur ».

Sa politique vacillante annonce aussi la crainte & le remords ; il déguise, il avoue, il désavoue son crime ; il mande aux uns que ces massacres sont l'ouvrage des Guises, qui ont voulu venger la mort du Duc François ; il va même jusqu'à mander aux autres, qu'*il s'est rallié avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour venger la mort de l'Amiral son cousin.* Dans les conseils secrets tenus pour la Saint-Barthelemi, on étoit convenu de publier que les amis de l'Amiral, ayant voulu le venger de la blessure que Morevel lui avoit faite, il s'étoit élevé entr'eux & les Guises une querelle que le Roi n'avoit pu empêcher. Les Guises avoient consenti à cet artifice ; mais depuis, ayant réfléchi sur le caractère de Catherine de Médicis, ils craignirent qu'elle ne se servît un jour de

cette énonciation pour les perdre
Cette impoſſibilité de compter le
uns ſur les autres, cette néceſſité d
traiter avec les amis, comme devan
un jour devenir ennemis; cette pré
voyance impoſſible & néceſſaire d
tous les cas où la haine & la mauvaiſ
foi pourront abuſer de ce qui a ét
fait dans un eſprit & pour un uſag
particulier; voilà le tourment de
Machiavelliſtes, & la condamnatio
du Machiavelliſme.

Les Guiſes prévoyant du moins l
cas le plus facile à prévoir, obligè
rent le Roi de prendre tout ſur lui
c'eſt-à-dire, que pour leur ſûreté, il
exigerent que leur Maître ſe déshc
norât. Alors on allégua une conſpi
ration de l'Amiral contre le Roi
toute la Maiſon Royale, même cor
tre le Roi de Navarre & le Prince d
Condé; mais on n'inculpoit point l
corps des Proteſtans, & l'on confi
moit les Edits de pacification; enfi

on envoya aux Gouverneurs des Provinces l'ordre de traiter par-tout les Proteſtans comme ils avoient été traités à Paris.

C'eſt toujours par leur inutilité, par l'inconvénient qu'ils ont de manquer leur objet qu'il faut attaquer ces grands coups d'Etat. L'horreur du crime, l'excès de l'injuſtice ne ſont point des objections contre un Machiavelliſte, dès qu'il voit une ombre d'utilité. Si tant de maſſacres avoient pu exterminer le parti Proteſtant, la juſtice & l'humanité réclameroient en vain, le Machiavelliſte gagneroit ſa cauſe au tribunal de l'intérêt; le mot qu'il faut dire eſt donc, qu'un mois après la Saint-Barthelemi, les Huguenots étoient en armes dans toute la France, & qu'il fallut envoyer contr'eux juſqu'à trois armées. Obſervons même qu'ils étoient réduits à leurs propres forces; car malgré l'ardeur que toutes

les Puiſſances devoient avoir de s'armer contre un Roi aſſaſſin de ſes Sujets, malgré l'intérêt que toutes les Puiſſances Proteſtantes avoient de ſe réunir pour la défenſe d'une ſecte ſi cruellement attaquée, elles n'avoient pas encore eu le temps d'envoyer du ſecours aux Proteſtans François.

Tandis que Charles IX avouoit ſon crime en France, qu'il s'en vantoit à la Cour de Rome & à celle de Madrid, il étoit obligé de le déguiſer & de s'en excuſer auprès des Puiſſances Proteſtantes. Parmi ces Puiſſances, celle qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager, étoit Eliſabeth, Reine d'Angleterre. La France traitoit alors du mariage de cette Reine avec le Duc d'Anjou ; l'indignation qu'excita la nouvelle de la Saint-Barthelemi, rompit la négociation, & il n'en fut plus parlé. Mais il falloit détourner Eliſabeth de

de secourir les Protestans François ; cette criminelle Cour de Charles IX avoit pour Ambassadeur en Angleterre, un homme vertueux & humain, aussi se nommoit-il Fénelon. Il fut pénétré d'horreur, de honte & de douleur, en apprenant l'opprobre de sa Nation ; il voyoit les amis mêmes que sa vertu lui avoit faits en Angleterre frémir à son aspect, & s'éloigner de lui : « Ils ont » raison, dit-il, & je rougis d'être » François. » Mais il étoit Ambassadeur, il fallut qu'il employât l'apologie mensongère qu'on lui dictoit, il fallut qu'il répétât dans une Audience solemnelle l'imputation faite à Coligny d'avoir conspiré contre le Roi & toute la Famille Royale, quoiqu'il vît bien qu'on calomnioit cet infortuné, après l'avoir égorgé ; Elisabeth parut en cette occasion comme un Juge qui interroge & condamne un coupable ; elle voulut

donner à cette Audience l'appare
lugubre qui convenoit au ſujet. U
morne ſilence régnoit dans les ap
partemens, une douleur ſombre
profonde étoit peinte ſur tous l
viſages ; la Reine étoit ſur ſon trôn
en habit de deuil ; les grands d
Royaume & les Dames de ſa Cou
rangés autour d'Elle, auſſi en habi
de deuil, ſembloient pleurer av
elle ſur les ruines de l'Autel, ſur
honte du trône, & ſur l'outrage fa
à l'humanité. L'Ambaſſadeur con
terné s'avance, perſonne ne le salu
perſonne ne l'honore d'un regard,
repréſentoit Charles IX. Il bégay
en tremblant, l'odieuſe récriminati
que ſon cœur démentoit. Eliſabe
la réfute avec force & avec digi
té : « Ces infortunés, dit-elle, o
» tous été ſurpris, ils étoient to
» ſéparés les uns des autres, la pl
» part endormis ; voilà des Conj
» rés bien tranquilles ; aucun d'e

Digges, Carte, t. 3, p. 512, des dépêches de Fénelon.

» n'a réſiſté, la même force qui a pu
» maſſacrer tant d'hommes ſans dé-
» fenſe, ſuffiſoit pour s'aſſurer d'eux;
» on leur auroit fait leur procès, la
» Juſtice du moins auroit diſtingué
» l'innocent du coupable. Quant à
» l'Amiral, il étoit malade, bleſſé, il
» étoit entre vos mains, les Gardes
» de votre Roi l'environnoient, il
» ne pouvoit échapper, il falloit le
» convaincre du crime qu'on lui
» imputoit, il falloit le confronter
» avec ſes Accuſateurs; mais vous
» vouliez des bourreaux, & vous
» redoutiez des Juges. Au reſte,
» c'eſt à la conduite de votre Maî-
» tre à prouver ſa bonne foi; l'in-
» nocence des Proteſtans peut en-
» core être manifeſtée, qu'il s'arme
» alors de toute ſa juſtice & de toute
» ſa colère contre leurs calomnia-
» teurs. Je le plains, s'il a été trom-
» pé, je le plains davantage s'il a
» voulu l'être ».

La nobleſſe Angloiſe dans ſon in
dignation, offrit de lever & d'entre
tenir à ſes dépens une armée d
vingt-deux mille hommes d'Infante
rie, & de quatre mille de Cavale
rie. La Reine approuva ce zèle
mais jugea qu'il falloit le modérer
attendre les événemens. Elle regar
doit le maſſacre des Proteſtans e
France, & la perſécution qu'on leu
faiſoit éprouver alors dans les Pays
Bas, comme deux branches d'un
conſpiration générale des Catholiqu
contre tous les Proteſtans, & comm
les deux premiers actes de la Ligue c
Bayonne; elle voyoit la France
l'Eſpagne s'unir étroitement, l
Guiſes reprendre à la Cour de Fra
ce tout leur crédit, & ſe ſervir tou
jours du nom de la Reine d'Ecoſ
leur nièce, pour l'inquiéter dans
poſſeſſion du trône d'Angleterre; el
crut que ſes premiers ſoins étoie
dûs aux affaires de l'Angleterre & c

Ecoſſe ; elle n'oublia rien pour ettre ſon Royaume en état de dénſe, elle fortifia Portſmouth, équia une flotte pour garder ſes côtes, kerça ſes troupes, s'attacha de plus n plus à mériter, à cultiver l'affecon de ſes Sujets, étendit ſes corſpondances en Ecoſſe, confirma & nouvella ſes alliances avec les Proſtans d'Allemagne, mais bornant s démarches & ſes ſoins à la dénſive & à l'obſervation, elle ne oulut pas, en attaquant ſes ennemis, leur fournir le prétexte qu'ils aerchoient peut-être pour l'attaquer elle-même : plus elle goûtoit s douceurs de la paix, plus elle e ſentoit les avantages, & le ſucs qu'avoit eu ſon expédition du Havre, ne l'invitoit pas à en tenter e nouvelles. Les Proteſtans Françis furent donc obligés de ſe ſuffire eux-mêmes dans cette quatrième erre.

Ils avoient pour principal chef c même Montgommeri qui avoit tu Henri II, & qui avoit couru riſqu d'être pris, lorſque Rouen avoit ét forcé dans la première guerre civile il avoit échappé au maſſacre de Pari comme au ſac de Rouen.

Les expéditions les plus mémora bles de cette nouvelle guerre, for le ſiége de Sancerre & celui de l Rochelle.

Les Proteſtans aſſiégés dans l'un & l'autre place, étoient d'autar plus redoutables, qu'ils ſembloier n'avoir que le déſeſpoir pour re ſource, la dernière infidélité d la Cour ayant détruit pour jama toute confiance dans les traités. San cerre éprouva une famine dont o peut juger par ce ſeul trait : on ſurprit un père & une mère man geant leur propre fille, qui étoit mort de faim.

Le ſiége de la Rochelle eſt rema

quable par plusieurs circonstances ; l étoit formé par le Duc d'Anjou, dont la Reine vouloit toujours faire e plus grand Général de l'Europe. L'abjuration forcée du Roi de Navarre & du Prince de Condé, ne répondoit pas suffisamment de leur fidélité, mais ils étoient gardés à vue ; par un rafinement de tyrannie pareil à celui dont Charles le Téméraire avoit usé autrefois envers Louis XI, en le menant à la guerre contre les Liégeois ses complices, au sortir de sa prison de Péronne, la Cour de Charles IX voulut que le Duc d'Anjou menât le Roi de Navarre & le Prince de Condé au siége de la Rochelle, la Rochelle, boulevard de la réforme & berceau de ces Princes ; on les observoit de près, & leur valeur étoit connue, il fallut même qu'ils se surpassassent pour affoiblir les soupçons.

Par un autre rafinement on avoit

donné la Noue aux Rochelois pour le leur mieux ôter. Libre de tout engagement, la Noue eût été ſe renfermer dans la Rochelle ; la Cour ſachant qu'il étoit eſclave de ſa parole, fit avec lui un traité bizarre ; elle l'envoya défendre la Rochelle contre l'Armée royale, mais ſous la condition qu'il engageroit de tout ſon pouvoir les Rochelois à ſe rendre, & qu'il les abandonneroit, s'il ne pouvoit y réuſſir. La Cour avoit ſans doute eſpéré que la Noue, devenu ſuſpect aux Proteſtans, en ſeroit plus facilement attiré au parti Catholique. Quoi qu'il en ſoit, la Noue, fidèle aux deux emplois dont il étoit chargé, épuiſa toute ſa capacité en faveur de la Rochelle, & toute ſon éloquence en faveur de la Cour ; mais ayant mieux réuſſi à défendre les Rochelois, qu'à les perſuader, il les quitta conformément à ſon traité, & paſſa dans le camp des Catholi-

De Thou, liv. 53.

ques ; les Rochelois, affligés de son départ sans en être abattus, persévérèrent dans leur résistance, en suivant le plan de défense qu'il leur avoit tracé. C'est ainsi que la politique de Médicis cherchoit à tirer parti de la vertu comme du vice ; mais le calcul étoit-il bon ? La Noue n'avoit-il pas plus nui aux vues de la Cour par ses talens militaires, & ses savantes dispositions qu'il ne les avoient secondées par sa négociation ?

La Reine d'Angleterre ne fournissoit publiquement ni directement aucun secours aux Protestans François, mais elle laissoit agir ses Sujets. Pendant le siége de la Rochelle, des Anglois ayant fourni aux Assiégés de la poudre & d'autres munitions, l'Ambassadeur de France Fénelon, eut ordre de s'en plaindre à la Reine, qui répondit : « On ne » peut empêcher des Marchands de

» vendre leurs denrées à ceux qui » leur en donnent un prix convenable. » Fénelon inſiſta, & demanda au nom de ſa Cour qu'on lui remît le Comte de Montgommeri, qui ſollicitoit alors ces ſecours à Londres. Eliſabeth répondit ſéchement : « Votre Maitre peut chercher » ailleurs des exécuteurs de ſa Juſtice, je ne prétends pas l'être. Au reſte, ajouta-t-elle, cette réponſe » ne doit pas vous être nouvelle, » c'eſt celle que fit Henri II, père » de votre Maître, à une demande » ſemblable de la Reine Marie ma » ſœur ».

La réſiſtance fut ſi conſtante à la Rochelle, & de la part des hommes & de la part des femmes, qui partagèrent leurs travaux & leur courage, que le Duc d'Anjou alloit avoir l'affront de lever le ſiége, lorſqu'il reçut la nouvelle que les Ambaſſadeurs Polonois lui apportoient la Couronne

de leur pays. Cette élection étoit l'effet des soins qu'on s'étoit donnés pour faire du Duc d'Anjou le Héros de l'Europe. Les Polonois, éblouis de sa renommée, avoient cru ne pouvoir faire un meilleur choix. Charles IX, à qui ce frère si hautement préféré, faisoit ombrage, avoit voulu l'écarter en lui procurant cet honneur. Cependant la nouvelle de la Saint-Barthelemy, arrivée au milieu de la Diète, avoit changé les dispositions des Polonois; l'Evêque de Valence, Montluc, Ambassadeur de Charles IX auprès de la République de Pologne, employa son éloquence à tromper les Polonois, en leur persuadant que ce massacre étoit uniquement l'ouvrage des Guises, & que le Roi ni le Duc d'Anjou n'y avoient eu aucune part. Il est bon du moins que les coupables puissans soient forcés au désaveu de leurs crimes, ils apprennent

par-là l'intérêt qu'ils ont de n'en point commettre. Montluc ennemi des Guiſes, ſe prêta ſans peine à les charger de tout : il réuſſit, & le Duc d'Anjou fut Roi.

Ce Prince, dans l'impatience de ſe montrer en vainqueur aux Ambaſſadeurs Polonois, voulut donner un dernier aſſaut à la Rochelle; il fut repouſſé, mais les Ambaſſadeurs ménagèrent un accommodement entre la Cour & les Huguenots : ceux-ci obtinrent le libre exercice de leur Religion, mais avec moins d'étendue que par le paſſé; l'exercice public fut borné aux principales Villes que poſſédoient alors les Proteſtans, la Rochelle, Niſmes & Montauban. Le ſiège de la Rochelle avoit coûté deux mille hommes aux Rochelois, & douze mille aux Catholiques. Le Duc d'Aumale fut tué à ce ſiège par ſa faute, ou par celle du Duc de Bouillon, ſon neveu, qui, de lui-même,

ou par le conseil du Duc d'Aumale, prévint d'un jour l'expiration d'une trève.

Nous avons plus d'une fois parlé de cet abus de paroître faire, dans les traités, le contraire de ce qu'on fait, abus qui n'est qu'une puérilité, quand il ne tire pas à conséquence. Le traité conclu avec les Rochelois en offre un double exemple. Pour sauver l'honneur du nouveau Roi de Pologne, on étoit convenu que les Rochelois lui présenteroient les clefs de leur Ville & le prieroient avec instance d'y entrer, & que le Roi de Pologne n'y entreroit point. Il est évident qu'on faisoit tout le contraire de ce qu'on auroit voulu faire. Le Roi de Pologne brûloit d'entrer dans la Rochelle, & les Rochelois ne l'auroient pas reçu.

La Reine-Mère & le Duc d'Anjou n'avoient point eu de part à la négociation pour la Couronne de Polo-

gne, & l'auroient traverſée, s'ils l'avoient pu. Catherine ne pouvoit conſentir à ſe ſéparer d'un fils ſi cher, dont la réputation d'ailleurs étoit un appui pour ſon autorité. Le Roi de Pologne préféroit à cette Couronne étrangère le crédit que ſa mère lui procuroit en France, & la puiſſance preſque Royale que lui donnoit le titre de Généraliſſime des armées. D'ailleurs, l'eſpérance toujours prochaine de ſuccéder à Charles IX qui n'avoit point d'enfans, retenoit en France le Roi de Pologne. L'amour qu'il avoit conçu pour la Princeſſe de Condé (*a*), étoit un lien plus puiſſant encore. Le Duc de Guiſe, qui avoit épouſé la ſœur (*b*) de la Princeſſe de Condé,

(*a*) Marie de Cleves, Marquiſe d'Iſle, premiere femme du Prince de Condé Henri I.

(*a*) Catherine de Cleves, veuve du Prince de Porcéan.

ſervoit le Roi de Pologne dans cette paſſion, car tous les moyens d'obtenir ou de conſerver du crédit ſont bons pour un ambitieux ; le Roi de Pologne & le Duc de Guiſe étoient amis alors. Le Roi de Pologne ne ſe preſſoit point d'aller prendre poſſeſſion de ſa Couronne, Charles IX en marqua de l'impatience ; ce frère lui étoit devenu inſupportable, l'idée que Henri ne reſtoit que dans l'eſpérance de lui ſuccéder, idée fortifiée par le mauvais état de la ſanté du Roi, redoubloit encore ſa haine ; elle parvint au plus haut degré : le Roi, dans un accès d'impatience & de colère, déclara, en jurant, qu'il falloit que lui ou Henri ſortît du Royaume. Il fallut partir. Le jour fut fixé pour le départ, malgré les vœux de Henri, les artifices de ſa mère, & l'appui du Duc de Guiſe qui lui promettoit cinquante mille hommes pour faire la guerre au Roi, ſon frère. La ſéparation de la

mère & du fils fut tendre & douloureuſe ; Médicis embraſſa Henri en pleurant, & lui dit : *Allez, mon fils ! vous n'y ſerez pas long-temps :* mot imprudent, ſi l'on veut, mais qui pouvoit être innocent, & qu'une mère eût pu dire en s'attendriſſant ſur le ſort de ſon fils aîné, prêt à mourir. Ce mot ne pourroit même avoir que ce ſens d'attendriſſement & de compaſſion ſur le ſort de Charles IX, s'il étoit vrai, comme le dit Brantôme, » que la Reine-Mère étoit éperdue de » joie de voir ſon fils Roi de Polo- » gne, & qu'il lui ſembloit qu'il n'y » ſeroit jamais ». Brantôme eſt le ſeul qui tienne ce langage. Il parle encore ailleurs « de l'envie qu'elle avoit de » voir ſon fils (qui étoit alors au » ſiège de la Rochelle,) & l'envoyer » prendre poſſeſſion de ſon Royaume » de Pologne. . . . . Le Roi de Polo- » gne avoit encore plus d'envie d'al- » ler voir ſon Royaume, ainſi que j'ai

» eu cet honneur de lui en voir dif-
» courir avec un raviſſement d'aiſe ſi
» grand, qu'il ſe perdoit quand il en
» parloit ».

On ſent que cette *joie* de Catherine & ce *raviſſement* de Henri pouvoient être joués, & que ni l'un ni l'autre n'avoit dit ſon ſecret à Brantôme. Le mot de Charles IX : *Il faut qu'il ſorte du Royaume, ou que j'en ſorte*, eſt bien plus sûrement ſincère que toutes ces démonſtrations, & d'un tout autre poids que le récit de Brantôme.

Henri, traverſant l'Allemagne pour ſe rendre en Pologne, trouva, ſur ſa route, des traces de l'horreur qu'inſpiroit la Saint-Barthelemi ; en entrant dans le cabinet de l'Electeur Palatin, le premier objet qui frappa ſes regards fut un portrait fort reſſemblant de l'Amiral de Coligny. « Vous connoiſ-
» ſez cet homme, Monſieur, lui dit
» l'Electeur d'un ton ſévère ; vous

Brant. Hom. illuſt. t. 3, art. Amiral de Châtillon.

» avez fait mourir le plus grand Capitaine de la Chrétienté (*a*), qui » vous avoit rendu les plus ſignalés » ſervices, ainſi qu'au Roi votre » frère ». Le Roi de Pologne un peu troublé, répondit : « C'étoit lui qui » vouloit nous faire mourir tous, il » a bien fallu le prévenir... Mon-

(*a*) L'Amiral de Coligny avoit écrit l'Hiſtoire des Guerres civiles de France, ouvrage qui venant de cette main eût ſans doute intéreſſé, & qui nous eût mieux fait connoître le caractère & l'étendue des talens de ce Général, le manuſcrit en fut remis à Charles IX, & ce Prince n'étoit pas éloigné de le faire imprimer, mais le Maréchal de Retz l'en détourna & fit jetter l'ouvrage au feu, en haine de l'Auteur, » Et envieux, dit Brantôme, de la mémoire & » de la gloire de ce grand perſonnage, ce » qu'il ne devoit, puiſque l'envie ne regne » que parmi les pareils, & qu'autant de » ſemblance, diſoit-on, y avoit-il, comme d'un âne à un noble cheval d'Eſpagne ».

» sieur, répliqua l'Electeur, nous en » savons toute l'histoire «. A table, le Roi de Pologne ne fut servi que par des Huguenots François, échappés au massacre de la Saint-Barthelemi, qui sembloient le menacer en le servant; & l'Electeur parut prendre plaisir, pendant toute la journée, à lui faire craindre pour la nuit les représailles de ce massacre.

Un Gouvernement aussi intriguant que celui de Catherine de Médicis, ne pouvoit être sans discordes & sans orages: le dernier de ses fils, le Duc d'Alençon, voulut succéder, en France, à toute la puissance du Roi de Pologne; il demanda le commandement des armées, le Roi le lui promit, mais la Reine-Mère le fit donner au Duc de Lorraine, son gendre. Cette Princesse n'aimoit point son dernier fils; elle craignoit qu'à la mort du Roi, qu'on regardoit comme prochaine, il ne disputât la Couronne

de France au Roi de Pologne, & qu'il ne lui fermât le retour. Le Roi, qui n'avoit tant preſſé le départ du Duc d'Anjou pour la Pologne, que dans l'intention de reprendre l'autorité qu'il lui avoit laiſſé envahir, voyoit avec inquiétude l'empreſſement que montroit le Duc d'Alençon de remplacer le Duc d'Anjou; il haïſſoit d'ailleurs également, dans ſes deux frères, des héritiers avides, prêts à s'arracher ſes dépouilles. Le Duc d'Alençon, trompé dans ſes vœux & dans ſes eſpérances, fut mécontent, & l'on tira parti de ſon mécontentement.

Quand deux factions ont longtemps diviſé un Etat, qu'elles ſe ſont rendues odieuſes par leurs excès, que l'atrocité des torts réciproques a rendu impoſſible entr'elles une réconciliation ſincère & durable, il arrive aſſez ordinairement qu'il ſe forme un tiers-parti, dont l'objet eſt de répri-

mer les deux autres & de tenir la balance entr'eux. Mais, comme le parti dominant eſt toujours celui dont ce tiers-parti a le plus à ſe plaindre, il arrive auſſi aſſez ordinairement que le tiers-parti finit par ſe réunir au parti le plus foible, & par ſe confondre avec lui. C'eſt ce qui arriva pour lors. Cette illuſtre Maiſon de Montmorenci formoit, depuis quelque temps, à elle ſeule, comme une faction à part. Catholiques, mais ennemis des Guiſes, & amis des Colignis dont ils étoient d'ailleurs proches parens (*a*), les Montmorencis auroient été enveloppés dans le maſſacre de la Saint-Barthelemi, comme tant d'autres Catholiques, ennemis des Guiſes, ſans la prudente retraite

(*a*) Ils étoient Couſins-Germains. Louiſe de Montmorenci, ſœur du Connétable Anne, avoit épouſé le Maréchal de Châtillon & fut la mère des Colignis.

du Maréchal de Montmorenci à Chantilly. Les Guises n'avoient pas oublié l'affront que ce Maréchal leur avoit fait au retour du Cardinal de Lorraine à Paris, après le Concile de Trente. Les violences & les cruautés dont les Catholiques & les Protestans s'étoient souillés à l'envi, ayant donné plus de consistance à ce tiers parti, on commença de le désigner par le nom de *politiques :* le Roi de Navarre & le Prince de Condé, qui, au moyen de leur abjuration, étoient réputés Catholiques, & qui n'avoient pas la liberté de se joindre aux Huguenots, voulurent être de ce parti des Politiques, que la Cour n'avoit pas encore proscrit, & dont les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé avoient été les chefs jusqu'alors. Bien-tôt des Agens intermédiaires, profitant du mécontentement du Duc d'Alençon, l'attirèrent à ce parti. Ce Prince n'avoit jamais eu pour les

Huguenots le même éloignement que le Roi de Pologne son frère, il avoit toujours montré de l'attachement & de la vénération pour l'Amiral de Coligny, & faisoit gloire de se conduire par ses avis; Catherine de Médicis lui en avoit souvent fait la guerre, & après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet Amiral, parmi d'autres projets politiques, un conseil qu'il donnoit à Charles IX de ne point accorder d'appanage trop considérable au Duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au Duc la mémoire de l'Amiral : » Voi» là, lui dit-elle, des conseils de » votre ami. Je ne sais pas, répon» dit le Duc d'Alençon, s'il m'ai» moit beaucoup, mais je sais que » ce conseil est d'un homme qui » aimoit l'Etat. Cette réponse est d'un homme qui l'aimoit aussi.

Lorsque le Duc d'Alençon se fut

mis à la tête de ce parti des Politiques, tous les Proteſtans modérés voulurent en être, & bien-tôt tous les Proteſtans en furent ; ce ne fut plus alors que l'ancien parti des Huguenots ſous une forme nouvelle, qui ſembloit admettre plus de modération. Cependant ce parti plus modéré eut un tort que n'avoit pas eu l'ancien, celui de prendre les armes de lui-même, ſans pouvoir allégue aucune violence, aucune infraction formelle du dernier traité. Ce qu doit le plus étonner, c'eſt que c fut par l'avis du ſage & pacifiqu La Noue qu'on recommença l guerre, il eſt vrai que dans quel ques provinces elle n'avoit point ceſ ſé. Les Proteſtans unis aux Politi ques, s'emparèrent le jour du mardi gras, d'une multitude de places dan diverſes provinces, ce qui s'appell *la priſe d'armes du mardi-gras.* Quan Charles IX, alors mourant, appri cett

cette nouvelle, *ils devoient bien du moins*, dit-il, *me laisser mourir en paix.*

On se proposoit de plus d'enlever, à S. Germain en Laye, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour les mettre à la tête du parti, c'est ce qui s'appelle *la Conjuration de Saint Germain*, dont il paroit que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de Charles IX, le retour du Roi de Pologne en France, & d'assurer la Couronne au Duc d'Alençon. *Je le sais bien*, dit Brantôme, *pour avoir été convié à la fricassée.* La Cour en ayant eu avis, fit mettre le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé à la Bastille; le Prince de Condé prit la fuite, il alla en Allemagne révoquer son abjuration, & demander du secours aux Princes Protestans.

De Thou, liv. 57.

On fit le procès à la Mole, favor du Duc d'Alençon, & à un Italien, nommé Coconas, qui s'étoit attache à ce Prince, & qui, de concert avec la Mole avoit été l'inſtrument de la réunion du Duc d'Alençon avec les deux Princes & les deux Maréchaux la Mole & Coconas eurent la tête tranchée, un de leurs complices fu roué; il eſt difficile de ſavoir s'ils méritoient leur ſort. Dans cette criminelle Cour, la ſuperſtition & la mauvaiſe foi brouilloient toutes les idées du juſte & de l'injuſte. C'étoi la Mole lui-même qui avoit découvert à la Reine-Mère la conjuratio de Saint-Germain. C'étoit une raiſo de lui faire grace, il ſemble au contraire qu'on ait cherché à le juge coupable. La Mole étoit ſuperſti tieux, comme on l'étoit alors; o lui trouva une image de cire, ave laquelle il prétendoit faire un en chantement pour être aimé d'un

femme dont il étoit amoureux ; on aima mieux croire qu'il avoit voulu *envoûter* le Roi, & l'état de dépériſſement où étoit le Roi, parut dépoſer contre la Mole. Rugiéri, un de ces Charlatans Florentins que Marie de Médicis traînoit à ſa ſuite, fut envoyé aux galères pour avoir donné à la Mole cette image de cire ; mais un homme qui ſavoit faire des enchantemens & des *envoûtemens*, étoit trop précieux à Catherine de Médicis, pour qu'elle s'en privât ; elle le rappela & continua de s'en ſervir.

Un autre Charlatan, nommé Grandry, qui cherchoit la pierre philoſophale, & qui promettoit au Duc d'Alençon des tréſors inépuiſables pour faire la guerre, fut ſauvé auſſi, dans l'eſpérance qu'il fourniroit à Catherine la pierre philoſophale.

La Mole nia conſtamment tout ce qu'on lui imputoit, & il fut décapité ; Coconas, à qui on promit ſa

Mém. de Nevers, t. 1. p. 75.

grace & une récompenſe, dit tout ce qu'on voulut, & il fut décapité.

On dit que deux Princeſſes amoureuſes, l'une de la Mole, l'autre de Coconas, firent enlever leurs têtes & les embaumèrent pour les garder, mêlange de tendreſſe & d'horreur qui peint les mœurs du temps.

Coconas chargea les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé ; cependant ils s'étoient rendus d'eux-mêmes à la Cour, ſans doute ſur la foi de leur innocence. Coupables ou innocens, la Cour eût bien voulu les envoyer au ſupplice ou les faire périr en priſon, mais Montmorenci-Damville, Gouverneur du Languedoc & tout-puiſſant dans cette Province,

---

(*a*) On pourroit, dit le Duc de Nevers, deviner qui étoient ces Princeſſes, mais ce ſeroit une cruauté d'en avoir ſeulement la penſée. On a eu cette *cruauté* dans le Journal de Henri III.

pouvoit venger la mort de ſon frère, Damville eut une maladie, & le bruit courut qu'il étoit mort; on réſolut alors de faire étrangler ſecrettement les Maréchaux dans la priſon, la commiſſion en fut donnée à Souvré (*a*), qui l'accepta de peur qu'un autre n'en fût chargé, il différa prudemment de l'éxécuter, & donna le temps de recevoir la nouvelle de la guériſon de Damville. On put reconnoître alors, comme le Duc de Bretagne Jean IV, l'avoit reconnu autrefois dans l'affaire de Cliſſon & de Bavalan, combien un ſujet qui différe d'éxécuter des ordres violens, rend ſervice à ſon Maître, mais les idées Machiavelliſtes l'emportoient ſur toutes les réfléxions.

Le Duc d'Alençon & le Roi de

(*a*) Ce dernier évènement n'arriva que ſous le regne de Henri III.

Navarre furent interrogés, le Duc répondit avec l'embarras & la timidité d'un coupable convaincu, le Roi de Navarre confondit la Reine-Mère par ſes raiſons, & la fit rougir par ſes reproches ; on étoit ſi accoutumé aux violences ſous ce regne, que l'empriſonnement du frère du Roi & d'un Roi ſon beau-frère, parut un événement ordinaire ; il eſt vrai que depuis la Saint-Barthelemi, le Roi de Navarre n'avoit jamais été véritablement libre, mais alors il étoit, ainſi que le Duc d'Alençon, étroitement reſſerré & gardé ; on leur permettoit ſeulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la Reine-Mère, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Pendant que les filles de la Reine brouilloient tout à la Cour, des Courtiſannes d'un rang plus bas infectoient les armées. Strozzy, fils du

Brant. Hom. illuſt. art. Strozzi.

Maréchal de ce nom, commandant un corps de troupes contre les Huguenots, voulut préſerver ſon camp d'un tel poiſon ; n'ayant pu y réuſſir, parce qu'il étoit mal obéi ſur ce point par ſes ſoldats, il fit jetter dans la rivière au Pont de Cé huit cent de ces malheureuſes, ſans être touché de leurs cris & de leur déſeſpoir, ſpectacle affreux & qui penſa faire révolter l'armée. Ce Strozzy paſſoit cependant pour un homme doux & indulgent, mais telle étoit la férocité où les mœurs étoient parvenues par la continuité de la guerre & l'habitude du carnage.

Montgommeri pris dans Domfront par le Maréchal de Matignon, ſous la promeſſe de la vie-ſauve, fut conduit à Paris, où le Gouvernement ne ſe piqua point de reſpecter cette promeſſe. La Reine-Mère montra la joie la plus vive d'avoir Montgommeri en ſa puiſſance ; elle courut porter cette

nouvelle au Roi, qui n'y prit point d'intérêt, parce qu'il n'en pouvoit plus prendre à rien. « Mon fils, lui » dit Catherine, n'êtes-vous pas » charmé que vôtre ennemi & le » mien, & le meurtrier de votre » père ſoit tombé entre nos mains ? » Madame, répondit Charles IX, je » ne me ſoucie, ni de cela, ni d'au- » tre choſe. » Le mal l'accabloit, le ſang lui ſortoit par les pores, une fièvre ardente le conſumoit, preſque depuis le temps de la Saint-Barthelemi ; jamais la mort d'un Prince coupable n'offrit plus ſenſiblement les apparences ou les caractères de la vengeance céleſte. Des convulſions, des accès de phrénéſie, tels qu'en avoit eus Charles VI, précédèrent cette horrible maladie, dont tous les ſymptômes annonçoient qu'elle étoit autant l'effet du trouble de l'ame, que de la mauvaiſe conſtitution du
30 Mai 1574. corps. Il mourut. On ſe ſouvint alors

du mot de Catherine de Médicis au Duc d'Anjou, partant pour la Pologne; on se souvint de sa prédilection pour ce Prince; on crut tout d'une femme qui avoit foulé aux pieds tout principe; elle devoit avoir rompu les barrières, qui écartoient du trône le seul de ses fils qu'elle aimât; on lui imputa la mort de ses deux fils aînés. Ce fut sur elle aussi qu'on rejetta la haine des crimes commis sous Charles IX; ce Prince coupable inspire plus de pitié que d'horreur, on le plaint autant qu'on le blâme, on sent qu'ayant commencé de regner à dix ans, & étant mort avant vingt-cinq, il étoit bien difficile qu'il échappât aux artifices, qu'il résistât à l'ascendant d'une mère telle que Catherine de Médicis; on sait gré à ce Prince des efforts qu'il voulut faire pour régner, lorsqu'il n'étoit plus temps, & que la maladie l'en rendoit incapable; on recueillit

quelque fruit de ces efforts tardifs ; à peine avoit-il regné neuf mois par lui-même, qu'il avoit déjà, malgré l'oppoſition générale de ſes Courtiſans, remis à ſes peuples un tiers des tailles, diminué le nombre de ſes gardes, & réduit les dépenſes de la Cour. Il faut lui ſavoir gré encore de la réſolution qu'il avoit priſe de chaſſer de la Cour les Inſtigateurs de la Saint-Barthélemi, & d'abaiſſer les Maiſons de Guiſe & de Montmorenci, alors trop puiſſantes.

Les Hiſtoriens n'ont peut-être pas aſſez fait connoître ce Roi ; les événemens de ſon regne ont plus attiré l'attention que n'a fait ſa perſonne, mais Brantôme qui l'avoit connu, en raconte des traits aſſez remarquables.

La Reine-Mère, ſous prétexte que la perſonne du Roi devoit être ménagée, mais en effet dans la crainte qu'il n'éclipsât le Duc d'Anjou ſon

rère, s'oppoſoit en toute occaſion à ardeur qu'il montroit pour la gloire; e Roi toujours docile, obéiſſoit en oupirant. Pendant qu'on faiſoit re-entir l'Europe du bruit des batailles le Jarnac & de Moncontour, Dorat Poëte célèbre du temps, préſenta u Roi des vers à ſa louange. « Por-» tez, lui dit triſtement Charles IX; » portez ces honneurs à mon frère, » je n'ai rien fait qui mérite d'être » célébré.

Au ſujet de ces mêmes batailles, on l'entendit s'écrier : « Avec quel » plaiſir je céderois à mon frère la » moitié de mon Royaume, s'il pou-» voit me céder la moitié de ſa » gloire » !

Au ſiége de Saint-Jean-d'Angely en 1569, il étoit toujours dans la tranchée comme le moindre ſoldat, il ſe comporta ſi bien, & parut avec tant d'éclat, que la Reine-Mère ne ſouffrit plus qu'il commandât les armées.

Il aimoit les exercices violens, & qui ſe font en plein air ; il ne pouvoit ſouffrir d'être enfermé dans des murs. *Les Maiſons & les Palais*, diſoit-il, *ſont les tombeaux des vivans*, & cela étoit ſur-tout vrai de ſon temps.

Brantôme s'étonne de ce que Monſieur Amyot, Monſieur de Retz, ou Monſieur de Villeroy, qui ſavent ſi bien dire & eſcrire, que le Roi a tant aimés & chéris, & leur a tant fait de biens, qu'ils ne ſoient eſté curieux de faire une recherche après ſa mort de tous ſes beaux faits, mots & dits, & en compoſer un grand livre & le dédier à la poſtérité. » Il ſe plaint ſur-tout qu'ils n'aient pas fait imprimer le livre que ce Prince avoit compoſé ſur la Vénerie, & dans lequel il y avoit, dit-il, des avis & ſecrets que jamais Véneur ne ſut ni ne put atteindre.

En général Charles IX connoiſſoit

& distinguoit les talens en tout genre. Ambroise Paré son premier Chirurgien, & le premier de la Chrétienté, dit Brantôme, fut le seul Protestant sauvé par ses ordres du massacre de la Saint-Barthelemi. *Gardons-nous bien*, dit-il, *d'ôter la vie à un homme qui peut la sauver à tant d'autres.*

La même ardeur que Charles IX auroit eue pour la gloire, il l'avoit pour les connoissances, sa curiosité n'avoit point de bornes, elle embrassoit les métiers les plus rudes, & réputés alors les plus vils, car il n'y a pas long-temps qu'on sait que tout ce qui est utile à la société, est noble; il forgeoit très-bien des canons d'arquebuse & des fers de chevaux. Il voulut connoître dans chaque art, & l'usage & l'abus qu'on en pouvoit faire; il voulut frapper de la monnoie, & en savoir faire de la fausse pour pouvoir la distinguer de la bonne. Il montra au Cardinal de Lor-

raine deux pièces qu'il avoit frappées, & que tout le monde jugeoit également bonnes, quoiqu'il y en eût une fauſſe. Le Cardinal qui avoit le département des finances & de la monnoie, lui dit, « Sire, vous portez votre grace avec vous, mais je » ne conſeillerois pas à un autre d'être ſi habile ».

Charles pouſſoit la curioſité juſqu'à vouloir connoître par lui-même les tours que les filoux pouvoient faire au jeu. Il en fit venir ſur ſa parole dix des plus habiles, à une fête qu'il donnoit & où il y avoit grand jeu ; il leur ordonna de faire leur métier, mais de l'avertir, par un ſigne, à chaque friponnerie qu'ils feroient, & de rapporter fidèlement tout le butin. Tout le monde perdit, » il y eut des gens de la Cour qui » jouèrent juſqu'à leurs cappes & les » perdirent, dont le Roi cuyda crever » de rire, dit Brantôme, voyant les

» galants dévalisés de leurs cappes » & s'en aller en pourpoint comme » laquais «. Il est à croire que le Roi se faisoit rendre compte de chacun des tours dont il avoit été averti par le signe convenu. Tout le butin rapporté, on n'entend pas bien dans le récit de Brantôme, si c'est aux filoux ou à ceux qui avoient été volés que le Roi le fit remettre, ensuite il menaça les premiers de les faire pendre, si jamais ils osoient exercer leur infâme adresse.

Cipierre, son Gouverneur, l'avoit bien élevé, les Courtisans l'avoient corrompu, ils l'avoient dégoûté des affaires & détourné de l'application, mais il conserva toujours du goût pour les arts agréables; il aimoit & cultivoit avec succès la Poésie, il rassembloit des Poëtes & des Philosophes dans la solitude de Saint Victor, il goûtoit avec eux les plaisirs de l'esprit & ceux de l'éga-

lité. Le ton familier, enjoué, philoſophique, dont il invite Ronſard à venir le joindre à Amboiſe, annonce le plus pur amour des Lettres. Ce Ronſard, Dorat & Baïf étoient au rang de ſes amis particuliers, mais il diſoit des Poëtes & en général des gens de Lettres, qu'ils » étoient comme les chevaux qu'il » falloit nourrir bien, mais non pas » trop engraiſſer.

On ſait la fière réponſe que le Comte d'Anjou Foulques le Bon faiſoit dans le dixième ſiécle au Roi Louis d'Outremer, qui ſe moquoit de ce que Foulques chantoit au lutrin : *Sachez, Sire, qu'un Prince non-lettré eſt un âne couronné.* Il falloit que chanter au lutrin fût encore un mérite du temps de Brantôme, car il ne dédaigne pas d'obſerver que Henri II, Charles IX & Henri III étoient auſſi dans cet uſage.

Charles n'aimoit & ne haïſſoit rien

médiocrement : tout étoit paſſion dans cette ame ardente, la chaſſe étoit pour lui une fureur. A table, au lit, dans ſes ſonges, dans ſes diſtractions, il appelloit ſes chiens, il croyoit les animer ; mais ayant reconnu qu'un Roi ſe doit tout entier aux ſoins de ſon Etat, il avoit réſolu de renoncer à un genre de plaiſir qui entraîne trop de diſſipation.

Son plan étoit tracé, il devoit laiſſer l'adminiſtration de la guerre aux Maréchaux de France, celle de la Juſtice au Parlement, ſe réſerver celle de l'Etat, & n'admettre pour tout délaſſement que la Littérature & la Poéſie.

Tels étoient ſes projets ; auroit-il eu la conſtance néceſſaire pour les ſuivre ? Des Hiſtoriens lui ont cru beaucoup d'énergie dans l'ame, parce qu'il avoit beaucoup d'emportement ; on ſait aujourd'hui que de la colère n'eſt que de la foibleſſe. Il eut

pourtant quelquefois le mérite de ſe vaincre : » S'étant apperçu, dit » Mézeray, que le vin lui avoit » troublé la raiſon juſqu'à lui faire » commettre des violences, il s'en » abſtint tout le reſte de ſa vie ; & » pour les femmes, s'étant mal trouvé » de quelqu'une de celles de ſa mère, » il les prit en averſion & ne s'y » attacha guères ».

On peut, par ce trait, juger de la corruption de la Cour.

Ambroiſe Paré penſoit que Charles IX étoit mort d'avoir trop chaſſé & trop donné du cors. A cette cauſe de mort, l'épitaphe ſuivante en ajoute une autre :

Pour aimer trop Diane & Cythérée auſſi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

Charles IX n'avoit eu qu'une fille, d'Eliſabeth d'Autriche ſa femme, fille de l'Empereur Maximilien II, & cette fille étoit morte à ſix ans ; il eut de Marie Touchet, fille d'un

Lieutenant-Général au Préſidial d'Orléans, (*a*) un fils naturel, long-temps connu ſous le nom de Comte d'Auvergne, & qui prit enſuite le titre de Duc d'Angoulême, c'eſt lui dont la femme, Françoiſe de Nargonne, eſt morte en 1713, cent-trente-neuf ans après la mort du Roi Charles IX, ſon beau-père.

Charles IX fit épouſer à Marie Touchet (*a*) François de Balzac d'Entragues, dont elle eut la fameuſe Henriette de Balzac d'Entragues, maîtreſſe de Henri IV.

La mort de Charles IX ne ſauva point Montgommeri; la Reine-Mère, ſon ennemie perſonnelle, s'étoit fait donner la Régence par le Roi mou-

(*a*) Brantôme la dit fille d'un Apothicaire de la même ville.

(*a*) On connoît l'anagramme de Marie Touchet : *Je charme tout.*

rant, & ſe l'étoit fait confirmer par le Duc d'Alençon, priſonnier : le procès de Montgommeri fut ſuivi avec ardeur, on lui donna la queſtion pour lui faire avouer la prétendue conſpiration de l'Amiral contre le Roi, on n'en arracha que des reproches de ce qu'on violoit la foi qu'on lui avoit donnée. D'Aubigné dit « qu'on ne » lui avoit fait que *des promeſſes captieuſes*, comme de n'être mis en autres mains que celles du Roi. Pourquoi faire des promeſſes captieuſes » ? Il fut condamné à être décapité : quand on lui lut ſon Arrêt, il écouta froidement ce qui le concernoit, mais quand il entendit que ſes fils étoient dégradés de nobleſſe, il dit d'un ton ferme & tranquille : *S'ils n'ont la vertu des Nobles pour s'en relever, je conſens à l'Arrêt.* Ces ſupplices ne produiſoient plus d'autre effet que d'irriter un parti puiſſant, c'étoient des vengeances & non des châtimens.

ne Cour si criminelle avoit perdu le
droit de punir.

Qui croiroit que ce regne affreux
le Charles IX & de Médicis ait été
l'âge d'or de la législation Françoise ?
La gloire en est due à ce Chancelier
le l'Hôpital, le plus grand Magistrat
lont la France s'enorgueillisse. Il op-
posoit la puissance des Loix à la dé-
cadence des mœurs, & l'empire de la
raison à l'anarchie que produit la
guerre ; il luttoit seul contre son siè-
cle, l'esprit de paix, l'amour de l'or-
dre ne se trouvoient plus que dans
son ame. « Le Chancelier de l'Hôpi-
» tal veilloit pour la patrie, dit le Pré-
» sident Hénault, il pensoit que la
» sainte majesté des Loix avoit des
» droits impresciptibles sur le cœur
» des hommes. L'Ordonnance d'Or-
léans fut, en grande partie, l'ouvrage
du Chancelier de l'Hôpital, ainsi que
l'Edit des secondes nôces, l'Ordon-
nance de Roussillon, l'Edit pour l'é-

tabliſſement de la juriſdiction de Conſuls ; l'Ordonnance de Moulins l'Edit des mères, & pluſieurs autre Loix moins célèbres, mais non moin utiles, monumens éternels de ſa ſa geſſe & de ſon amour pour l'Eta Pendant tout le cours du regne d Charles IX, on voit le Chancelier d l'Hôpital occupé à prévenir, à étein dre l'incendie que des furieux allu moient dans le Royaume ; il fut l'au teur de tous les Edits de pacification & ce fut toujours l'inobſervation d ces mêmes Edits qui fit renaître le troubles ; toujours contredit, tou jours traverſé, il ne ſe rebuta jamais ſes Loix les plus ſages éprouvèrer quelquefois des oppoſitions de la pa du Parlement, à qui la contrariété de opinions, des partis, & même de Loix publiées dans les divers temps donnoit ſouvent beaucoup d'embar ras. Les différens intérêts, les querel les de Religion, les diviſions de

Grands, les fureurs de parti, la minorité du Roi, le partage & l'affoiblissement de l'autorité Royale, étoient des obstacles presque insurmontables au bien que le Chancelier vouloit faire. Lui seul, en temporisant, en adoucissant, en employant à propos la prudence & la fermeté, en n'accordant aux conjonctures que ce qu'il ne pouvoit leur refuser, sut retenir l'Etat sur le penchant de sa ruine; lui seul fut constamment occupé de l'intérêt public, tandis qu'autour de lui tout étoit emporté par le tourbillon des intérêts particuliers. Il seroit injuste de juger des opérations de son ministère sans les rapprocher des conjonctures, sans combiner ces opérations avec les obstacles, avec l'exigence des cas, avec mille circonstances étrangères. Souvent c'étoit faire un grand bien que de faire un petit mal, aisé à réparer, pour en empêcher un très-grand & qui auroit

pu être irréparable. Ainſi, pour empêcher l'établiſſement de l'Inquiſition, que le Cardinal de Lorraine deſiroit avec ardeur, & dont il attendoit le plus grand accroiſſement de puiſſance, le Chancelier fit donner l'Edit de Romorentin, qui attribuoit la connoiſſance du crime d'héréſie aux Evêques. Par-là, le Chancelier ſembloit tout accorder au Cardinal, pendant qu'il renverſoit tous ſes projets. Le Cardinal vouloit que les Hérétiques fuſſent punis; l'Edit nommoit des Juges. Le Cardinal demandoit un tribunal eccléſiaſtique: l'Edit le ſatisfaiſoit encore ſur ce point; mais l'intention ſecrette du Cardinal, qui n'avoit pas échappé au Chancelier & qu'il vouloit abſolument traverſer, c'étoit d'établir un tribunal, à la tête duquel le Cardinal ſeul eût été placé; c'eût été pour lui un trône du haut duquel il eût foulé aux pieds ſes ennemis, & peut-être renverſé le trône même

même des Rois. Le Public qui ne voyoit point ces intrigues, & auquel il eût pu être dangereux de les laisser voir, même lorsqu'on vouloit les réprimer, ne jugeoit de l'Edit de Romorentin que par ce qu'il contenoit, & peu s'en falloit qu'il ne regardât, comme l'établissement de l'Inquisition, ce qui n'avoit été imaginé que pour empêcher cet établissement. Le Parlement refusa d'enregistrer l'Edit de Romorentin. Le Chancelier se transporta au Palais, &, sans s'expliquer sur des secrets qu'il ne lui convenoit pas de révéler, il voulut engager les Magistrats à se soumettre aux volontés du Roi, il leur peignit les désordres publics, leur montra le danger des contradictions, & leur fit envisager d'une manière générale les avantages de l'Edit; il ne put rien obtenir, & l'enregistrement ne se fit qu'en vertu de lettres de jussion: mais lorsque le temps eut dévoilé la vérité,

on reconnut que, dans cette conjoncture, le Chancelier avoit ſauvé la France du joug de l'Inquiſition.

Il provoqua la conférence de Fontainebleau, qui n'étoit pour lui qu'un moyen de forcer les Guiſes à conſentir à une aſſemblée des Etats-Généraux. Il prit toutes les meſures néceſſaires pour qu'on n'admît à la conférence de Fontainebleau que des Magiſtrats oppoſés à la perſécution. Le ſuccès répondit à ſes vues. Malgré l'oppoſition des Guiſes, malgré la victoire qu'ils parurent remporter ſur les Marillacs & les Montlucs, leurs ennemis perſonnels, la pluralité des voix fut pour la convocation des Etats-Généraux, pour la tenue d'un Concile national, & pour la ſuſpenſion des ſupplices juſqu'à la déciſion du Concile. Le Chancelier, ayant obtenu ce point, ſe hâta de dreſſer un nouvel Edit qui modifioit l'Edit de Romorentin ſur l'article de l'attribution faite aux Evê-

ues : de la connoissance du crime l'héréſie, & qui réparoit ainſi promptement le petit mal que le deſpotiſme les Guiſes avoit forcé le Chancelier le faire par l'Edit de Romorentin. De ouveaux troubles rompirent les meures du Chancelier, autoriſèrent les violences des Guiſes, & leur fournient les prétextes qu'ils deſiroient pour ouſſer leurs ennemis à bout.

La Cour de Rome perſécuta ouvertement l'Hôpital ; elle vouloit détruire es Proteſtans, l'Hôpital vouloit ſauver des citoyens. Le Pape Pie IV, irité de la condamnation de la thèſe le Tanquerel, de l'oppoſition qu'apportoit le Chancelier à la publication du Concile de Trente, de ſon indulgence envers les Proteſtans, offrit au Roi une Bulle qui permettroit l'aliénation des biens eccléſiaſtiques juſqu'à la concurrence de cent mille écus, condition que le Roi feroit enfermer le Chancelier de l'Hôpital, &

son ami Montluc, Evêque de Valence. Tous les ennemis de la paix redoutoient l'éloquence vertueuse de l'Hôpital, & son influence sur les affaires publiques. Le Connétable de Montmorenci, qui vouloit la guerre, l'arrêta un jour à la porte de la chambre du Conseil, en lui disant qu'un homme de robe ne devoit pas entrer dans un Conseil qui avoit la guerre pour objet. « Je ne sais point la faire, dit le Chancelier, mais je sais di » moins quand elle est nécessaire, & » sur-tout quand elle ne l'est pas ». Il fut cependant exclu de ce Conseil. Mais telle étoit la considération dont il jouissoit, que le Prince de Condé, en publiant son Manifeste contre le Triumvirat, y donna cette exclusion pour une preuve sans réplique des projets formés contre l'Etat dans ce Conseil.

Que n'ose point un zèle aveugle ! Raynaldi & d'autres Auteurs ultramon

tains, soit de naissance, soit seulement de doctrine, comme Beaucaire, ont accusé d'irréligion & d'athéisme le pieux & vertueux l'Hôpital. Ce ne sont là que des déclamations qui ne méritent pas d'être réfutées. Mais on a plus généralement accusé l'Hôpital d'un calvinisme secret, & le soupçon sur cet article a été assez répandu pour avoir fait passer en proverbe à la Cour cette phrase : *Dieu nous garde de la Messe de M. le Chancelier.* Raynaldi, à qui on a vu que les imputations ne coûtoient rien, accuse formellement l'Hôpital d'avoir conspiré avec le Président du Ferrier, Ambassadeur de Charles IX au Concile de Trente, pour rompre les liens de l'unité. Il faut savoir gré au Chancelier de s'être attiré toutes ces calomnies par son zèle à défendre nos libertés, & à combattre le fanatisme.

Sur cette accusation de calvinisme, on peut faire les réflexions suivantes :

1°. L'homme ſage & tolérant, placé entre deux partis, eſt toujours accuſé par tous les deux d'être du parti contraire, & celui qu'il empêche de nuire eſt toujours celui qui crie le plus haut. Le parti perſécuteur, le parti des Guiſes étoit dominant à la Cour ; il n'eſt donc pas étonnant qu'ils aient répandu un ſoupçon de calviniſme ſur un homme qui contrarioit leurs maximes ſanguinaires, & qui faiſoit tomber de leurs mains, malgré eux, leur glaive ſacrilège.

2°. Chaque Loi de tolérance, chaque Edit de pacification, étoit un bienfait de l'Hôpital à l'égard des Proteſtans. La reconnoiſſance de ceux-ci, la fureur des Guiſes, tout contribuoit à faire regarder l'Hôpital comme partiſan, comme fauteur des Calviniſtes. C'eſt ainſi que les violences du parti perſécuteur forcent l'homme modéré à paroître, quelquefois même à devenir le protecteur du parti perſécuté.

3°. Les vertus, les talens, les lumières de l'Hôpital rendoient son suffrage précieux aux deux partis. Les Protestans ont souvent cherché à l'attirer au leur, & se sont quelquefois vantés d'y avoir réussi; & les Catholiques fougueux adoptoient ce moyen de décréditer un homme dont la modération condamnoit hautement leur violence.

4°. Enfin, le Chancelier de l'Hôpital commençoit par accorder à sa famille la liberté de conscience, qu'il eût voulu établir dans tout le royaume. Sa fille & son gendre, Robert Huraut, Seigneur de Belesbat, étoient Calvinistes.

Catherine de Médicis, toujours irrésolue & toujours inconséquente, écoutoit tantôt l'Hôpital, tantôt les ennemis de la paix: elle estimoit trop ce Magistrat pour l'aimer; le caractère des Guises sympatisoit plus avec celui de la Reine; c'étoient presque tou-

jours les beſoins preſſans du royaume & les malheurs où le mépris des conſeils du Chancelier précipitoit la Reine, qui la ramenoient à lui ; mais à peine ce grand homme étoit-il parvenu à faire reſpirer l'Etat, que les Guiſes lui faiſoient de nouvelles plaies. La Reine continua juſqu'en 1568 de tenir ainſi la balance entre le Chancelier & les Guiſes, mais en la penchant toujours du côté des Guiſes. Depuis 1565, il avoit toujours vu ſon crédit décliner. Le Duc d'Albe, à l'entrevue de Bayonne, avoit donné à la Reine les plus fortes préventions contre ce Miniſtre ; elle redouta même l'aſcendant que la vertu pouvoit donner au Chancelier ſur l'eſprit du Roi ; le Chancelier ſe vit enlever de plus en plus les moyens d'être utile ; les accuſations d'héréſie & d'irréligion ſe renouvellèrent avec plus de fureur. Catherine n'eut pas de peine à perdre le Chancelier. Le Roi lui montra

des froideurs qui achevèrent de le dégoûter ; il crut qu'il étoit temps de quitter une Cour qui n'avoit jamais été digne de lui (*a*). En prenant congé du Roi, ſes derniers vœux, ſes derniers mots furent pour la paix (*b*) ;

(*a*) » Il manqueroit quelque choſe, dit » Bayle, à l'éclat de ſa vertu & de ſa » gloire, s'il eût exercé la charge de Chan- » celier juſqu'à ſa mort ».

(*b*) » Je puis aſſûrer, dit-il, dans ſon » teſtament, que j'açoit que les armes » ayent eſté priſes par quatre fois, & » qu'on ait donné bataille par quatre ou » cinq fois, j'ai toujours conſeillé & per- » ſuadé la paix, eſtimant qu'il n'y avoit rien » ſi dommageable à un pays qu'une guerre » civile, ni plus profitable qu'une paix, à » quelque condition que ce fût . . . . . Je » fis place aux armes, leſquelles étoient les » plus fortes, & me retirai aux champs avec » ma femme, famille & petits-enfans, » priant le Roi & la Reine à mon parte- » ment de cette ſeule choſe, que puiſqu'ils » avoient arrêté de rompre la paix & de

il ſe retira dans ſa terre de Vignay, entre Etampes & Malesherbes; il y vécut en ſage, contemplant les orages du port, & ne regrettant point les honneurs qu'il avoit quittés. Les ſoins de ſa famille, les amuſemens de la campagne, ſur-tout le commerce des Muſes, le conſolèrent de l'injuſtice des hommes, de l'oubli de la Cour, de tout, excepté des malheurs de ſa Patrie.

» pourſuivre par guerre ceux avec leſquels » peu auparavant ils avoient traité la paix, » & qu'ils me reculoient de la Cour, parce » qu'ils avoient entendu que j'étois contraire & mal ſentant de leur entrepriſe; je » les priai, dis-je, s'ils n'acquieſçoient » à mon conſeil, à tout le moins quelque » temps après qu'ils auroient ſaoulé & » raſſaſié leur cœur & leur ſoif du ſang » de leurs ſujets, qu'ils embraſſaſſent la » première occaſion de paix qui s'offriroit, » devant que la choſe fût réduite à une » extrême ruine; car quelqu'iſſue qu'auroit

Considéré simplement comme un homme de lettres, le Chancelier de l'Hôpital eût encore été un des personnages les plus illustres de son siècle. On a de lui des harangues & des mémoires sur divers points de Droit public, il parle dans son testament d'un travail qu'il avoit fait sur le Droit civil; mais ses véritables titres littéraires sont ses poésies latines, elles ont de quoi plaire, & aux amateurs de la poésie & aux amis de la vertu. Sa morale est pure, ses sentimens honnêtes, son style élégant, sa versification coulante; on voit qu'il a pris pour modèle, Horace dans ses satyres & dans ses épîtres, & qu'il imite tout en lui jusqu'à ses négligences. Scévole de Sainte-Marthe le met au-dessus d'Horace, Joseph Scaliger le met trop au-dessous. Il nous paroît

» cette guerre, elle ne pouvoit être que » très-pernicieuse au Roi & au Royaume.

que la reſſemblance entre ces deux Poëtes eſt marquée, & que c'eſt celle qui ſe trouve entre un diſciple eſtimable, & un excellent maître. Si le Chancelier de l'Hôpital a moins de nerf & de préciſion qu'Horace, c'eſt que tout Auteur qui écrit dans une langue étrangère, s'occupe principalement de la clarté, & emploie preſque toujours un peu plus de mots qu'il ne faut.

Les poéſies du Chancelier de l'Hôpital ſont adreſſées aux perſonnages les plus célèbres de ſon temps : aux Cardinaux du Bellay, de Lorraine, d'Armagnac, de Châtillon ; au Chancelier Olivier, à Marguerite de Valois, fille de François I, Ducheſſe de Savoye, au Duc de Guiſe, &c. Quelques-unes de ces pièces célèbrent des événemens publics, tels que la levée du ſiége de Metz, la priſe de Calais, de Guines, de Thionville, le mariage de François II. Celle

qu'il fit sur le Sacre de ce Prince, a été traduite par Joachim du Bellay, par Claude Joly, & Perrault, longtemps après, la traduisit en vers François. Parmi les vœux que fait le Poëte pour le jeune Roi, on trouve ceux-ci qui rentrent dans l'objet de cet Ouvrage.

Nec tam fortis amet dici quàm justus, & armis
Parta per humanas fugiat cognomina cædes,
Observet promissa.

La pièce contre les procès, qui a pour titre : *Litium execratio*, a été célèbre. Henri-Etienne, Gaspard Barthius, Boxhorne, attribuèrent cette pièce à des Ecrivains de l'antiquité ; le dernier la commenta sur ce pied, il distingua les endroits qui avoient été corrompus ou interpolés, il voulut ramener le texte à sa pureté. Quand il eut assez exercé sa savante critique, l'Hôpital se fit connoître pour l'Auteur. Nous remarquerons dans cette

pièce un mot qui pourroit ſervir de deviſe, & qui devroit ſervir d'avertiſſement, non-ſeulement aux plaideurs, mais encore aux Rois & aux peuples qui font la guerre.

Victor, ſeu victus abibis,
Nunquam adeò ſperata ferens.

Nous ſouhaiterions pour le bien de la Société que la pièce *ſur les femmes qui n'allaitent point leurs enfans, & qui les font élever loin de leurs yeux*, pût être lue de toutes les femmes. Si le tableau ſévère de leurs devoirs ne les ébranloit pas, elles trembleroient peut-être à la vue des dangers auxquels les expoſe l'inobſervation de ces mêmes devoirs.

Le Chancelier de l'Hôpital ne pouvoit pas être jaloux des Poëtes de ſon temps comme un Poëte ordinaire, mais il auroit pu l'être comme le Cardinal de Richelieu, qu'on ſait n'avoir pas été exempt de cette foibleſſe. L'Hôpital ne la connut point,

on le voit toujours encourager, célébrer, quelquefois exagérer les talens d'autrui, & recommander les gens de lettres aux Grands qui pouvoient leur être utiles ; il fut le premier Auteur de la fortune d'Amyot, il mit Ronſard ſous la protection du Cardinal de Lorraine. Si l'on pouvoit douter de l'exceſſive réputation que Ronſard avoit acquiſe, & que Boileau & le bon goût ont détruite, on en trouveroit la preuve dans ces vers de l'Hôpital :

Qui veteres unus ſcribendi laude Poetas
Æquavit, dubiamque facit tibi, Mantua, palmam.

A juger des ſentimens de l'Hôpital pour les Guiſes par les pièces qui les concernent, on croiroit qu'il leur auroit toujours été très-attaché, ſurtout au Cardinal (*a*) ; il a vanté le

(*a*) Il l'étoit en effet par la reconnoiſſance. C'étoit à eux qu'il devoit ſon avancement.

Duc de Guise François, même après sa mort funeste, qu'il présente comme un titre de plus contre la guerre & les discordes civiles.

Hunc belli rabies, civilis & abstulit æstus.

On voit au contraire que l'Hôpital n'aimoit point le Connétable de Montmorenci : voici l'épitaphe qu'il lui fit.

Dum fera bella geris, pietatis imagine falsâ,
Sanguinis oblitus, patriæque & fœderis ictî,
Occidis Anna, tuis invisus & hostibus æquè.

A travers l'injustice dont ce jugement sévère n'est pas exempt, on voit avec plaisir que le principe de la haine du Chancelier de l'Hôpital pour le Connétable de Montmorenci, étoit l'ardeur que ce Général avoit pour la guerre & le penchant qu'il avoit à la persécution.

Les funestes effets de la disgrace du Chancelier de l'Hôpital ne tardèrent pas à se faire sentir ; toutes les digues qu'il opposoit au crime & à la fureur

furent renverſées ; les haines devinrent plus acharnées, les guerres plus violentes, la paix ne fit plus que couvrir des complots perfides, enfin la Saint-Barthelemi arriva.

La rage du Fanatiſme alla chercher l'Hôpital juſques dans ſa ſolitude. On vint lui dire qu'une troupe de gens armés s'avançoit vers ſa maiſon ; on propoſa de fermer les portes & de tirer ſur eux, s'ils entreprenoient de les forcer. *Si la petite porte ne ſuffit pas pour qu'ils puiſſent entrer*, dit l'Hôpital, *que l'on ouvre la grande.* C'étoient en effet des furieux qui, ſans ordre de la Cour, venoient pour le tuer ; mais ils furent atteints dans l'avenue & preſque à la porte par des perſonnes chargées des ordres du Roi. Ces ordres exceptoient l'Hôpital de la proſcription ; les Auteurs de la Saint-Barthelemi vouloient bien lui pardonner de s'être autrefois ſi ſouvent oppoſé à leurs

deſſeins. Cette modération le fit ſourire. *J'avois donc mérité la mort*, dit-il, *& l'on m'accorde ma grace.* Cette grace fut vaine, l'Hôpital ne put ſurvivre long-temps à de pareilles horreurs ; il mourut le 15 Mars 1573, laiſſant une mémoire plus reſpectée que ſa vertu ne l'avoit été pendant ſa vie, homme à jamais célèbre & parmi ceux qui ont cultivé les Muſes, & parmi ces hommes plus rares qui ont ſervi l'humanité (*a*).

Anne d'Eſt, alors Ducheſſe de Nemours, veuve du Duc de Guiſe François, & mère des Inſtigateurs de la Saint-Barthelemi, ſauva de ce maſſacre le gendre & la fille du Chancelier de l'Hôpital, en les cachant dans ſon palais (*b*).

(*a*) *Quique pii vates & Phœbo digna locuti, Quique ſui memores alios fecere merendo.*

(*b*) Le Chancelier lui rend graces de ce

Pendant que le Chancelier de l'Hô-

---

bienfait dans une Epître pleine de sentiment, où il lui dit :

Agnosco veræ te Religionis alumnam.

La Croze, qui, de Bénédictin, s'étant fait Protestant, vouloit appuyer de l'autorité de l'Hôpital le parti qu'il avoit embrassé, cite ce vers comme une preuve que le Chancelier étoit Protestant. Il faut, pour qu'il ait raison, qu'Anne d'Est ait été Protestante ou qu'elle ait du moins été élevée dans la Religion Protestante. Anne d'Est étoit fille d'Hercule II, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille de Louis XII. Il est vrai que Renée adopta la nouvelle Réforme & voulut y élever ses enfans ; elle plaça même auprès d'Anne d'Est Olympia Fulvia Morata, qui se fit un nom parmi les Réformés. Mais le Duc de Ferrare, à la sollicitation de Henri II, Roi de France, arrêta le cours de cette éducation Protestante & envoya ses filles en France, où elles furent élevées dans la Religion Catholique. Anne d'Est épousa le Duc de Guise François, chef du parti Catholique, & se remaria depuis au Duc de Nemours, qui, pour l'épouser, fit déclarer nulle, pour cause de

pital mouroit dans la diſgrâce, pen-

Religion, une promeſſe de mariage qu'il avoit faite à la demoiſelle de la Garnache, de la Maiſon de Rohan, laquelle étoit Proteſtante. Anne d'Eſt montra beaucoup d'ardeur à venger ſur les Proteſtans la mort du Duc de Guiſe, & beaucoup de zèle pour la Religion Catholique dans le temps de la Ligue; mais comme elle étoit juſte & humaine, elle déteſtoit la perſécution, recommandoit la tolérance & ſollicitoit ſans ceſſe ſon mari & ſes fils en faveur des Proteſtans opprimés, ce qui la fit ſoupçonner d'un attachement ſecret au Proteſtantiſme en vertu de ſa première éducation, car les intolérans ne connoiſſent point de tolérance ſans intérêt. La raiſon qui a fait taxer l'Hôpital d'un Proteſtantiſme ſecret, eſt la même qui en a fait ſoupçonner Anne d'Eſt, tous deux étoient tolérans. Anne d'Eſt avoit eu deux éducations, l'une Proteſtante, qui n'avoit été que commencée, l'autre Catholique, qui paroît avoir décidé de ſa foi & de la conduite de ſa vie entière; de laquelle de ces deux éducations parle l'Hôpital dans ce vers :

Agnoſco vera te Religionis alumnam?

dant que la moitié des François

Il eſt clair que pour le décider, il faut avoir décidé auparavant de quelle Religion étoit l'Hôpital, & que, partir de ce vers pour établir le Proteſtantiſme de l'Hôpital, c'eſt une pure pétition de principe. D'ailleurs, ce vers peut avoir un autre ſens, que voici : » Les Proteſtans ſont dans l'er-» reur, leurs Perſécuteurs déshonorent la » Religion qu'ils profeſſent. Sauver des op-» primés, arracher des victimes au fer des » aſſaſſins, rendre un gendre & une fille » unique à un vieillard qui alloit être privé » de cet appui, voilà la vraie Religion, » voilà celle que vous pratiquez, je re-» connois l'éléve de la vérité ».

Agnoſco veræ te Religionis alumnam.

Ce n'eſt pas qu'on ne trouve dans cette Epître des traits qui pourroient favoriſer l'interprétation de la Croze, mais nous ne voyons rien d'abſolument déciſif.

La Croze nous paroît auſſi tirer des inductions trop fortes de quelques vers où le Chancelier ſe plaint ſeulement des atteintes que l'Eſpagne, de concert avec la Reine, voulut porter dans le Concile de Trente, au droit de préſéance que la France avoit toujours eu.

égorgeoit l'autre, la paix assuroit à la Nation Angloise l'ascendant que la France avoit eu sous S. Louis & sous Charles V. L'heureuse & prudente Elisabeth contemploit du port ces orages, & les excitoit ou les calmoit au gré de ses intérêts. Une différence bien essentielle entre les deux Nations, c'est qu'en France, sous François II & sous Charles IX, l'autorité royale toujours éclipsée, laisse un libre cours à l'ambition & aux querelles des Grands; les Guises, les Montmorencis, les Châtillons occupent la Scène, le Roi n'est rien; en Angleterre les Grands sont soumis comme le peuple, & nul n'est grand que par la faveur de la Reine; on ne voit qu'Elisabeth, elle efface tout, c'est l'astre devant lequel tout éclat disparoît.

CHAPITRE TROISIEME.

HENRI III en France, & encore ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1574 jusqu'en 1587.

IL se présentoit d'abord une question bien importante, & qui pouvoit avoir la plus grande influence sur cette guerre générale des Catholiques & des Protestans que chaque Etat avoit à soutenir, & au dedans & au dehors. C'étoit de savoir si le Roi de Pologne reviendroit régner en France, si les Polonois le laisseroient partir, si les François ne le regarderoient pas comme étranger, si les Protestans ne lui fermeroient pas le retour. Cette incertitude répandue sur son droit héréditaire, ou du moins sur l'exercice de ce droit, est un des inconvéniens de l'ambition, lors même qu'elle n'a ni con-

quête, ni violence à ſe reprocher. Cet article devoit être l'objet de toutes les négociations & de toutes les hoſtilités, l'intérêt ne pouvoit être plus preſſant, il s'agiſſoit pour l'un & l'autre parti d'avoir pour Roi un ami ou un ennemi. Le Roi de Pologne avoit été le chef du parti Catholique, le Duc d'Alençon l'étoit du parti politique, qui ne ſe diſtinguoit plus du parti Proteſtant; mais le Duc d'Alençon, alors priſonnier, ne pouvoit rien pour lui-même dans cette importante occaſion, Catherine de Médicis le tenoit en ſa puiſſance, ainſi que tous les autres chefs du parti ennemi; le Prince de Condé ſeul lui étoit échappé. C'étoit beaucoup. Quelque diligence qu'euſſent pu faire les courriers envoyés par Catherine de Médicis à Henri, pour lui annoncer la mort de Charles IX, ils avoient été prévenus par les Agens que le Prince

de

de Condé avoit envoyés aux Polonois pour les instruire du même événement, & les engager à retenir Henri parmi eux; mais il est assez douteux qu'ils en eussent le desir. Henri avoit déjà vérifié à l'égard des Polonois la prédiction de Charles IX: « Que Henri ne plairoit, ni » aux Polonois, ni aux François, » quand il en seroit bien connu, & » que toute cette réputation qu'on » lui avoit composée avec tant d'art, s'évanouiroit d'elle-même. » Le mépris qu'il montroit en Pologne pour les usages du pays, la méthode orientale qu'il avoit prise dès-lors de se communiquer peu, de vivre renfermé avec des favoris, le refus qu'il faisoit d'épouser Anne Jagellon, sœur de Sigismond, dernier Roi de Pologne, ou du moins les délais désobligeans qu'il apportoit à ce mariage, avoient fort réfroidi pour lui les cœurs des Polonois.

Henri délibéra s'il quitteroit la Pologne en fugitif, ou s'il demanderoit pour ſon départ l'agrément du Sénat, il choiſit le premier parti comme le plus ſûr; la facilité avec laquelle il exécuta ſon projet, ſemble annoncer que les Polonois ne veilloient pas ſur ſes démarches avec une attention bien inquiète. Henri évita au retour, de paſſer par les Etats des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui, pour l'intérêt de la cauſe commune, auroient pu le retenir; d'ailleurs il ne vouloit plus s'expoſer aux remontrances de l'Electeur Palatin.

Il tenta ſans ſuccès de conſerver la Couronne de Pologne avec celle de France; les Polonois déclarèrent leur trône vacant, & nommèrent, pour le remplir, Etienne Battory, Prince de Tranſylvanie, qui épouſa la Princeſſe Anne.

Henri étant arrivé en France, la

Reine-Mère remit entre ſes mains le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, qu'il reçut froidement ; il reçut plus mal encore Montmorenci-Damville, qui étoit allé au-devant de lui juſqu'à Turin, pour juſtifier ſes frères, & ſe juſtifier lui-même auprès du nouveau Roi, Catherine de Médicis engagea le Roi à le faire arrêter, le Duc de Savoye le fit ſauver, Damville (*a*) ſe retira dans ſon Gouvernement de Languedoc, *je ne reverrai jamais*, dit-il, *ce Roi injuſte* ; il tint parole.

Les affections des ambitieux ſont toujours ſubordonnées à leur ambition, & prennent leur ſource dans cette ambition même. Catherine de Médicis ne préféroit Henri III à tous ſes autres fils, que parce qu'elle

(*a*) Il s'agit toujours ici de Henri de Montmorenci d'Amville, le ſecond des fils du Connétable Anne, & qui fut dans la ſuite le Connétable Henri.

le croyoit plus docile, & que connoiſſant ſon inclination à la molleſſe, elle eſpéroit perpétuer plus facilement ſon enfance. Cet art de préparer de loin par une éducation vicieuſe la prolongation, la perpétuité de l'enfance des Rois, eſt le Machiavelliſme particulier des ambitieux ſubalternes, dont le pouvoir n'étant qu'indirect, n'a pour baſe que le crédit; deſtructeurs de l'autorité royale pour le temps même où ils ne l'exercent plus, uſurpateurs de volontés, plus funeſtes que les uſurpateurs de Provinces & d'Empires.

Pour une Reine-Mère, qui veut étendre ſon autorité au-delà des bornes du temps & de la raiſon, une femme ou une maîtreſſe peut être une dangereuſe rivale. Catherine de Médicis avoit été bien ſervie ſur ce point par les événemens. La mort de François II l'avoit délivrée de Marie Stuart, qui, par ſes graces

par ſon eſprit pouvoit être redoutable pour elle ; Eliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX, étoit un enfant plein de douceur & de vertu, ſans aucune ambition ; le règne de Marie Touchet (*a*) avoit été ſi foible & ſi paſſager, qu'on ne voit pas même qu'il ait cauſé d'inquiétude à la Reine-Mère ; d'ailleurs cette Princeſſe avoit dans les filles de ſa ſuite, comme un corps de réſerve qu'elle tenoit prêt pour deux uſages, l'un de corrompre & d'énerver les Princes ſes fils, l'autre de faire diverſion, & de combattre par l'attrait toujours renaiſſant de la nouveauté le crédit qu'une femme ou une maîtreſſe auroit pu prendre.

(*a*) Quand Marie Touchet eut vu le portrait d'Eliſabeth d'Autriche, qui alloit épouſer Charles IX, elle dit : *l'Allemagne ne me fait point de peur.* Catherine de Médicis en diſoit ſans doute autant.

Cet artifice avoit manqué ſon effet ſur Henri III ; il rapportoit en France la même paſſion qu'il avoit emportée en Pologne pour la Princeſſe de Condé, il prétendoit faire caſſer le mariage de cette Princeſſe & l'épouſer. La Religion eût ſervi de prétexte à ce divorce. Le Prince de Condé étoit retourné au Proteſtantiſme, la Princeſſe étoit cenſée reſtée Catholique depuis la Saint-Barthelemi ; le Duc de Guiſe, beau-frère de la Princeſſe de Condé, appuyoit ce projet ; Catherine en étoit alarmée, la Princeſſe de Condé mourut dans ces conjonctures, ſi à propos pour Catherine, qu'il étoit bien difficile que cette mort ne lui fût pas imputée. Si elle n'avoit point commis ce crime, elle avoit mérité qu'on l'en ſoupçonnât ; ſi elle l'avoit commis, elle n'en recueillit pas le fruit ; le Roi, après avoir ſignalé ſa douleur en paſſant trois jours ſans manger, en s'enfer-

mant pendant quelque temps dans des lieux ſombres & parmi des objets lugubres, en portant dans ſes ajuſtemens, toujours fort recherchés, & aux rubans de ſes ſouliers, de petites têtes de mort qu'il prenoit ſoin d'arranger lui-même avec beaucoup d'art, prit le parti de ſe conſoler, en épouſant Louiſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont, pour laquelle il croyoit avoir pris quelque goût, lorſqu'il l'avoit vue, en paſſant pour aller en Pologne. Ce mariage affermit le crédit des Guiſes, & parut être pour eux ce qu'avoit été celui de Marie Stuart avec François II. C'étoit déjà une atteinte portée au crédit de Catherine, à qui l'énorme puiſſance des Guiſes avoit toujours fait ombrage, & qui s'alarmoit de plus en plus, en voyant les reſſources toujours renaiſſantes de cette Maiſon.

Mais ce n'étoient point les fem-

mes, c'étoient les mignons qui devoient détruire le crédit de Catherine de Médicis ; elle avoit regné ſous deux de ſes fils qu'elle n'aimoit pas, elle ceſſa de regner ſous celui qu'elle avoit tant deſiré de voir ſur le trône.

D'abord elle ſeconda l'empire des favoris, parce qu'elle crut en tirer le même parti que des filles de ſa ſuite, celui de gouverner le Roi par eux ; mais ils ne tardèrent pas à vouloir être indépendans, & ils y parvinrent. Du Gua, Souvré, Caylus, Maugiron, Saint-Maigrin, Saint-Luc, Bellegarde qu'on appelloit *le torrent de la faveur*, & dont la faveur s'écoula comme un torrent, Joyeuſe & d'Epernon eurent tour à tour leur regne éphémère ; ils rendoient le Roi inviſible, non-ſeulement pour ſon peuple, mais même pour ſa Cour, *ils achevèrent*, dit Mézeray, *de le diſſoudre dans les voluptés.*

La forme d'un habit, l'arrangement d'une fraiſe, tous les caprices de la mode étoient les grandes affaires qui agitoient ce cabinet inacceſſible. Le jour du Sacre & le jour du Mariage du Roi, (*a*) la Meſſe ne fut dite que le ſoir, parce que le Roi avoit paſſé la journée entière à s'habiller & à *gaudronner* la fraiſe de la Reine.

A la molleſſe, à l'inviſibilité des tyrans aſiatiques, on joignit bien-tôt leur faſte & leur deſpotiſme. Tous les projets économiques de Charles IX mourant furent renverſés; parmi la multitude des abus ruineux & deſtructeurs que les favoris introduiſirent, Mézeray remarque cette pernicieuſe invention *d'acquits comptans*, » avec laquelle, dit-il, on a ſi impu- » nément pillé les finances du Roi ».

Mezer. Abr. Chronol. Henri III. an. 1574.

(*a*) Henri III fut ſacré le 15 Février 1575, & marié le lendemain.

Le triomphe de la ſuperſtition eſt de s'unir au Machiavelliſme, & de forcer ceux qui ne croient rien, à craindre tout. Catherine de Médicis raſſembloit ces deux extrêmes, elle avoit mis en vogue les prédictions, ainſi que les preſſentimens & les augures qui ſont une demie prédiction: ils ne furent pas épargnés au commencement de ce regne, tout fut obſervé, tout fut interprété, c'eſt la politique du peuple. On avoit oublié de chanter le *Te Deum* au ſacre du Roi, préſage que ce regne ne ſeroit point heureux. Lorſqu'on avoit poſé la Couronne ſur la tête du Roi, il s'étoit écrié par deux fois qu'elle le bleſſoit, préſage que cette Couronne ſeroit mal portée: enfin, la Couronne étoit tombée, où avoit penſé tomber, préſage que le Roi ſeroit détrôné; ce dernier préſage pourroit bien n'avoir été obſervé qu'après l'événement des Barricades.

Journal de Henri III, t. 1.

Mais un préſage plus funeſte fut

l'accueil que la guerre attira au nouveau Roi dans une partie de ſes Etats. En allant prendre poſſeſſion de ſon royaume, il paſſa devant Livron, place importante, par ſa ſituation, entre Lyon & Marſeille : ſes troupes en faiſoient le ſiège, il fut inſulté par les habitans ſans pouvoir en tirer vengeance ; ce qui jetta ſur ſa perſonne, ainſi que ſur ſon regne, un diſcrédit dont il ne put ſe relever.

Il ſe rendit plus mépriſable encore, du moins aux yeux des Proteſtans, par les pratiques de dévotion dont il donna le ſpectacle dans Avignon. Il ſuivit à pied toutes les proceſſions des Pénitens, vêtu lui-même en Pénitent. Cette dévotion lui plut à tel point, qu'il créa, dans la ſuite, des Confrairies de Pénitens de toute couleur ; chaque jour voyoit éclore des Edits Burſaux & des Confrairies.

Les Proteſtans durent bénir ces proceſſions d'Avignon, qui les déli-

vrèrent de leur éternel perſécuteur, le Cardinal de Lorraine, & par une mort qu'ils eurent le plaiſir de juger ridicule. Ce Cardinal, à force de ſuivre nuds pieds & nue tête, par un froid rigoureux, au mois de Décembre, ces proceſſions de Pénitens, gagna une fluxion de poitrine dont il mourut. Quelques Auteurs ont mieux aimé croire qu'on avoit brûlé devant lui, à ces proceſſions, des flambeaux empoiſonnés.

Le crédit des Guiſes ne reçut aucune diminution par ſa mort, il réſidoit principalement dans la perſonne du Duc, il commençoit d'ailleurs à devenir indépendant du Roi même, ou plutôt tout crédit ceſſoit de dépendre du Roi; le Roi n'étoit rien, tout étoit au plus hardi, au plus habile, au plus heureux. Il y avoit, en France, quatre pouvoirs différens: les Proteſtans forts par eux-mêmes, plus forts par les alliances étrangères;

Catherine qui croyoit aimer l'autorité, mais qui aimoit principalement l'intrigue, & pour qui, corrompre & brouiller, s'appelloit gouverner; les favoris qui n'avoient d'abord que le département des plaisirs, & qui ne regnoient que dans le palais, devenu un serrail de mignons, mais qui, dans la suite, voulurent aussi gouverner; les Guises qui s'approchoient du trône à travers tous ces partis qu'ils mépriſoient.

Le réſultat des intrigues de Catherine, des filles de ſa ſuite & des mignons, fut une froideur marquée entre le Roi & ſon épouſe, & une haine violente entre le même Roi & ſon frère le Duc d'Alençon; celui-ci, dit-on, avoit voulu aſſaſſiner Henri III, le Roi de Navarre l'en avoit empêché. Henri III étant tombé malade, on lui perſuada que le Duc d'Alençon l'avoit empoiſonné; il le crut d'autant plus aiſément que ſa maladie étoit un

Mathieu, t. 1, l. 7, p. 418.

mal dans l'oreille, pareil à celui dont François II étoit mort (*a*). Dans cette idée, il voulut à ſon tour, faire aſſaſſiner le Duc d'Alençon par le Roi de Navarre : » En me vengeant, lui » dit-il, vous montez au trône » ; le Roi de Navarre fit rougir Henri III, & de la propoſition, & du motif dont il l'appuyoit.

Le Roi de Navarre étoit le ſeul homme vertueux, jetté dans cette Cour criminelle ; Charles IX l'avoit reconnu en mourant, il lui avoit recommandé, en ce dernier moment, ſa femme & ſa fille, en lui diſant :

(*a*) La maladie de Henri III parut aſſez ſérieuſe pour que le Roi de Navarre, alors ami du Duc de Guiſe, lui répétât juſqu'à trois fois : *Notre homme eſt bien mal.* Le Duc de Guiſe répondit à la première fois : *Ce ne ſera rien* ; à la ſeconde, *il y faut penſer* ; à la troiſième enfin, *Je vous entends, Monſieur*, & frappant le pommeau de ſon épée, *voilà*, ajouta-t-il, *qui eſt à votre ſervice.*

» Vous devez me haïr, & je vous » confie tout ce que j'aime ; mais je » vous connois, je n'ai trouvé qu'en » vous de l'honneur & de la foi ». Le Roi de Navarre étoit alors prisonnier. Les amis de la vertu doivent reprendre courage, en voyant qu'elle regne au milieu des fers & jusques dans le séjour du crime.

Le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, rapporte que le Duc d'Alençon, prisonnier de Catherine de Médicis ainsi que le Roi de Navarre, avoit complotté avec lui d'étrangler de ses mains sa propre mère, lorsqu'elle viendroit dans leur chambre. Quelque invraisemblable que soit une telle atrocité de la part d'un fils, il est plus invraisemblable encore que le Roi de Navarre ait pu y consentir un moment, comme le dit le Laboureur, qui du moins fait honneur à leur prompt repentir de l'inexécution du complot.

Mais ſi l'on pouvoit remarquer quelque horreur après la Saint-Barthelemi, on obſerveroit ici une honte du trône, particulière au temps dont il s'agit. Je veux parler de cette facilité avec laquelle des Rois, protecteurs-nés de la vie de leurs Sujets, ſe permettoient d'y attenter par des voies qui ne ſont qu'à l'uſage des criminels, c'eſt-à-dire, en excitant ou irritant des haines que leur devoir eſt de prévenir ou d'aſſoupir, en armant la vengeance particulière & l'intérêt perſonnel. Nous avons vu Charles IX faire tuer Lignerolles par Villequier, ſon ennemi. Henri III avoit donné à Souvré l'ordre d'étrangler, dans la priſon, les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, le voilà qui veut faire aſſaſſiner ſon propre frère par le Prince qui doit profiter de ce crime.

C'eſt ſur-tout dans l'aventure du brave Buſſy d'Amboiſe, que la baſſeſſe de ces aſſaſſinats, commandés ou con-

ſeillés par des Rois, eſt accompagnée des circonſtances les plus atroces.

Louis de Clermont d'Amboiſe, de la branche de Buſſy, s'étoit rendu redoutable à toute la Nobleſſe de la Cour par ſon adreſſe & ſon bonheur dans les combats ſinguliers; il étoit attaché au Duc d'Alençon, & c'étoit lui qui ſe chargeoit de quereller & de défier tous les ennemis de ſon Maître. Les Favoris qu'il forçoit à beaucoup de circonſpection ſur tout ce qui concernoit ce Prince, le haïſſoient & n'oſoient le perdre. Il leur en fournit l'occaſion. Non moins fameux par ſes galanteries que par ſa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du Comte de Montſoreau, Grand-Veneur d'Anjou; il ne cachoit rien à ſon Maître, pas même ces ſecrets de l'Amour que l'honneur & la reconnoiſſance doivent rendre inviolables; il mandoit très-indiſcrétement au Duc d'Alençon: *La bête du Grand-Ve-*

neur eſt enfin tombée dans mes filets. Le Duc d'Alençon, par une indiſcrétion bien plus forte encore, montra & laiſſa la lettre au Roi, qui, par un procédé, pour lequel il n'y a point d'expreſſion, la fit voir au Comte de Montſoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le Comte força ſa femme d'écrire à Buſſy pour lui donner un nouveau rendez-vous : Buſſy vint, & trouva, au lieu de la Comteſſe, des aſſaſſins cuiraſſés contre leſquels il ſe défendit long-temps ; enfin, ſe voyant près de ſuccomber, il s'élance par une fenêtre, &, dans l'inſtant même, un coup d'épée le renverſe mort dans un foſſé du Château, ou, ſelon d'autres, Buſſy ayant été arrêté par ſon habit aux pointes d'une grille de fer qui ſe trouvoit ſous la fenêtre, les aſſaſſins l'y poignardèrent à loiſir. Que de crimes en un ſeul ! Un Amant qui, par vanité, compromet avec ſa vie l'honneur

& la vie de sa Maîtresse ; un Prince qui, par jeu & sans intérêt, expose ainsi son ami & une femme ; un Roi, qui livre si lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé ; un mari, qui se permet une si exécrable vengeance. Le plus coupable sans doute est le Roi.

Le fruit qu'on avoit tiré jusques-là de la guerre contre les Huguenots, ne devoit pas en faire souhaiter la continuation ; & au commencement d'un regne, le Gouvernement a toujours intérêt d'être en paix. On délibéra, dans le Conseil, sur cet objet important ; on résolut la guerre, parce que le Duc de Guise l'aimoit ; & on écouta les propositions des Protestans, parce que Catherine de Médicis aimoit à négocier. On va voir quels furent les fruits de cette guerre.

Le Duc d'Alençon s'échappa de la Cour, & fut joint, à l'instant, par toute la Noblesse Protestante & Poli- Mém. de Sully, l. 1.

tique. En même-temps, le Prince de Condé amena d'Allemagne vingt mille hommes, tant Reîtres que Lanſquenets & Suiſſes, ayant toujours à leur tête le Prince Palatin, Caſimir. Ils joignirent le Duc d'Alençon, & Condé lui remit le commandement. Ainſi, l'effet de cette Saint-Barthelemi, qui devoit exterminer le parti Proteſtant, étoit que, trois ans après, ce parti étoit aſſez conſidérable pour avoir à ſa tête le frère unique du Roi, l'héritier préſomptif de la Couronne. Quand le Duc d'Alençon ſe vit à la tête d'une armée ſi nombreuſe, il jura de venger la Mole; il avoit conſervé un des habits de ſon malheureux Favori, & devoit le porter un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce Prince, à qui la moitié de l'Etat confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de ſa religion & de ſa liberté.

Rien ne peint mieux l'eſprit Ma-

chiavelliſte de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors que c'étoit Catherine de Médicis qui avoit favoriſé l'évaſion du Duc d'Alençon, pour ſe rendre néceſſaire par la confuſion même des affaires, pour ſe procurer une plus ample matière à négociations, ou pour ſemer la diviſion & la défiance dans le parti Proteſtant. Il paſſa pour conſtant que le Duc de Nevers, envoyé à la pourſuite du Duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin & le ramener à la Cour, mais que Catherine l'en empêcha, en affectant les foibleſſes d'une mère, & la crainte que ſon fils ne périt dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils qu'elle appelloit *ſa brebis égarée*, elle négocioit ſans ceſſe avec lui pour le rendre de plus en plus ſuſpect aux Proteſtans; elle avoit tiré de leur priſon les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, elle les menoit avec elle

pour profiter de leur aſcendant ſur l'eſprit du Prince.

Pendant qu'elle traitoit & qu'elle trompoit, le Duc de Guiſe battoit, à Château-Thierry, l'avant-garde des Princes, conduite par Thoré, l'un des Montmorencis ; un coup d'arquebuſe que le Duc reçut à la joue gauche & dont la marque lui reſta toute ſa vie, le fit ſurnommer *le Balafré*.

D'Aubigné, t. 2, l. 2, c. 18. Mathieu, t. 1, l. 7, p. 420 & ſuiv.

Mais, vers le même temps, le Roi de Navarre ſe ſauva auſſi de la Cour & alla défendre la cauſe des Proteſtans en Guyenne, tandis que les Princes marchoient vers Paris avec des forces ſupérieures à celles que la Cour pouvoit leur oppoſer : ainſi la Reine-Mère eut plus d'affaires qu'elle n'en vouloit peut-être ; cependant elle ſut profiter habilement des diviſions que les intrigues des filles de ſa ſuite avoient depuis long-temps ſemées entre ces Princes ; de la jalouſie ſecrette que le Duc d'Alençon commençoit à ſentir

de voir le Roi de Navarre, ſon rival de gloire, prêt à l'éclipſer ; du mécontentement couvert qu'avoit le Prince de Condé de n'être plus qu'au ſecond rang dans l'armée Proteſtante, après l'avoir en partie formée & s'être long-temps flatté d'en être le chef. Plus unis, ces Princes euſſent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore malgré leurs défiances mutuelles ; la paix qu'on leur accorda, ou plutôt qu'ils accordèrent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cauſe publique du Proteſtantiſme. Le libre exercice de la *Religion Prétendue-Réformée*, (ce fut alors qu'elle fut ainſi nommée,) ne fut plus borné à quelques places, mais étendu à tout le Royaume : les Proteſtans furent admis à toutes les charges ; on leur donna des places de ſûreté dans diverſes provinces ; on leur accorda des Chambres mi-parties dans tous les Parlemens ; on réhabilita la mémoire de

tous leurs chefs morts, ou dans les massacres, ou dans les supplices, nommément de Coligny & de Montgommeri ; on fit une espèce d'amende-honorable pour la Saint-Barthelemi ; on donna de l'argent, des pensions, des terres, des titres militaires au Prince Casimir ; la possession réelle du Gouvernement de Picardie au Prince de Condé, qui n'en avoit que le titre ; le Berry, la Touraine & l'Anjou, en augmentation d'appanage, au Duc d'Alençon, qui prit alors le titre de Duc d'Anjou.

Le Gouvernement n'avoit fait ce traité que pour le violer, le seul moyen d'en assurer l'exécution, auroit été que les Princes ne fussent point revenus à la Cour ; le nouveau Duc d'Anjou s'y laissa ramener par sa mère, le Roi de Navarre & le Prince de Condé restèrent seuls à la tête du parti Protestant.

Ce nouvel Edit de pacification nomm

nommé *l'Edit de 63. articles*, ou *la Paix de Monſieur* (*a*), faiſoit époque dans l'Hiſtoire de la Réforme ; jamais les Réformés n'avoient obtenu de tels avantages : le Duc de Guiſe s'en indigna, & parce que la paix lui ôtoit les occaſions de ſignaler ſes talens militaires, & parce que le déſaveu public de la Saint-Barthelemi devenoit un affront pour le nom de Guiſe ; ce fut alors qu'il forma, dans Paris, cette aſſociation funeſte, connue ſous le nom de *la Ligue*.

Il s'en étoit déjà formé de particulières dans pluſieurs Provinces, on ne fit que les réunir. Le projet d'une Ligue générale contre l'héréſie, avoit été propoſé, au Concile de Trente, par le Cardinal de Lorraine, &, à l'entrevue de Bayonne, par le Duc

(*a*) Donné au Couvent de Beaulieu, près de Loches en Touraine.

d'Albe ; on peut même dire qu'il existoit depuis long-temps une Ligue perpétuelle & universelle de tous les Catholiques de l'Europe contre tous les Protestans. La Ligue de France, la Ligue par excellence, parut, par l'événement, avoir été encore plutôt dirigée contre les favoris, contre la mère du Roi, contre le Roi lui-même, que contre les Protestans, & avoir eu pour but le détrônement de Henri III plus que la défense de la Foi. Tandis qu'on faisoit jurer le François sur l'Evangile d'être fidèle au chef qui seroit nommé par la Ligue, chef que tout le monde savoit être le Duc de Guise, des libelles, répandus dans le public, ne parloient que de la nécessité de rendre aux descendans de Charlemagne la Couronne qui leur avoit été injustement ravie par les Capétiens, & ces descendans prétendus de Charlemagne étoient les Guises ; ils étoient issus, de mâl

D'Ossat, Discours sur les effets de la Ligue.

en mâle, de Charles de Lorraine, exclu du trône par Hugues Capet (*a*). Pepin & Charlemagne, disoit-on dans » ces libelles, avoient reçu la bénédiction de l'Eglise pour eux & pour » toute leur postérité. Hugues Capet, » usurpateur de la Couronne de » France, ne reçut jamais une bénédiction pareille. En conséquence, » parmi les descendans de Charlemagne, quoique dépouillés de leurs » droits, on voit encore aujourd'hui » de beaux & de grands hommes, » d'un corps robuste, d'un esprit vigoureux, bons Catholiques, gens » de bien, prudens, braves, heureux dans leurs entreprises. On remarquoit sur-tout dans la branche

(*a*) La fausse charte de François de Rosières les faisoit descendre de Pharamond & de Clodion, par un Albéric & un Vaubert, prétendu père d'Ansbert, & ayeul de Saint Arnoul.

» de Guise, plus éminemment que
» dans toute autre branche de la
» Maison de Lorraine, les fruits de
» cette sainte bénédiction. Ceux, au
» contraire, qui descendent de l'u-
» surpateur, sont petits, laids, foi-
» bles, sots, hérétiques, superstí-
» tieux, sans capacité, lents & mal-
» heureux ».

Ces raisons dignes du siècle où on les faisoit valoir, & de la cause pour laquelle on les employoit, faisoient impression sur la multitude. Auprès de ceux qui étoient moins peuple, les Guises s'y prenoient d'une autre manière. Le Cardinal d'Ossat justifie souvent Henri III des imputations qu'on lui a trop légèrement faites sur la foi des Guises; ceux-ci mettoient dans leurs calomnies la plus profonde & la plus adroite perfidie, ce sont eux-mêmes que le Cardinal d'Ossat accuse de beaucoup de fautes commises par Henri III. C'étoient

eux qui les lui faiſoient commettre pour le perdre dans l'eſprit de ſes Sujets, & pour avoir des occaſions de le décrier. Le Duc de Guiſe empêchoit qu'on ne diminuât les impôts, qu'on ne réformât les abus, & ſes Emiſſaires ſecrets publioient partout qu'il avoit inutilement employé tous les moyens poſſibles auprès du Roi pour l'engager à ſoulager le peuple. « Le Roi, dont malheureuſe-» ment le caractère étoit foible & » nonchalant, quoique ſes intentions » fuſſent juſtes & bonnes, & qu'il » formât ſouvent la réſolution de » remettre les affaires en meilleur » état, n'en avoit pas le courage ; » cependant il demandoit des con-» ſeils, faiſoit lui-même des inſtruc-» tions & des mémoires, & quel-» quefois des Ordonnances & des » Edits très-judicieux ; & ſi on l'eût » conduit avec douceur, & qu'on » eût favoriſé ſes projets, il eût

» fait tous les réglemens qu'on au-
» roit jugé néceſſaires. Mais M. de
» Guiſe qui vouloit profiter de la
» calamité publique, & qui crai-
» gnoit par-deſſus tout que le Roi
» ne ſatisfît ſon peuple, & que ce
» contentement ne mît obſtacle à
» l'uſurpation qu'il méditoit, ou ne
» la retardât, imaginoit chaque jour
» de nouveaux moyens pour détour-
» ner les effets de la bonne volonté
» de Sa Majeſté. Pour en venir à
» bout, il employoit auprès d'Elle
» des perſonnes mal-intentionnées,
» leſquelles, non-ſeulement lui don-
» noient des avis contraires au bien
» qu'il projettoit, mais lui ſuſci-
» toient des embarras, des affaires,
» des prétendues dépenſes néceſſai-
» res, & l'excitoient à prolonger les
» impôts, & à en établir même de
» nouveaux. »

En 1583, le Roi envoya dans toutes les Provinces du Royaume des Commiſſaires tirés du Conſeil, du

Parlement & de la Chambre des Comptes ; il les chargea d'écouter les plaintes de ſes Sujets, & d'étudier les moyens de ſoulager le peuple. Sur le rapport de ces Commiſſaires, le Roi rendit une Ordonnance pour le rétabliſſement de la diſcipline militaire, & pour la diminution de la taille.

Au mois de Novembre 1584, il ſupprima juſqu'à ſoixante & douze eſpeces d'impôts extraordinaires ; il déclara coupables de lèze-Majeſté tous les fabricateurs d'Edits onéreux. Le Duc de Guiſe craignit que les prétextes dont il vouloit colorer ſa révolte ne vinſſent à lui manquer, s'il laiſſoit au Roi le temps de corriger les abus, & de regagner les cœurs de ſes Sujets, il précipita l'exécution de ſon deſſein, & avança le temps des barricades.

Ces faits ſont tirés d'un ouvrage compoſé en Italien l'an 1590, par le

célèbre d'Oſſat, de puis Cardinal, & traduit en François par l'Auteur de la vie du Cardinal d'Oſſat, qui a paru en 1771. D'Oſſat y fait connoître le véritable eſprit de la Ligue, y développe les reſſorts de la politique des Guiſes, & ſuit pas à pas la marche de leur ambition. Il conclut que la Ligue, ſoit qu'on l'enviſage relativement à l'intention de ſes Auteurs, ou relativement à ſes effets, n'a rien qui puiſſe lui ſervir d'excuſe, ni conſoler des maux qu'elle a cauſés. L'intention de ſes Auteurs étoit viſiblement criminelle & pernicieuſe; ſes effets ont été de renverſer ſes propres Auteurs, après avoir ébranlé l'Etat, d'affoiblir en France la Religion Catholique, de fortifier, de multiplier, d'agrandir, d'élever les Proteſtans.

Le grand objet de la Ligue étoit d'ôter la Couronne aux Valois pour la donner aux Guiſes; Henri III, qui s'en apperçut, voulut être le chef de

la Ligue, pour empêcher que le Duc de Guiſe ne le fût; Henri eut le titre, & le Duc la réalité.

L'Edit de pacification fut révoqué ſur les inſtances des Etats aſſemblés à Blois, la guerre recommença, & ce même Duc d'Anjou, qui, dans la guerre précédente avoit été le chef du parti Huguenot, fut dans celle-ci le chef du parti Catholique. Si l'on cherche la cauſe de ce changement, c'eſt que le Prince de Condé s'amuſoit à contrefaire le Duc d'Anjou, & à lui donner du ridicule, ou plutôt c'eſt que le Duc d'Anjou étoit jaloux du Roi de Navarre & du Prince de Condé, c'eſt ſur-tout qu'il ſentoit que ces Princes l'eſtimoient peu; d'ailleurs, la Reine-Mère avoit perſuadé au Duc que les Huguenots de l'Anjou avoient voulu le livrer aux Reîtres; le Duc de Guiſe fut ſon Lieutenant. 1576.

C'eſt dans cette guerre qu'arriva la ridicule aventure de Villefranche &

de Montpazier, deux petites Villes sur les confins du Périgord & du Quercy, dont les Habitans se surprirent réciproquement en une même nuit, le hazard ayant fait que les deux troupes avoient pris des chemins différens. Après avoir bien pillé de part & d'autre, & s'être regorgés de butin, le lendemain il fallut tout rendre; c'est l'image en petit de toutes les guerres.

Le Roi de Navarre, qui avoit fait son apprentissage sous le Prince de Condé Louis, & sous l'Amiral de Coligny, & qui, déployant dès l'enfance les vues d'un Général, avoit remarqué les fautes qu'on avoit faites à Jarnac & à Montcontour, signala sur-tout dans cette guerre de 1576, la valeur & la bonne conduite qui le distinguent parmi les Héros, comme sa bonté le distingue parmi les Rois. Ce Prince intrépide s'engagea presque seul dans Eaulse, comme Alé-

D'Aubigné, l. 3, c. 2. Mém. de Sully l. 1.

xandre dans la ville des Oxidraques. Entouré d'ennemis, il entendoit des voix féroces crier : *Tirons à ce panache blanc, c'eſt le Roi de Navarre ;* il les prévient, & fondant ſur eux, le piſtolet à la main, il les diſſipe malgré leur nombre, il diſſipe de même deux ou trois autres corps, dont chacun étoit quatre fois plus nombreux que le ſien, enfin la garniſon entière ſe raſſemble contre lui, la multitude l'accable, rien ne peut le ſauver. Dans ce preſſant danger, le ſang-froid, la préſence d'eſprit ne l'abandonnent point, il s'appuie contre un portail pour n'être point enveloppé ; en même temps il fait monter deux des ſiens au haut du clocher, pour faire ſigne à ſon armée d'enfoncer les portes de la Ville qui avoient été fermées ſur lui ; il eſt obéi, la place eſt forcée, la garniſon ſuccombe à ſon tour, les habitans demandent grace, le Roi de

Navarre alors n'écoute plus que ſa clémence, il préſerve la Ville du pillage, & borne ſa vengeance au ſupplice de quatre de ceux qui avoient tiré au panache blanc. Nous voudrions qu'il ſe fût interdit même cette vengeance. Ses ennemis s'étoient chargés d'être cruels, il ne pouvoit leur oppoſer trop de clémence, ni rendre le contraſte trop ſenſible.

La crainte que les Anglois ne ſe mêlaſſent de la querelle, & ne s'emparaſſent de la Rochelle, ou de quelque autre port en France, donna lieu au cinquième traité de pacification, conclu à Bergerac, qui apporta quelques modifications au précédent; l'exercice de la Religion prétendue Réformée fut reſtreint aux places de ſûreté, l'on changea auſſi quelques-unes de ces places. Telle étoit l'alternative continuelle de ces guerres toujours inutiles, & de ces traités toujours rompus, tout ſe réduiſ-

soit toujours à un peu plus ou un peu moins d'étendue pour l'exercice de la Religion Protestante.

Malgré la paix, la discorde regnoit par-tout, & sur-tout à la Cour ; le Roi avoit ses *mignons*, Monsieur avoit ses *braves* ; ceux-ci insultoient les mignons, qui les persécutoient ; le Roi haïssoit Monsieur & ses braves sur la foi des mignons ; les Guises, plus braves que les uns, plus intriguans que les autres, les mépriſoient tous, & se faisoient justice eux-mêmes, quand ils se croyoient offensés ; Saint Maigrin s'étant vanté de plaire à la Ducheſſe de Guise, le Duc de Mayenne le fit tuer à coups de pistolet à la porte du Louvre, le Roi ne put que le pleurer.

Les mignons vouloient aussi être braves ; Caylus, alors le plus chéri d'entr'eux, appella en duel le Seigneur de Dunes, partisan des Guises, de la Maison de Balzac d'Entragues,

nommé *le beau d'Entragues*, à cause de sa bonne mine, & d'*Entraguet*, parce qu'apparemment il étoit petit; Caylus prit pour seconds, Maugiron & Livarot, deux autres favoris; d'Entragues choisit Ribeyrac & Schomberg. Depuis la cessation des combats judiciaires, les duels étoient devenus plus fréquens, parce qu'au moins les Tribunaux déterminoient les cas où le duel devoit avoir lieu, & ne l'ordonnoient que dans des cas fort rares, au lieu que les parties devenant seuls juges de l'offense, appliquoient le duel à tous les cas. Il résulta encore un autre inconvénient de l'abolition du duel judiciaire; aux anciens juges du camp dans le combat judiciaire succédèrent les seconds dans le duel volontaire. Ces seconds ne furent d'abord que témoins & arbitres, comme l'avoient été les juges du camp; dans ce combat de Caylus & de d'Entragues, ils voulurent être acteurs; ce fut un nouvel effet

de ce principe de haine qu'entretenoient les guerres civiles & les intrigues de la Cour. Maugiron fut tué sur la place, Caylus mourut de ses blessures au bout d'un mois de langueur. Henri III réunit ses trois amis (*a*) dans un superbe mausolée, après qu'il eût donné à une douleur juste tous les caractères de cette indécence scandaleuse, tant reprochée autrefois à Edouard II & à Richard II, Rois d'Angleterre, d'autres mignons le consolèrent.

Catherine de Médicis triomphoit de ces divisions, & traitoit avec tous les partis ; « c'étoit, dit Mezeray, » son intérêt & son plaisir d'avoir » toujours *à tricoter* avec les uns & » les autres », expression basse, mais

Mezeray, Abr. Chron.

(*a*) Saint-Maigrin, Caylus & Maugiron. Il voulut les baiser morts, il coupa leurs cheveux & les serra précieusement.

qui peint l'activité intriguante de Médicis. Toujours careſſante pour le vice, elle flattoit les goûts du Roi ſon fils, comme elle avoit flatté ceux de ſon mari ; elle lui donnoit des fêtes, elle en recevoit de lui ; & dans ces fêtes, ſuivant l'uſage aſiatique, l'empire des voluptés étoit toujours déféré aux hommes ; les femmes les ſervoient, tantôt vêtues en hommes, tantôt dans leurs habits ordinaires, les cheveux flottans & la gorge découverte, ce qui étoit alors une indécence. Le Roi appelloit en vain toutes les fantaiſies au ſecours de ſon ame raſſaſiée, tantôt il faiſoit des proceſſions, & inſtituoit des confrairies, tantôt il couroit la bague en habits de femme, tantôt il perdoit au jeu en un ſoir quatre-vingt mille écus, ſomme effrayante pour le temps. C'étoit Catherine de Médicis qui ſe chargeoit de pourvoir à toutes ces dépenſes. Outre ſes filles galan-

tes, ſes ſorciers & ſes ſouffleurs, elle avoit encore ſes traitans Italiens, gens conſommés dans l'art des extorſions & des déprédations; le Sur-Intendant d'O, d'après leurs projets, fabriquoit tous les jours de nouveaux Edits, le Roi alloit les faire enregiſtrer au Parlement, on ne le voyoit que dans ces occaſions; le peuple, dit un Auteur, gémiſſoit pluſieurs années pour un divertiſſement qui n'avoit duré qu'une heure.

Le Parlement réſiſtoit: le Premier-Préſident de Thou, à qui on préſentoit de pareils Edits, répondit un jour, que, *ſelon la loi du Royaume, qui étoit le ſalut public, cela ne ſe pouvoit ni ne ſe devoit.*

Le Duc de Guiſe, attentif à tout, conſoloit & ſoulageoit ce peuple opprimé (*a*).

(*a*) *Le Pauvre alloit le voir, & revenoit heureux :*
Dit l'Auteur de la Henriade.

Catherine, voulant oppoſer aux Guiſes le Roi de Navarre, l'alla chercher juſqu'à Nérac, ſous prétexte de lui mener ſa femme dont il ne ſe ſoucioit guères. Les filles de ſa ſuite appuyoient ſes négociations; Catherine ſavoit que cet artifice de ſa politique étoit uſé, mais que l'attrait de la volupté eſt toujours nouveau.

La Cour du Roi de Navarre ſe ſentit du paſſage de Catherine de Médicis, & du ſéjour de Marguerite de Valois. L'intrigue, la diſcorde, la molleſſe s'y introduiſirent avec elles; Marguerite, regardant ſa réſidence en Guyenne comme un exil, voulut ſe venger du Roi, ſon frère, qui avoit conçu pour elle la plus forte averſion, & qui, non-content de l'éloigner de ſa Cour, écrivoit contr'elle à ſon mari des lettres, où il l'avertiſſoit des galanteries de Marguerite; le Roi de Navarre, peu ſuſceptible de jalouſie, lorſqu'il n'aimoit pas, montra ces

lettres à sa femme, en l'avertissant d'être plus circonspecte. Marguerite, sous prétexte de servir son mari, mais véritablement en haine de son frère, devint favorable au parti Huguenot : on vit encore ici le Machiavellisme tourner contre lui-même. La Reine de Navarre avoit profité des leçons & des exemples de sa mère ; elle avoit voulu aussi avoir une suite de belles filles, qu'elle sut opposer, avec succès, à celles de sa mère, & que Henri III appelloit *une vermine très-pernicieuse*. Celles de Catherine, décriées depuis long-temps, devenoient moins dangereuses. Marguerite, pour son coup d'essai, donna une Maîtresse au Roi, son mari : ce fut la belle Fosseuse ; elle inspira elle-même de l'amour au sage Pibrac, confident de sa mère, & le rendit favorable au parti Huguenot : ses femmes eurent bientôt captivé tous les chefs de ce parti ; &, se servant de leur ascendant sur eux

pour ſervir la haine de Marguerite, elles les engagèrent à reprendre les armes, ſous le prétexte qu'on obſervoit mal les Edits de pacification, & qu'on leur enlevoit, par ſurpriſe, quelques places de sûreté : cette nouvelle guerre s'appella *la guerre des amoureux*. La Rochelle n'y prit point de part, le ſage la Noue, qui étoit toujours l'oracle des Rochelois, n'ayant pas cru devoir jouer un rôle dans *la guerre des amoureux*. Le Prince de Condé, ſans être amoureux, arma dans le même temps, parce qu'on ne lui tenoit point parole ſur le Gouvernement de Picardie, qui reſtoit toujours entre les mains du Duc d'Aumale (*a*).

D'Aubigné, t. 2, l. 4.

Les expéditions les plus remarquables de cette guerre furent 1°. l'atta-

(*a*) Fils de celui qui avoit été tué au ſiége de la Rochelle, le 14 Mars 1573.

que de Cahors par le Roi de Navarre, où, même après qu'on eut fait sauter la porte avec de la poudre, & que le Gouverneur eut été tué, les habitans se défendirent encore quatre jours de rue en rue. Le souvenir de la Saint-Barthelemi leur fut fatal. Ils avoient exercé alors des cruautés qui leur furent rendues en cette occasion. La clémence du Roi de Navarre ne put arrêter la vengeance des Huguenots.

2°. Le combat de Montcrabel, entre le Maréchal de Biron & les troupes du Roi de Navarre, perdu par celles-ci à la vue de Marguerite qui contemploit son ouvrage du haut des murs de Nérac; le Maréchal, vainqueur, fit tirer quelques volées de canon de son côté pour l'obliger à se retirer, affront qu'elle eut peine à lui pardonner, & qu'il eut pu épargner à une femme, à une Reine, à la sœur de son Maître.

3°. Le siége de la Fere, qu'on

nomma *le ſiége de velours*, parce que les favoris étant venus au camp des Aſſiégeans, y firent regner l'abondance & la ſomptuoſité. La Fere étoit une des places de ſûreté données aux Proteſtans, qui prétendoient, dit-on, en faire une ſeconde la Rochelle; le Maréchal de Matignon en commença le ſiége; Joyeuſe & d'Epernon, les deux derniers des mignons, auxquels la faveur étoit reſtée, y vinrent enſuite, & le Duc de Guiſe arriva ſur la fin, pour leur enlever à tous la gloire du ſuccès.

Médicis négocioit toujours, elle couroit d'une armée à l'autre: « La » peine que vous prenez, vous plaît » & vous nourrit: le repos eſt le » plus grand ennemi de votre vie, lui diſoit le Roi de Navarre. On étoit convenu qu'il y auroit trève par-tout où ſeroit la Cour, mais cette trève ne s'étendoit qu'à une lieue ou deux. A travers les plaiſirs

& les fêtes que Médicis traînoit toujours à sa suite, on pouvoit entendre au loin le bruit des armes & les cris des mourans ; de jeunes courtisans ouvrent un bal, & tandis qu'on croit les voir encore dans l'Assemblée, leur sang coule dans les combats ; blessés, vainqueurs, ils reviennent en riant déposer leurs lauriers aux pieds de leurs maîtresses. Parmi les danses, au milieu des festins, Médicis surprend une place, corrompt un sujet ; elle nuit, elle trompe, on lui rend gaîment ses perfidies ; elle applaudit, & à celles qu'elle fait, & à celles qu'elle éprouve ; elle avoit surpris la Réole, le Roi de Navarre avoit forcé Fleurence : *Il a voulu faire chou pour chou*, dit-elle, *mais le mien est mieux pommé.* Voilà nos guerres civiles ; toutes les Nations sont égales pour le crime, elles ne varient que dans la manière de le commettre ; le fond d'atrocité est le même, les couleurs seules sont

différentes, elles different même chez un même peuple, ſelon les temps & les conjonctures; la guerre des amoureux admettoit ce mêlange de galanterie & de fureur; la fureur ſeule avoit préſidé aux guerres précédentes.

Pendant ces expéditions, le Prince de Condé avoit été au but par le chemin le plus long, mais le plus ſûr; il avoit été ſoulever tous les Proteſtans étrangers en faveur de la cauſe commune; il avoit vu en Angleterre la Reine Eliſabeth, dans les Pays-Bas le Prince d'Orange, en Allemagne Caſimir; il avoit paſſé en Suiſſe, à Genève, & comme il alloit ſans ſuite & déguiſé, il avoit été dépouillé par des voleurs au paſſage des montagnes; mais le fruit de ſes voyages étoit une nouvelle levée de reîtres. Ces reîtres étoient une cavalerie Allemande, armée de piſtolets, qui prétendoit alors effacer la gendarmerie françoiſe,

çoiſe ; elle avoit été battue à Renty par le Duc de Guiſe François, mais elle avoit gagné la bataille de Saint-Quentin. Le Duc de Guiſe François fut le premier & le ſeul Général Français de ſon temps qui eut l'honneur de les vaincre, & le Duc de Guiſe ſon fils qui les avoit battus auſſi à Château-Thierry en 1575, & qui les battit à Auneau en 1587, fut le dernier & le ſeul auſſi de ſon temps. La France frémiſſoit d'effroi au ſeul nom de ces brigands valeureux qui l'avoient ſi ſouvent & ſi cruellement pillée ; on s'empreſſa de conclure une paix, dont tous les partis avoient également beſoin ; la continuité des guerres avoit produit une peſte qui emporta, dit-on, en France, plus de la quatrième partie des habitans. On laiſſa reſpirer les Huguenots, non par eſprit de tolérance & d'équité, non pas même en conſidération des ravages de la

peſte, mais parce qu'on avoit d'autres affaires, & ces affaires étoient toujours de faire la guerre.

Juſques-là l'Eſpagne & la France, depuis la paix de Cateau-Cambreſis avoient été réunies contre l'Angleterre par le lien de la Religion; l'ambition & la vanité de Catherine de Médicis firent céder l'intérêt de la religion à l'intérêt politique, & la rapprochèrent d'Eliſabeth.

Trois grands objets occupoient alors Médicis, & la rendoient ennemie de Philippe II. Elle avoit imaginé de diſputer à ce Prince le Portugal, elle vouloit procurer au Duc d'Anjou la Souveraineté des Pays-Bas, enfin elle vouloit marier ce Duc avec Eliſabeth.

Quant au Portugal, la mort préſumée du Roi Dom Sébaſtien, qui diſparut à la bataille d'Alcazar contre
1578. les Mores, donna lieu à une grande conteſtation. Emanuel, dit le Grand,

avoit eu quatre fils : Jean III, Louis, Duc de Béja ; le Cardinal Henri, Edouard, Prince de Portugal, & deux filles : Iſabelle, qui épouſa Charles-Quint, & Béatrix, qui épouſa Charles, Duc de Savoye.

Jean III fut l'ayeul de Sébaſtien. Celui-ci n'ayant pas laiſſé d'enfans, il fut queſtion de ſavoir qui devoit lui ſuccéder.

Des quatre fils d'Emanuel il ne reſtoit plus que le Cardinal Henri ; mais Louis, Duc de Béja, ſon frère aîné, avoit laiſſé un fils bâtard, nommé Dom Antoine, Prieur de Crato, qui, dans un pays où la bâtardiſe n'eſt point un titre d'excluſion, ſembloit devoir l'emporter ſur le Cardinal Henri ſon oncle, mais comme Henri étoit vieux & infirme, on le laiſſa regner, ce qui donnoit le temps de régler les droits des autres contendans.

En ſuppoſant le Prieur de Crato

rejetté ; les droits les plus apparens, après celui du Cardinal Henri, étoient ceux de deux filles du Prince Edouard, dont l'une, nommée Marie, avoit épousé Aléxandre Farnèse, premier du nom, Duc de Parme ; l'autre, nommée Catherine, avoit épousé Jean Duc de Bragance. Ces deux filles excluoient évidemment leurs tantes, filles d'Emanuel. Ainsi la Maison de Farnèse, ensuite la Maison de Bragance excluoient les Maisons d'Autriche & de Savoye, issues de ces deux tantes.

Mais, comme nous l'avons observé ailleurs (*a*), tout est question relativement à l'ordre successif dans les pays qui n'ont point la loi Sali-

(*a*) Voir la Dissertation sur la Loi Salique, qui sert d'Introduction à l'Histoire de la querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III.

que ; il se présentoit ici des questions de toute espèce.

Première question. Le Prieur de Crato étoit-il bâtard ? Il y avoit quelque doute même sur ce point de fait.

2°. S'il étoit bâtard, étoit-ce un titre d'exclusion ?

3°. En supposant qu'il fût légitime, ou qu'il ne fût point exclu par la bâtardise, précédoit-il le Cardinal Henri son oncle, qui étoit plus proche d'un degré de Dom Sébastien, auquel il s'agissoit de succéder, ou le simple droit de proximité l'emportoit-il sur le droit de représentation dans la branche aînée ? Cette question parut avoir été jugée en faveur du Cardinal Henri, puisque ce fut lui qui succéda.

Mais, 4°. à la mort du Cardinal Henri, tous les prétendans étant en pareil degré, le Prieur de Crato précédoit-il les autres ?

5°. Le Prieur de Crato rejetté, qui devoit l'emporter de la Maiſon Farnèſe ou de celle de Bragance ? Ce qui donnoit lieu à cette cinquième queſtion, c'eſt que Marie, Ducheſſe de Parme, l'aînée des deux filles du Prince Edouard, étoit morte, & que c'étoit Rainuce Farnèſe ſon fils, qui ſe préſentoit pour réclamer la Couronne ; or Rainuce ne pouvoit venir que par répréſentation, étant plus éloigné d'un degré que ſa tante Catherine, Ducheſſe de Bragance. L'exemple du Cardinal Henri, qui avoit regné, prouvoit que la proximité l'emportoit ſur la répréſentation, auſſi les Juriſconſultes de Conimbre, qui étoient cenſés les plus inſtruits des loix & des uſages de leur pays, prononcèrent-ils en faveur de la Ducheſſe de Bragance.

6°. Philippe II, Roi d'Eſpagne, & Philibert Emanuel, Duc de Savoie, tous deux petits-fils d'Ema-

nuel, Roi de Portugal, par Iſabelle & Béatrix, leurs mères, convenoient bien que ſi leurs mères étoient vivantes, elles ſeroient exclues par la Ducheſſe de Bragance, leur nièce; mais leurs mères étant mortes, & eux ſe trouvant au même dégré que la Ducheſſe de Bragance, ſoit à l'égard de Dom Sébaſtien, ſoit à l'égard du Cardinal Henri, ils prétendoient devoir être préférés par l'avantage qu'ils avoient d'être mâles, quoique Catherine deſcendît d'une branche aînée.

Le Duc de Savoie ne conteſtoit rien à Philippe, & ne réclamoit ſes droits que pour le cas où Philippe II viendroit à mourir avant lui, mais il mourut avant Philippe II.

Catherine de Médicis, qui ſavoit combien ſon alliance avec la Maiſon de France avoit paru diſproportionnée, voulut faire voir que la Maiſon de Médicis pouvoit auſſi, de ſon chef, prétendre à des trônes; elle voulut,

ſur-tout, rappeller qu'elle étoit héritière, par ſa mère, de la Maiſon de Boulogne. Elle remontoit juſqu'au Roi de Portugal, Alphonſe III, vers le milieu du treizième ſiècle. Alphonſe avoit épouſé Mathilde, Comteſſe de Boulogne; il en avoit eu, ſelon Catherine, un fils nommé Robert, tige des Comtes de Boulogne, dont Catherine étoit deſcendue : Alphonſe, s'étant dégoûté de Mathilde, l'avoit répudiée pour épouſer une femme plus jeune, aux enfans de laquelle il avoit fait paſſer la Couronne de Portugal, au préjudice de Robert, ſon fils du premier lit. D'après ce ſyſtême, tous les Rois de Portugal, depuis Alphonſe III, avoient été autant de bâtards & d'uſurpateurs.

Mais on fit voir que Mathilde n'avoit point eu d'enfans d'Alphonſe III; que Robert, tige des Comtes de Boulogne, étoit né d'une ſœur de Mathilde, & n'avoit rien de commun

avec la Maiſon de Portugal. Ainſi la prétention de Catherine de Médicis fut reléguée avec celles du Pape & de l'Abbé de Clervaux, qui prouvoient, par de vieux titres, que la Couronne de Portugal relevoit d'eux, & devoit être réunie à leur domaine, faute d'héritiers mâles.

Le Cardinal Henri étant mort au bout de dix-ſept mois, la Ducheſſe de Bragance eut pour elle l'autorité des Juriſconſultes, & Philippe II, celle des armes. Le Prieur de Crato, qui avoit été proclamé, fut battu & chaſſé, il ſe retira en France; la politique de Philippe II l'y pourſuivit, il demanda qu'on le lui livrât, ou au moins qu'on le chaſſât: ce fut alors que Henri III fit cette belle réponſe, qui a été répétée plus d'une fois en ſemblable occaſion: *La France a toujours été l'aſyle des Princes malheureux.* Mais, pour conſerver à cette protection toute ſa généroſité, il auroit fallu

Vaſconcellos; Texeira, Mariana, & alii paſſim.

ne pas traiter des droits du Prieur de Crato, & c'étoit, pour cet objet, que Catherine de Médicis l'avoit attiré en France; il y ſervit du moins à couvrir le ridicule d'entreprendre une guerre, pour des prétentions auſſi chimériques que celles de Catherine de Médicis; on parut s'armer pour le Roi que le Portugal même avoit adopté en le proclamant. Eliſabeth vit, avec plaiſir, la guerre s'allumer entre les deux Puiſſances ennemies de ſa religion, & qui auroient pu l'accabler en ſe réuniſſant.

La France envoya, contre l'Eſpagne, une flotte commandée par Philippe Strozzy; la flotte Eſpagnole, commandée par le Marquis de Sainte-Croix, vint à ſa rencontre; le combat s'engagea près des Açores, les François furent vaincus, Strozzy bleſſé, fut pris & préſenté au Marquis de Sainte-Croix, qui, deshonorant ſa victoire, le fit tuer devant lui à coups

de hallebarde & jetter dans la mer : il envoya au ſupplice tous les priſonniers, parmi leſquels on comptoit quatre-vingt Gentilshommes, &, ces malheureux s'étant confeſſés à un Prêtre François, il fit pendre encore ce Prêtre après eux.

Les Moines s'étoient particulièrement intéreſſés pour le Prieur de Crato, qu'ils regardoient comme un d'entr'eux. Le dévot Philippe II obtint du Pape un Bref d'abſolution, pour en avoir fait mourir deux mille.

Le Prieur de Crato, qui étoit de l'expédition de Strozzy, eut beaucoup de peine à regagner la France, où il fut moins accueilli que la première fois.

L'expédition du Duc d'Anjou dans les Pays-Bas ne fut pas plus heureuſe. C'étoit une nouvelle entrepriſe de la France contre l'Eſpagne, & par conſéquent un nouveau lien entre la France & l'Angleterre : cette dernière

Puiſſance ayant pris ſous ſa protection les révoltés des Pays-Bas. La tyrannie & la ſuperſtition avoient depuis long-temps forcé ces peuples à la révolte. Philippe II ne les avoit jamais aimés, » parce que, dit un Auteur, ces » peuples libres ſavoient prodiguer » leurs biens & leur vie pour leurs » Princes, *mais non laiſſer prendre* ». Il leur avoit donné pour Gouvernante Marguerite d'Autriche, Ducheſſe de Parme, ſa ſœur naturelle, & il lui avoit donné pour Conſeil le Cardinal de Granvelle; celui-ci voulut établir l'Inquiſition dans ces Provinces. C'étoit, ſur-tout, chez une nation commerçante comme la Flandre, qu'il ne falloit pas l'établir: le ſeul nom de ce tribunal redoutable alloit éloigner de la Flandre les Allemands, les Anglois & les Puiſſances du Nord, qui commerçoient le plus avec elle; mais cet inconvénient n'en étoit point un aux yeux du Cardinal de Granvelle. Il n'en

connoiſſoit point d'autre que la propagation de l'héréſie, &, par cette raiſon, il avoit expreſſément conſeillé d'interrompre tout commerce avec l'Angleterre. Le projet d'établir l'Inquiſition révolta également les Catholiques & les Réformés, la Nobleſſe & le peuple. La Gouvernante, témoin du trouble qu'excitoit cette funeſte nouveauté, crut devoir envoyer le Comte d'Egmont faire, à ce ſujet, des répréſentations à Philippe II. La réponſe de Philippe fut un ordre de faire publier le Concile de Trente, & d'établir l'Inquiſition; alors les Religionnaires commencèrent à faire des attroupemens: la Gouvernante en ayant montré quelque inquiétude, un de ces eſclaves-tyrans, dont toutes les Cours ſont remplies, lui dit: *Ce ne ſont que des gueux.* Les mécontens adoptèrent ce nom de *gueux* pour mot de ralliement, ils portèrent à leur habit, pour ſignal de

parti, une écuelle de bois, avec ces mots : *Serviteurs du Roi jusqu'à la beſace.*

La Gouvernante n'oſant pas, après les ordres formels qu'elle avoit reçus d'Eſpagne, renouveller ſes répréſentations, le Marquis de Berghes & Floris de Montmorenci-Montigny prirent ſur eux d'en aller faire de nouvelles, non comme envoyés de la Gouvernante, mais comme députés des Etats. A leur arrivée en Eſpagne, ils furent arrêtés ; le Marquis de Berghes mourut en priſon, Montigny eut la tête tranchée, les troubles des Pays-Bas redoublèrent ; Philippe, au lieu d'en accuſer ſa rigueur, en accuſa l'indulgence de la Gouvernante : ſophiſme ordinaire de la tyrannie.

Strada, Guerres de Flandres.

Il envoya le Duc d'Albe gouverner les Pays-Bas à la place de Marguerite ; le Duc courut exécuter, en Flandre, les ordres ſanguinaires qu'il avoit dic-

tés au Conseil d'Espagne. Il commença par ordonner aux chefs de la Noblesse de venir se ranger auprès de lui. Le Prince d'Orange Guillaume de Nassau, le Comte d'Egmont, le Comte de Horn Montmorenci, qui avoient écouté les plaintes des mécontens & qui avoient paru s'y intéresser, délibérèrent sur cet ordre : le Comte d'Egmont étoit d'avis d'obéir, le Prince d'Orange de se tenir à l'écart ; le Comte de Horn, après avoir quelque temps balancé, fut entraîné par les raisons du Comte d'Egmont. On sait le mot du Comte d'Egmont au Prince d'Orange : *Adieu, Prince sans terres ;* & la réponse du Prince d'Orange : *Adieu, Comte sans tête.* Les deux prédictions furent vérifiées ; les terres du Prince d'Orange furent confisquées, le Comte d'Egmont & le Comte de Horn eurent la tête tranchée, le Comte d'Egmont eut le désespoir d'avoir traîné son ami au sup-

plice par ſon conſeil & par ſon exemple. Le Prince d'Orange s'étant réſervé pour une meilleure fortune, devint, dans la ſuite, le libérateur de ſon pays & le fondateur de la République de Hollande ; mais il fallut auparavant qu'il paſſât par bien des épreuves. La guerre & les violences ne ceſſèrent plus dans les Pays-Bas. Le Duc d'Albe ſe glorifioit d'avoir fait monter les confiſcations à huit millions par an, & d'avoir fait paſſer dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux, ſans compter ceux qui avoient péri dans les guerres : Philippe II ſoupçonna enfin qu'il pouvoit y avoir un peu d'excès dans ces rigueurs, il rappella le Duc d'Albe ; mais pour l'employer dans d'autres affaires ; un tel Miniſtre étoit trop ſelon ſon cœur, pour qu'il pût conſentir à s'en priver. Le Grand-Commandeur Dom Louis de Requeſens, Dom Juan d'Autriche, frère naturel de Phi-

lippe II, Alexandre Farnèſe, Prince de Parme, qui furent envoyés tour-à-tour pour gouverner les PaysBas, gagnèrent des batailles, prirent des Villes, furent preſque toujours vainqueurs, mais ne purent jamais ramener ces provinces ſous l'obéiſſance de Philippe II; la meſure étoit comblée, la tyrannie touchoit à ſon terme, le temps étoit venu où la liberté devoit prévaloir.

Philippe II n'étoit pas même un maître qu'on pût ſervir. Le fer, le poiſon étoient ſouvent le prix de l'avoir ſervi. On a cru qu'il avoit fait empoiſonner Dom Juan d'Autriche ſon frère, il eſt certain du moins qu'il fit aſſaſſiner en Eſpagne Eſcovédo, le ſecrétaire & le confident intime de Dom Juan. On a eu dans la ſuite les mêmes ſoupçons à l'égard du Prince de Parme, qu'on avoit eus à l'égard de Dom Juan. Philippe n'épargna pas même Dom Carlos ſon

propre fils, & ce fut autant l'effet de la défiance du Monarque, que de la jalouſie du mari, Philippe ſut que Dom Carlos entretenoit des correſpondances avec les révoltés des Pays-Bas. C'étoit peut-être ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour Philippe II; le ſeul accommodement naturel qui s'offrît dans cette affaire, étoit que les Pays-Bas conſentiſſent à recevoir pour Gouverneur le fils aîné du Roi, & l'héritier du trône, c'étoit toujours reconnoître l'Eſpagne, c'étoit même reconnoître Philippe II. Que la politique eſt malheureuſe, qui ſépare des intérêts ſi eſſentiellement unis, qui apprend aux pères à craindre leurs enfans, aux enfans à déteſter leurs pères, aux Rois & aux Sujets à ſe défier les uns des autres! Le Duc d'Albe n'avoit pas été à l'abri des ſoupçons de Philippe. Ce ſombre politique avoit pris ombrage de ce que le Duc s'étoit fait

ériger une ſtatue à Anvers, & il la fit abattre du vivant même du Duc (*a*).

Cependant l'infatigable Prince d'Orange raſſembloit ſes concitoyens, les encourageoit, les défendoit, appelloit à leurs ſecours toutes les Puiſſances jalouſes de la grandeur de Philippe II, & ennemies de ſa perſonne. Si les querelles de Religion avoient permis aux Etats de ſe réunir ſous un tel chef, la tyrannie eût été bientôt à bas, leurs diviſions étoient plus à craindre pour eux que leurs tyrans.

Ils n'avoient pas même encore de projets bien fixes, celui de ſe mettre en République avoit beſoin d'être mûri par le temps, & facilité par les conjonctures; celui d'implorer une protection étrangère avoit des dan-

(*a*) Des Auteurs diſent que ce furent les Hollandois qui l'abattirent.

gers ; ſi l'on n'eût voulu que ſecouer le joug de l'Eſpagne, tout moyen étoit bon, la France & l'Angleterre s'offroient à l'envi, on pouvoit ſe donner à l'une ou à l'autre, Philippe ne redoutoit rien tant, mais ce n'auroit été pour les Flamands que changer de joug, toute grande Puiſſance eſt fatale à la liberté ; ils déſiroient donc un Souverain particulier, aſſez fort pour chaſſer les Eſpagnols, aſſez foible pour pouvoir être forcé à reſpecter les privilèges de la Nation, mais ils ne s'accordoient point ſur le choix, les Catholiques vouloient un Catholique, les Proteſtans un Proteſtant, il s'étoit même formé un tiers-parti qui avoit ſes vues & ſes intérêts à part, les Catholiques avoient appellé l'Archiduc Mathias, frère de l'Empereur Rodolphe.

C'étoit toujours la Maiſon d'Autriche, d'ailleurs Mathias n'avoit

point réuſſi ; le Prince d'Orange avoit procuré à ſon parti les ſecours de la Reine d'Angleterre & de l'Electeur Palatin, le Prince Caſimir avoit conduit dans les Pays-Bas ſes Reîtres & ſes Lanſquenets, qui étoient ſoudoyés par Eliſabeth, le Prince d'Orange dans la ſuite avoit pris ombrage de ce même Caſimir ; enfin l'argent de France & les intrigues de Catherine de Médicis firent appeller le Duc d'Anjou, dont l'arrivée ne fit d'abord qu'augmenter les troubles de la France ; ce malheureux pays ſe vit ravagé à la fois par les cinq armées de l'Archiduc Mathias, du Prince d'Orange, de Dom Juan d'Autriche, du Prince Caſimir, & du Duc d'Anjou. Peu à peu les Etats ſe réunirent en faveur de ce dernier ; le Prince d'Orange même fut attiré à ſon parti, on promit au Duc d'Anjou de ne point choiſir d'autre Souverain que lui, ſi

l'on renonçoit à l'obéiſſance de l'Eſpagne.

Il faut avouer que ni l'Archiduc Mathias, ni le Duc d'Anjou ne rempliſſoient pleinement l'objet des Etats, l'un & l'autre pouvoit devenir trop puiſſant; Mathias en parvenant à la Couronne Impériale & à la ſucceſſion des Etats héréditaires d'Autriche, ce qui arriva dans la ſuite, le Duc d'Anjou en montant ſur le trône de France. La politique s'occupe de l'objet préſent, & ne porte guères ſes vues dans l'avenir; d'ailleurs, puiſqu'on avoit beſoin du ſecours de ces étrangers, il falloit bien leur donner des eſpérances, & leur faire croire qu'ils alloient travailler pour eux.

Le Roi Henri III, ſoit par haine pour ſon frère, ſoit par égard pour le Roi d'Eſpagne, n'approuvoit pas d'abord que le Duc d'Anjou ſe mêlât des affaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le

cours de ces négociations, mais le Duc d'Anjou s'étant sauvé de sa prison, s'étoit retiré en Flandre où il étoit attendu. Après avoir passé par les vicissitudes ordinaires de la guerre & de la fortune, après avoir éprouvé de longues incertitudes de la part des Etats, il fut enfin solemnellement élu Souverain des Pays-Bas, au mois de Février 1582, du consentement de la Reine Elisabeth, du moins sans opposition de sa part; on dit qu'il montra peu de satisfaction, lorsque dans la cérémonie de son couronnement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non selon sa volonté, mais selon la justice, & conformément aux privilèges de la Nation. Ce n'étoit presque pas la peine de rejetter Philippe II, pour prendre un Prince qu'une pareille condition effarouchoit déjà, il fut installé par le Prince d'Orange lui-même, qui se

contenta du titre de ſon Lieutenant-Général, on peut croire que le Lieutenant veilloit ſur le nouveau Souverain, & qu'il avoit bien plus que lui la confiance des Etats.

Il arriva un événement qui mit un moment en danger le Duc d'Anjou & les François. Le Prince d'Orange fut aſſaſſiné chez lui, en ſortant de table, & l'aſſaſſin fut à l'inſtant même maſſacré par les François qui étoient préſens, & qui ſuivirent trop les mouvemens indiſcrets de leur indignation.

Mémoires d'Aubery du Maurier. Mathieu, t. 1, l. 7.

Ces circonſtances étoient faites pour être ſuſpectes, on crut que cet aſſaſſin étoit un François, & qu'il avoit été aſſaſſiné par ſes complices; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, & que le Duc d'Anjou vouloit affermir ſa nouvelle domination par un maſſacre général de tout ce qui lui faiſoit ombrage; depuis la Saint-Barthelemi les François étoient ſouvent

ſouvent expoſés à ce ſoupçon. Heureuſement pour eux, le jeune Prince d'Orange fit fouiller l'Aſſaſſin, on trouva ſur lui des lettres qui firent connoître qu'il ſe nommoit Jauréguy, qu'il étoit Eſpagnol & qu'il avoit agi par l'inſtigation de l'Eſpagne. Le Prince d'Orange ne mourut point de la bleſſure qu'il avoit reçue en cette occaſion, mais il ne put échapper aux émiſſaires d'Eſpagne ; deux ans après, un Francomtois, nommé Balthazar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Peu de temps après l'attentat de Jauréguy, le Prince d'Orange découvrit une autre conſpiration qui fit beaucoup de bruit alors, mais dont le fonds n'a jamais été bien éclairci ; c'eſt la conſpiration de Salcède. Ce Salcède étoit fils de celui qui avoit fait la guerre autrefois au Cardinal de Lorraine dans le Pays Meſſin. Le père, ſoit qu'il fût Catholique ou

Proteſtant, avoit été tué à la Saint-Barthelemi, comme ennemi des Guiſes; le fils ayant été banni de France pour des crimes, vint s'offrir dans les Pays-Bas au Duc d'Anjou avec un Régiment qu'il avoit levé, le Duc d'Anjou l'avoit reçu ſans trop examiner où un banni pouvoit avoir pris de quoi lever un Régiment; mais le Prince d'Orange, dont la vigilance étoit toujours prête à réparer les imprudences du Duc d'Anjou, ſut que cet homme avoit des intelligences ſecrettes avec le Prince de Parme, alors Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, on l'arrêta, un de ſes complices arrêté avec lui, ſe tua dans la priſon; Salcède varia dans ſes interrogatoires, avoua confuſément un projet d'aſſaſſiner le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange, & accuſa tant de perſonnes évidemment innocentes qu'on ne ſavoit plus que penſer; on

croit que c'étoit un artifice pour être mené à Paris, & qu'il espéroit que le Prince de Parme le feroit enlever sur la route, il y fut conduit en effet, mais avec tant de précaution qu'il ne put échapper. Le Roi ayant voulu l'entendre, sortit tout effrayé, tout ce qui l'entouroit étoit accusé, il étoit réduit à craindre tout le monde, juste punition d'un Roi, qui s'étant rendu inaccessible, ne connoissant point ses sujets & n'en étant point connu, ne peut porter aucun jugement certain, & ne sait plus à qui accorder ou refuser sa confiance. Un Moine parla, dit-on, à l'oreille à Salcède, & Salcède désavoua tout ce qu'il avoit dit, ce ne fut qu'un embarras de plus. Il fut écartelé, mais ce qui importe en pareil cas, ce n'est pas de faire périr un homme, c'est de bien connoître la vérité.

De toutes ces conspirations, la plus pernicieuse, la plus avérée & la

plus pleinement confondue, fut celle que le Duc d'Anjou lui-même forma contre le pays, qui venoit de lui confier la défenſe de ſa liberté. Ce fut le fruit des conſeils de ſa mère, & de quelques jeunes gens à qui ce Prince proſtituoit ſa confiance : on lui perſuada d'uſurper une autorité indépendante de toutes les conventions, & ſupérieure à toute réſiſtance ; il falloit commencer par s'emparer à la fois de toutes les places fortes, & ſurtout de la perſonne du Prince d'Orange ; l'entrepriſe réuſſit ſur quelques Villes, & manqua ſur quelques autres : le point important étoit de ſe ſaiſir d'Anvers, lieu de la réſidence du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange ; les meſures du Duc d'Anjou paroiſſoient bien priſes, ſon armée campée à la porte de la Ville, & inſtruite de ſes deſſeins, attendoit le ſignal ; le jour marqué pour l'exécution, le Prince d'Orange va rendre

De Thou, liv. —. Mém. de Sully, l. 2, &c.

une visite au Duc d'Anjou, & le trouve tout prêt à sortir avec ses gardes, sous prétexte d'aller voir son armée; il l'exhorte, & même avec instance, à ne point sortir ce jour-là, il allégue des mouvemens extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, & dont il faut démêler la cause: le Duc d'Anjou, ne pénétrant point le vrai sens de ce conseil, s'obstine à sortir, selon son projet; ses gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le signal est donné, une partie de l'armée entre dans la Ville; & déjà on entend crier: *Tue, tue, vive la Messe & Ville gagnée.* A l'instant, comme si l'on n'eût attendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois sortent de leurs maisons en armes, les femmes paroissent aux fenêtres avec des pierres & des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir sur les François, les chaînes sont tendues dans les rues,

les troupes du Prince d'Orange s'emparent des poſtes les plus importans, les François repouſſés fuyent vers la porte par où ils ſont entrés, ils y trouvent le reſte de leur armée qui vient à leur ſecours; l'effort que font les uns pour entrer, les autres pour ſortir, eſt cauſe qu'au lieu de ſe ſecourir, ils s'écraſent & s'étouffent les uns les autres; l'ennemi, en les preſſant, augmente le déſordre; d'autres, voyant ce chemin fermé à la fuite, ſe précipitent en foule du haut des remparts: le Duc d'Anjou prenoit plaiſir à les voir ainſi ſauter dans les foſſés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des ſoldats Flamands; quand il eut reconnu que c'étoient ſes propres ſoldats, il n'eut que le temps de ſe ſauver lui-même, laiſſant quinze cens de ſes François, Officiers & ſoldats, morts ſur la place, & deux mille autres, enfermés, ſans aucun eſpoir de ſalut. Fervaques, ſon Lieutenant, le princi-

pal auteur & le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le Prince d'Orange. Ce Prince montra autant de modération & de générosité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence & d'habileté dans l'expédition ; le peuple vouloit mettre en pièces Fervaques, le Prince d'Orange le fit garder avec soin pour le renvoyer à son Maître, il sauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit secourir les blessés & rappeller à la vie, à force de soins, quelques-uns des corps entassés à la porte, & qu'on croyoit morts ; tous les prisonniers furent renvoyés au Duc d'Anjou, & traités avec beaucoup d'égards. Ce Duc s'étoit retiré plein de rage & de confusion dans un château voisin, de là il écrivit aux Etats des lettres assez équivoques où, tantôt avouant, tantôt désavouant son entreprise, prenant le ton tantôt d'un Maître irrité, tantôt d'un suppliant, il finissoit par

De Thou, Strada, *passim.*

les aſſurer de ſa protection, & par les prier d'agréer encore ſes ſervices. Les Etats décidèrent qu'on lui enverroit des députés, & le Prince d'Orange fit ajouter à cette réſolution, qu'on enverroit en même-temps des vivres dont le Duc d'Anjou avoit un preſſant beſoin; mais cette grace n'étant que pour deux jours, le Duc d'Anjou parut vouloir ſe retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit ſurpriſes, avec l'intention de s'y défendre: la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le paſſage de l'Eſcaut, Malines inonda ſes environs au moyen des écluſes; ce ne fut qu'à travers une plaine immenſe d'eaux, & qu'à la faveur de mille détours, que le Duc d'Anjou put parvenir juſqu'à Tenremonde.

Alors Catherine de Médicis, qui vit le fruit de ſes leçons; Henri III qui étoit charmé de l'humiliation de ſon frère, mais qui, ayant à ſe reprocher

de l'avoir trop foiblement ſecouru, ne pouvoit, avec honneur, l'abandonner entièrement; la Reine d'Angleterre qui ſembloit avoir conçu quelque inclination pour le Duc d'Anjou, & plus que tout, la crainte que ce Prince, réduit au déſeſpoir, ne remît aux Eſpagnols les places qui lui reſtoient, déterminèrent les Etats à faire avec le Duc une eſpèce d'accommodement, au moyen duquel il ſe retira dans le Cambréſis. Sa mère vint l'y chercher pour le ramener à la Cour, elle le trouva dans un égarement d'eſprit cauſé par la confuſion; il n'oſoit lever les yeux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit ſouffrir la préſence même de ſa mère; il paſſa ſix mois dans une entière ſolitude, uniquement livré à la mélancolie & aux remords. Il y avoit ſans doute quelque reſſort dans une ame ſi ſenſible à la honte; ce jeune Prince pouvoit encore être ra-

mené à la gloire & à la vertu, mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, & d'autres exemples que ceux de la Cour de Henri III.

Le projet du mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, n'avoit pas mieux réuſſi, c'eſt le Duc d'Anjou qui termine cette nombreuſe liſte de prétendans, ouverte par Philippe II. Les amans de Pénelope ne ſont pas plus célèbres dans la Fable, que ceux d'Eliſabeth dans l'Hiſtoire. Ces amans ou aſpirans ſont de deux ſortes, les prétendans étrangers & les favoris nationaux.

Les prétendans étrangers ſont tous les Princes de l'Europe qui étoient alors à marier, nommément Philippe II; l'Archiduc de Gratz, Charles d'Autriche, frère de l'Empereur Maximilien II; l'Empereur Rodolphe, fils du même Maximilien; le Roi de Suède; le Duc de Holſtein; le Comte d'Aran, fils du Duc de

Châtelleraud, héritier préſomptif de la Couronne d'Ecoſſe, avant que Marie Stuart eût un fils; le Roi Charles IX, le Duc d'Anjou, qui fut depuis le Roi Henri III; enfin le Duc d'Alençon, depuis Duc d'Anjou, frère de Henri III: preſque tous ces Princes n'aſpiroient à la main d'Eliſabeth que par des motifs politiques, & la Reine d'Angleterre ne leur donnoit auſſi des eſpérances que par des raiſons de politique.

Parmi les Anglois, le Comte d'Arondel ſe flatta d'épouſer ſa Souveraine, ſans autre fondement apparent que l'avantage d'une naiſſance illuſtre. Sir George Pickering crut ridiculement avoir touché le cœur de la Reine, parce qu'elle lui avoit témoigné quelque eſtime; Hatton, Mountjoy & pluſieurs autres eurent, dit-on, de meilleurs titres pour ſe flatter.

Mais les deux favoris de la Reine

turent le Comte de Leiceſter & le Comte d'Eſſex.

Le Duc d'Anjou, dernier fils de Catherine de Médicis, tient le milieu entre les amans politiques & les favoris, il fut l'un & l'autre à la fois. Ses frères avoient ſeulement été propoſés. Catherine de Médicis, dans ſa politique, quelquefois vaſte & toujours compliquée, avoit voulu d'abord marier Charles IX avec la veuve de ſon frère, Marie Stuart, pour conſerver à la France le Royaume d'Ecoſſe, & les prétentions aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Elle étoit alors amie des Guiſes; dans la ſuite s'étant détachée d'eux, ayant conſidéré que ce mariage perpétueroit leur empire, n'étant pas même ſans inquiétude ſur Marie Stuart, qui, avec trop de charmes pour ne pas plaire à ſon mari, pouvoit avoir aſſez d'ambition pour vouloir gouverner, voyant d'ailleurs que Marie

Stuart, loin de pouvoir rien entreprendre contre l'Angleterre, éprouvoit les plus fortes contradictions, même en Ecoſſe, elle ſe tourna du côté d'Eliſabeth ; elle voyoit dans cette nouvelle négociation toute ſorte d'avantages ; ſi le projet réuſſiſſoit, elle auroit la gloire de donner à la France, bien plus que ne lui avoient donné les Guiſes, la poſſeſſion réelle & paiſible de deux grands Royaumes (*a*), au lieu de prétentions chimériques ; quand le projet échoueroit, la négociation ſeule, qu'il faudroit traîner en longueur, empêcheroit du moins Eliſabeth de ſe déclarer pour les Proteſtans de France ; elle ajoutoit toujours d'ailleurs à la propoſition du mariage, comme un attrait de plus, celle d'une Ligue pour conquérir les Pays-Bas ſur Philippe II, qu'elle répréſentoit alors comme l'ennemi commun.

(*a*) L'Angleterre & l'Irlande.

Telle fut conſtamment la politique de Catherine de Médicis à l'égard d'Eliſabeth, & voilà pourquoi elle ne ceſſa de propoſer tour-à-tour tous ſes fils pour maris à cette Reine. Eliſabeth de ſon côté ſe prêtoit à cette négociation par des motifs à peu près ſemblables ; elle vouloit empêcher la France de ſeconder les projets de Marie Stuart ſur l'Angleterre, & de prêter de l'appui au parti Catholique, qui ſubſiſtoit toujours dans ſes Etats ; elle n'étoit pas d'ailleurs ſans zèle pour ſa religion, & elle comptoit pour quelque choſe de pouvoir, par ſa médiation, adoucir la rigueur du Gouvernement François à l'égard des Proteſtans nationaux ; elle mettoit auſſi quelque vanité de femme à groſſir la foule des Princes qui aſpiroient à ſa main. Quand il fallut cependant s'expliquer ſur Charles IX, elle déclara qu'elle le trouvoit trop grand & trop petit ; trop grand, par-

ce qu'un Roi de France ne quitteroit pas un ſi beau Royaume pour aller s'établir en Angleterre, condition qu'elle preſcrivoit à celui qui deviendroit ſon époux; trop petit, parce qu'elle avoit dix-ſept ans de plus que lui. Cette réponſe n'empêcha pas que Catherine ne propoſât enſuite ſes deux autres fils, en qui le ſecond inconvénient étoit plus fort, mais qui n'avoient pas le premier, car Henri III n'étoit que Duc d'Anjou, lorſqu'il fut propoſé, & le Duc d'Alençon ne fut jamais Roi de France. Catherine mettoit d'autant plus d'ardeur dans cette négociation qu'elle préparoit alors la Saint-Barthelemi, & que c'étoit un moyen d'attirer les Proteſtans dans le piége. On en vint juſqu'à traiter des conditions; & tandis qu'on demandoit pour Henri le libre exercice de la Religion Catholique en Angleterre, on égorgeoit en France ceux qui n'étoient pas de la religion du Prince, ce

crime rompit toute négociation ; la part que Henri III avoit eue au maſſacre, le rendit un objet d'horreur pour Eliſabeth. Au contraire, l'amitié que le Duc d'Alençon, depuis Duc d'Anjou, avoit eue pour l'Amiral de Coligny, les liaiſons qu'il prit avec les Réformés de France, la haine que lui portoient Henri III & les Guiſes, furent pour lui des titres de recommandation auprès de la Reine d'Angleterre, & Catherine elle-même prit ſoin de les faire valoir. Le Duc d'Anjou paſſa en Angleterre, & parut plaire à la Reine malgré l'énorme diſproportion d'âge ou peut être à cauſe de cette diſproportion ; le mariage fut réſolu au grand mécontentement des Anglois, & ſur-tout des Puritains, qui commencèrent à déployer contre ce mariage leur ſombre & fanatique éloquence. La Nation avoit plus d'une fois invité la Reine à ſe marier pour

Mém. de Nevers, t. 1, p. 474, 603.

assurer la succession, sur laquelle les divisions de l'Angleterre & de l'Ecosse pouvoient jetter de l'incertitude, mais cette Nation ne vouloit point pour Roi un Catholique, & encore moins un François. Jean Stubbs, Jurisconsulte de Lincoln, & Théologien Puritain, homme qui d'ailleurs avoit de la naissance & une bonne réputation, composa contre ce mariage un libelle, qu'il intitula : *le Gouffre ouvert ;* il eut le poing coupé, ainsi que l'Imprimeur, châtiment bien rigoureux. Il ôta son chapeau de la main qui lui restoit, & dit à haute voix : *Dieu sauve la Reine !* Le peuple frémissoit d'indignation & de pitié.

Les articles furent dressés, & ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvéniens de ce mariage, sembloient garantir la sincérité de la Reine ; aucun emploi ne pourroit

être donné aux étrangers ; il n'y auroit dans toutes les places du Royaume que des garniſons Angloiſes, & que des Gouverneurs Anglois ; la Reine ne pourroit ſortir du Royaume ſans le conſentement de la Nobleſſe ; les joyaux de la Couronne ne pourroient non plus être tranſportés hors du Royaume ; ſi Henri III mouroit ſans enfans mâles, & que le Duc d'Anjou eût deux fils de ſon mariage avec Eliſabeth, (qui avoit alors quarante-huit ans paſſés) l'aîné auroit la Couronne de France, le ſecond celle d'Angleterre ; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux Couronnes, mais il paſſeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La Reine choiſit le jour même de l'anniverſaire de ſon couronnement pour donner au Duc d'Anjou un anneau, gage de ſa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la Nation ; un

morne ſilence regnoit juſques dans le palais de la Reine, ſes femmes paſſèrent la nuit à pleurer, la Reine même parut ſe repentir d'avoir été trop vîte & trop loin ; prête à faire le ſacrifice de ſa liberté, il ſembla qu'elle en ſentoit mieux le prix ; elle propoſa des délais qui eurent l'air de refus, & allégua des prétextes qui eurent l'air de défaites ; tantôt elle demandoit qu'avant tout ; la France conclût avec elle une Ligue offenſive & défenſive contre l'Eſpagne ; tantôt elle obſervoit que le Duc d'Anjou ayant accepté la Souveraineté des Pays-Bas, l'épouſer dans ce moment, c'étoit s'engager dans une guerre contre l'Eſpagne, & alors elle vouloit vivre en paix, il falloit du moins attendre que cette difficulté fut levée ; enfin n'ayant rien à répondre aux preſſantes ſollicitations de la France, & paroiſſant rougir elle-même de ſes incertitudes, elle

prend la plume pour ſigner les articles ; ſes Miniſtres étoient autour d'Elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, & c'étoit par les ordres exprès de la Reine qu'ils avoient dreſſé le contrat ; elle laiſſe tomber ſur eux un regard, jette la plume ſans avoir ſigné, & s'écrie : *on ne ſait donc pas que ce mariage me fera mourir* ! Le Duc d'Anjou étant venu la voir : « J'ai fait, lui dit-elle, de ſérieuſes réfléxions ſur ce qui nous » concerne ; ce mariage ne feroit ni » votre bonheur, ni le mien. Vous » ne connoiſſez pas le peuple Anglois ; jamais un Prince Catholique & François ne doit compter » ſur ſon obéiſſance, j'aurois la douleur d'être perpétuellement placée » entre mon mari & mon peuple. » Le Prince s'emporta, briſa l'anneau, voulut partir. La Reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, & ces trois

Camden.

mois se passèrent en fêtes ; elle ne cessa de lui donner des marques d'estime, de confiance & d'amitié. Lorsqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduisit jusqu'à Cantorberi, lui fit des présens considérables, le fit accompagner en Flandre par les Seigneurs de sa Cour en qui elle avoit le plus de confiance ; elle les chargea de le recommander de sa part aux Etats, & comme elle ne pouvoit se résoudre à ôter toute espérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plutôt la voir, & lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ses irrésolutions fixées. Le Duc d'Anjou, lorsque sa funeste expédition d'Anvers ne lui laissoit plus d'amis, lorsqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine & de mépris, retrouva Elisabeth ; elle vint à son secours, & lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût

eſpérer des Etats-Généraux après ſa trahiſon.

Le ſeul déſagrément qu'eut le Duc d'Anjou pendant ſon ſéjour à Londres, mais qui en annonçoit d'autres du même genre, ce fut de voir mener au ſupplice quelques Prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les perſécutant. On avoit chaſſé d'Angleterre tous les Prêtres, parce qu'on les regardoit comme dangereux ſous un Gouvernement Proteſtant, & ce fut cet acte d'intolérance qui les rendit dangereux; ils allèrent dans les Cours Catholiques ſouffler la haîne & la vengeance contre la Patrie qui les rejettoit; ils trouvèrent ſur-tout des aſyles à Rome, à Douay & à Rheims; le Pape, le Roi d'Eſpagne & le Cardinal de Guiſe fondèrent pour eux, ſous la direction des Jéſuites, des Séminaires, où ils furent recueillis, & d'où ils envoyoient, dit-on,

des Miſſionnaires prêcher la révolte en Angleterre. De ce nombre furent les Jéſuites Campian & Parſons, les deux premiers Religieux de cet Ordre qui ayent paru en Angleterre, où il leur étoit expreſſément défendu de paroître, comme il y étoit défendu de les recevoir.

Les Sentences d'excommunication lancées par les Papes contre Eliſabeth, étoient le grand argument qu'ils faiſoient valoir. Lorſqu'Eliſabeth étoit parvenue à la Couronne, elle avoit fait part de ſon avénement au Pape Paul IV. Ce vieillard orgueilleux & emporté répondit qu'elle devoit ſavoir que l'Angleterre étoit un fief du Saint-Siége, auquel une bâtarde adultérine, jugée telle par le Saint-Siége, ne pouvoit avoir aucun droit, il parla de punir cette uſurpation téméraire, & finit par prononcer les mots *d'indulgence paternelle*, de *miſéricorde* & de *clémence*,

Eliſabeth, pour toute réplique, rappella ſon Ambaſſadeur.

Pie IV, ſucceſſeur de Paul IV, montra plus de modération, il envoya un Nonce à Eliſabeth avec un Bref par lequel il l'exhortoit à rentrer dans le ſein de l'Egliſe; les Proteſtans prétendent même qu'il alla plus loin, & qu'il lui promit de confirmer la Liturgie Anglicane, & de permettre aux Anglois la Communion ſous les deux eſpèces, pourvu ſeulement qu'Eliſabeth reconnût l'autorité du Saint-Siége; ils ajoutent qu'Eliſabeth refuſa tout, par l'impoſſibilité de ſe fier à un Pape. Elle fut ſolemnellement excommuniée par Pie V, ſucceſſeur de Pie IV, avec toutes ces circonſtances de dépoſſeſſion, étrangères à l'excommunication, & qui ne ſont reſtées clauſes de ſtyle, que parce qu'on a conſervé l'eſpérance d'en faire des clauſes de rigueur. C'étoit à quoi travailloient

travailloient les deux Jésuites avec les autres Missionnaires ; le P. Campian publia en faveur de l'Eglise Romaine un écrit intitulé : *Les dix raisons.* Il fut arrêté avec deux autres Prêtres ; Parsons s'échappa, Campian & les deux Prêtres furent pendus, rigueur excessive & imprudente.

Le Duc d'Anjou trouva mauvais qu'on ne lui eût pas accordé leur grace, on trouva peut-être mauvais qu'il l'eût demandée, & l'on jugea peut-être que les assassins de la Saint-Barthélemy n'avoient le droit de faire aucune plainte, ni de demander aucune grace dans ce genre.

Au reste, la conduite d'Elisabeth à l'égard du Duc d'Anjou dans l'affaire du mariage, fut peut-être plus sincère qu'on ne l'a cru ; il paroît que cette Princesse étoit très-combattue, & qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant vé-

ritable. Cette crainte n'étoit pas ſeulement de perdre l'Empire & la liberté. Qu'on ſe rappelle les larmes de ſes femmes, lorſque l'anneau eut été donné ; qu'on ſe rappelle ce mot d'Eliſabeth elle-même : *on ne ſait donc pas que ce mariage me fera mourir*, & l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de ſa vie. C'eſt même l'opinion aſſez généralement établie. « Cette Princeſſe, dit » Mézeray, étoit formée de telle » ſorte, qu'elle aimoit paſſionné- » ment, mais ne pouvoit être aimée » juſqu'à être mère, ſans un très- » grand péril de ſa vie ».

De tous les amans d'Eliſabeth, le plus ſoumis & le plus fidèle, étoit le Prince Caſimir, fils de l'Electeur Palatin ; elle diſpoſoit de lui à ſon gré, elle l'envoyoit faire la guerre en France & dans les Pays-Bas ; il s'étoit fait ſon Général pour vivre ſous

ſes loix & pour avoir plus de moyens de la ſervir : auſſi étoit-il aſſez maltraité. Brantôme rapporte que ſouvent elle le faiſoit attendre dans l'anti-chambre, pendant qu'elle étoit dans ſon cabinet à ſe moquer de lui avec l'Agent du Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou, à ſon retour à la Cour de France, après ſes ſix mois de ſolitude à la ſuite de l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé parce qu'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouveau, parce qu'il étoit l'Héritier préſomptif ; le Duc de Guiſe voulut l'attirer au parti de la Ligue, & le Duc d'Anjou écouta peut-être plus qu'il ne devoit, cet ennemi de ſa Maiſon. Un jour on vit ce Prince tomber aux genoux du Roi ſon frère, on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que, depuis ce temps, la

haine du Roi pour le Duc de Guiſe avoit été en augmentant. On crut remarquer auſſi que depuis ce temps la ſanté du Duc d'Anjou avoit toujours été en dépériſſant ; il paroit que ſa maladie étoit une Phtiſie ; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jetta beaucoup de ſang, ce qui a fait trouver quelque rapport entre ſa maladie & celle de Charles IX ſon frère. On ignore ce qu'il auroit été ſur le trône, & ſi le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé ; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ſes Créanciers que ſa mort ruinoit, il laiſſa pour trois cent mille écus de dettes contractées pour ſa malheureuſe expédition de Flandre ; on pouſſa l'indécence juſqu'à laiſſer un fils de France mourir Banqueroutier, le Roi qui avoit le goût des cérémo-

nies funébres, aima mieux dépenser deux cent mille écus aux funérailles du Duc d'Anjou que de payer aucune des dettes de ce Prince. Le délire de l'injuſtice ne peut guères aller plus loin.

On vient de voir quelle fut la conduite d'Eliſabeth à l'égard des aſpirans étrangers ; parmi les Anglois que ſa faveur parut autoriſer à prétendre auſſi à ſa main, on diſtingue, comme nous l'avons dit, le Comte de Leiceſter & le Comte d'Eſſex.

Robert Dudley, devenu depuis Comte de Leiceſter par la faveur de la Reine, étoit fils de ce Duc de Northumberland & beau-frère de cette Jeanne Gray, à qui Marie avoit fait trancher la tête. Eliſabeth, dès ſon avènement, s'étoit plû à le combler de bienfaits. Les Miniſtres avoient le Département des affaires, Dudley avoit celui des Gra- Camden.

ces, elles paſſoient toutes par ſes mains; on ne l'appelloit à la Cour que *Mylord*, comme ſi ce titre n'eût appartenu qu'à lui. Eliſabeth vouloit que ſon amant fût aimé, il ne le fut point, & ce goût n'honora point Eliſabeth. Dudley n'avoit que des agrémens extérieurs, une figure noble, des manières brillantes; on lui trouvoit les vices de ſon père, on croyoit aſſez généralement qu'il avoit empoiſonné ſa femme pour pouvoir épouſer ſa Souveraine, & lorſqu'il eut perdu cette eſpérance, il fut encore ſoupçonné d'avoir empoiſonné Walter d'Evreux, dont il épouſa ſecrétement la veuve. Eliſabeth ayant appris ce mariage, en fut tellement irritée, qu'elle fit mettre Leiceſter en priſon, quoi qu'elle ne lui imputât aucun crime. C'étoit la Reine qui vengoit l'amante, & elle ne la vengeoit pas noblement. On la fit aiſément rou-

gir de cette Tyrannie, & Leiceſter fut libre ; il ſut que ſon mariage avoit été révélé à la Reine par un Agent du Duc d'Anjou qui vouloit ſervir ſon Maître, il chargea, dit-on, un Garde de la Reine d'aſſaſſiner cet Agent. Ce même Leiceſter, qui venoit de ſe remarier, ne trouva pas bon que la Reine ſe mariât, il s'oppoſa par toute ſorte de moyens au mariage de cette Princeſſe avec le Duc d'Anjou ; il voulut ſoulever le peuple contre cette alliance, en publiant que le goût d'Eliſabeth pour le Duc d'Anjou étoit l'effet de la Magie ou de quelque breuvage. *ibid.*

Les faits ſont ſouvent incohérens & inexpliquables dans l'hiſtoire, ſur tout dans l'hiſtoire des Paſſions. La faveur du Comte de Leiceſter avoit précédé la liaiſon d'Eliſabeth avec le Duc d'Anjou, elle dura pendant tout le cours de cette liaiſon & long-temps encore après, juſ-

qu'à la mort du Comte ; il eſt vrai que cette faveur fut ſouvent troublée par des orages. Le Comte ne prenoit pas aſſez de ſoin de plaire à la Reine, il entroit dans toutes ſortes d'intrigues qu'il ſavoit lui être déſagréables, il cabaloit contre ſes Miniſtres, & il ne devoit pas ignorer qu'Eliſabeth diſtinguoit dans ſon cœur les droits des Miniſtres & ceux des favoris ; il étaloit même, dans les fêtes qu'il donnoit à Eliſabeth, un faſte qui ne pouvoit que déplaire à une Reine économe, en lui montrant l'excès & l'abus de ſes dons. Eliſabeth en revenoit toujours à ſon favori, mais elle ſe paſſoit aiſément de le voir. Lorſque le Duc d'Anjou partit pour ſa derniere expédition des Païs-Bas, elle chargea le Comte de Leiceſter de l'accompagner, & Leiceſter aima mieux le ſuivre à la guerre que de le voir à la Cour.

Le Prince de Parme profitant en Général habile des divisions du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange dans cette campagne, avoit reconquis la plus grande partie des provinces des Païs-Bas. Après l'expulsion & la mort du Duc d'Anjou, les Etats implorèrent la protection de la Reine d'Angleterre, qui leur fournit des secours, & ce fut le Comte de Leicester qui eut le commandement des troupes qu'elle leur envoya. Ce choix fut fait par l'amour plus que par l'estime. Les Etats-Généraux qui le savoient bien, voulant flatter l'inclination de la Reine pour l'engager en leur faveur plus loin qu'elle ne le vouloit, nommèrent pour leur Gouverneur le Comte de Leicester, qui, par ce moyen, devint, sous un autre titre, le Successeur du Duc d'Anjou dans les Païs-Bas. La Reine fut d'abord mécontente d'une démar-

che, qui, de ſimple auxiliaire qu'elle étoit à l'égard des Païs-Bas, la rendoit ennemie directe de l'Eſpagne & la jettoit dans une guerre qu'elle avoit toujours voulu éviter; elle s'en conſola par l'élévation de ſon favori; mais cette élévation ne fit que tourner à la honte de Leiceſter, qui preſque toujours battu par l'ennemi, ne fut redoutable qu'à ſes amis, qu'il accabla du poids de ſon faſte & de ſa tyrannie. Le ſeul petit avantage que remportèrent les Anglois, & bien plus par la valeur des troupes que par la capacité du Chef, tint lieu d'une calamité par la perte d'un homme, que tous les hiſtoriens répréſentent comme un modele accompli de talent, de conduite & de vertu. C'eſt le fameux Philippe Sidney, neveu du Comte de Leiceſter, Auteur de l'*Arcadia* & de pluſieurs autres ouvrages. Jamais il n'employa

que pour le progrès des lettres & le bien de l'humanité le crédit que la parenté lui donnoit sur le Comte de Leicester, & celui que cette même parenté, jointe à l'agrément de son esprit & à l'éclat de sa réputation, lui donnoit sur la Reine elle-même. Sa vertu ne se dément pas dans ses derniers momens. Percé de coups, perdant tout son sang, tourmenté d'une soif dévorante, au milieu des langueurs d'une mort prochaine, il n'attendoit de soulagement que d'un peu d'eau qu'on lui apporta dans un flacon, & qu'on avoit eu bien de la peine à trouver ; il vit alors à ses côtés un soldat blessé, comme lui. *Les besoins de cet homme*, dit-il, *sont plus pressans que les miens.* Il lui fit prendre le flacon & mourut. Voilà l'homme qu'il eût été glorieux à Elisabeth d'aimer. L'Angleterre & la Hollande le pleurèrent ;

la Reine d'Ecoſſe, Marie Stuart, charmée des ſes vertus, compoſa des vers Latins ſur ſa mort. Ce tribut d'admiration payé à un Anglois, qu'elle devoit regarder comme un ennemi, rappelle le tombeau, que le petit fils du grand Gonſalve de Cordoue fit ériger au Maréchal de Lautrec & à Pierre de Navarre, & les belles paroles qui terminent l'Epitaphe du dernier : *hoc in ſe habet virtus, ut vel in hoſte ſit admirabilis* (*a*).

Camden. P. 512.

Autant les vices de Leiceſter contraſtoient avec les vertus de Sidney, autant ſes échecs continuels devenoient humilians, comparés aux avantages que le fameux Drake remportoit alors ſur les Eſpagnols dans les Indes auſſi bien qu'en Europe.

(*a*) » C'eſt la prérogative de la vertu de » ſe faire admirer même dans un ennemi.

Il faut avouer à la louange d'Elisabeth que le Comte de Leiceſter eſt le ſeul mauvais choix que l'amour même lui ait fait faire. Les plaintes des Etats contre ce favori devinrent ſi générales & ſi fortes, que la Reine crut devoir le révoquer ; ceux qui connoiſſent les Femmes & les Souverains peuvent dire ſi c'eſt un foible mérite d'avoir ainſi ſacrifié à la raiſon le choix de l'inclination.

Le Comte de Leiceſter mourut un an après ; on remarqua que la douleur de la Reine ne l'empêcha pas de faire vendre à l'encan les meubles du Comte de Leiceſter pour le payement de ſommes qu'il devoit à la Couronne.

Le Comte d'Eſſex, beau-fils, du Comte (*a*) de Leiceſter, lui ſuccé-

(*a*) Le Comte de Leiceſter avoit épouſé Letice Knolles, veuve de Walter d'Evreux & mère du Comte d'Eſſex.

da dans la faveur de la Reine, mais l'hiſtoire de ſon regne & de ſa diſgrace n'appartient pas au temps que nous examinons.

Nous avons vu la conduite d'Eliſabeth avec ſes amis, avec ſes ennemis, avec ſes Miniſtres, avec ſes amans. Voyons maintenant ſa conduite à l'égard de ſa Rivale, Marie Stuart. C'eſt la tache de ſon regne & le contre-poids à ſa gloire.

Fin du premier volume.

ERRATA du Tome premier.

Page 20, ligne 6, il vouloit traite, *lisez* il vouloit traiter.
Pag. 34, lig. 1, ils avoient contr'eu, *lis.* ils avoient contr'eux.
Pag. 48, lig. 10, croiſſoir en eſprit, *lisez* croiſſoit en eſprit.
Page 80, ligne 9, abondonnés, *lisez* abandonnés.
ligne 20, ſervir d'aſyle dux Réformés, *lisez* ſervir d'aſyle aux Réformés.
Page 103, ligne 13, la Religion qui diviſoit alors, &c. *lisez* la Religion, qui diviſoit alors, &c.
Page 216, ligne 15, l'aſſaſſinat du Connétable, *lisez* l'aſſaſſinat de l'Amiral.
Page 235, ligne 1 de la note, il en a été parlé au chapitre 2, *lisez* il en a été parlé dans ce chapitre 2.
Page 249, lignes 11 & 12, qu'il ne les avoient ſecondées, *lisez* qu'il ne les avoit ſecondées.
Page 290, ligne dernière, & page 291, ligne première & ſeconde : l'attribution faite aux Evêques : de la connoiſſance du crime d'héréſie, *lisez* l'attribution faite aux Evêques de la connoiſſance du crime d'héréſie.
Page 403, lig. 11, qu'avant, tout la France, *lisez* qu'avant tout, la France.
Page 411, ligne 14, nouvean, *lisez* nouveau.